

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Ecole Supérieure de Commerce –Koléa-

Mémoire
Pour l'obtention d'un Master en Sciences Economiques et Financières
Option : Comptabilité et Finance

Thème :

**Les déterminants de la qualité de
l'information financière dans les
entreprises algériennes du point de
vue des professionnels algériens de
la comptabilité.**

Préparé par les étudiantes :

BELHADJ Nesrine
BRIBER Nour el Houda

Sous l'encadrement de :

M.IHADDADEN Atmane
Maitre de conférences « A » à l'ESC

Année universitaire: 2015/2016

Remerciement

*Nous remercions tout d'abord **Dieu** tout puissant de nous avoir donné la force et la connaissance pour accomplir une action qui lui plaise.*

*Nous profitons de ces lignes pour remercier le directeur de thèse, **M IHADDADEN Atmane** pour avoir accepté d'accompagner ce projet, la qualité de son suivi, son écoute, ses précieux conseils ainsi que ses commentaires qui nous ont permis de réaliser ce travail.*

*Notre plus vive et plus sincère reconnaissance à **M TOUATI, M DIGOU** et **Mme SOUMEUR** pour leurs orientations précieuses et pour leurs critiques très constructifs.*

*Nos sincères remerciements s'adressent aussi à **M TADJET Amir** et à **Mlle BEB Lynda** pour l'appui personnel et professionnel qui nous ont offert durant la période de stage au sein de leur organisme sans oublier tout le personnel de la société **MESP**.*

Nesrine

et Nour el Houda.

Dédicace

*À mon très cher **ПАПА**, l'homme au cœur tendre, pour tes sacrifices et tes efforts pour me rendre contente ;*

*A ma très chère **МАМА**, pour qui j'exprime mes meilleurs sentiments d'amour, de respect et de gratitude ;*

*A mes très chers frères et ma petite sœur adorable **Narimane** ;*

A toute ma famille ;

*A tous mes amies et à leur tête mes précieuses **Nour el Houda** et **Zineb***

Nesrine

Dédicace

Je dédie cette thèse ...

À mes chers parents Grâce à leurs encouragements et grands sacrifices, ils ont pu créer le climat affectueux et propice à la poursuite de mes études.

Aucune dédicace ne pourrait exprimer mon gratitude, ma considération et mon amour pour eux.

Je prie le bon Dieu de les bénir, de veiller sur eux, en espérant être à la hauteur de leurs espérances.

A mes chères et adorables sœurs : SELMA, ASMA, MERIEM , AYA, ANFAL.

A mon grand-père TAHER et à la mémoire de ma grand-mère NOUARA.

A tous mes professeurs, mes amis et une spéciale dédicace à ma binôme NESRINE.

Ils vont trouver ici l'expression de mes sentiments de respect et de reconnaissance ; d'une fidélité ainsi que d'une amitié inconditionnelle pour le soutien qu'ils n'ont cessé de me porter.

Nour el Houda.

Table des matières.....	Page
Liste des abréviations.....	IV
Liste des figures	V
Liste des tableaux.....	VI
Liste des annexes	VII
Résumé.....	VIII
INTRODUCTION GENERALE.....	A
Chapitre1 : La qualité de l’information financière.....	3
Section1 : Généralité sur l’information financière.....	3
1-Notions de l’information financière.....	3
2-Destinataires et objectifs de l’information financière.....	5
3-La qualité de l’information financière.....	7
Section 2 : Le système d’information comptable.....	14
1-Notion de système d’information comptable.....	14
2-Le processus de l’élaboration de l’information financière.....	16
3-La communication financière.....	24
Section 3 : l’information financière et la prise de décision.....	28
1-Notions de décision.....	28
2-La décision des parties prenantes internes	32
3-La décision des parties prenantes externes.	33

Chapitre 2 : Les déterminants de la qualité de l'information financière.....	39
Section 01 : Déterminants liés aux mécanismes internes de gouvernement d'entreprise.	40
1-La notion de gouvernance d'entreprise.	40
2-Le mode de rémunération des dirigeants et la qualité de l'information financière.....	43
3-La dualité de la fonction du dirigeant et la qualité de l'information financière.....	46
4-La taille du conseil d'administration et la qualité de l'information financière.	49
Section 02 : Déterminants liés aux mécanismes externes de gouvernement d'entreprise.....	52
1-L'effet de la qualité d'audit sur la qualité de l'information financière.....	52
2-L'effet de la structure de financement sur la qualité de l'information financière.....	56
3-L'effet de la structure de propriété sur la qualité de l'information financière.....	60
4-L'effet de l'harmonisation comptable sur la qualité de l'information financière.....	62
Section 03 : Déterminants liés aux caractéristiques de l'entreprise.....	66
1-L'impact de la taille de l'entreprise sur la qualité de l'information financière.....	66
2-L'impact du secteur d'activité sur la qualité de l'information financière.....	68
3-L'impact de la cotation en bourse sur la qualité de l'information financière.....	70
4-L'impact de la rentabilité de l'entreprise sur la qualité de l'information financière.....	73
Chapitre 3 : Les déterminants de la qualité de l'information financière dans les entreprises algériennes.	81
Section 01 : La présentation de l'échantillonnage de la recherche.....	82

1-Présentation des hypothèses de la recherche.	82
2-Méthodologie de l'enquête et présentation de l'échantillon.....	83
Section 02 : Evaluation de l'information financière diffusée dans les états financiers.....	87
1-Evaluation des principes de la présentation des états financiers.....	87
2-Evaluation des caractéristiques qualitatives de l'information financière	92
Section 03 : Les déterminants de la qualité de l'information financière dans les entreprises algériennes.	97
1-Les déterminants liés aux mécanismes internes de gouvernement d'entreprise.....	97
2-Les déterminants liés aux mécanismes externes de gouvernement d'entreprise.....	105
3-Les déterminants liés aux caractéristiques de l'entreprise.	112
CONCLUSION GENERALE.....	116
BIBLIOGRAPHIE.....	122
LES ANNEXES.....	127

Liste des abréviations

Art	Article
CA	Conseil d'administration
CAF	Capacité d'autofinancement
CC	Code de commerce
DG	Directeur général
EPE	Entreprise publique économique
Eurl	Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée
FASB	Financial Accounting Standards Board.
IAS	International accounting standards.
IASB	International Accounting Standards Board.
IASC	International Accounting Standards Committee Foundation.
IFAC	International Federation of Accountants.
IFRS	International Financial reporting standards.
ISA	International Standards on Auditing.
ISO	International Organization for Standardization.
ONG	organisations non gouvernementales.
PCA	Président du conseil d'administration
PDG	Président-directeur général.
PME	Petite et Moyenne Entreprise
SA	Société anonyme
SAC	Standards Advisory Council.
SAD	Système d'aide à la décision
Sarl	Société à responsabilité limitée
SCA	Société à commandité par actions
SCF	Système comptable financier.
SIC	Système d'information comptable.
SID	Système d'information pour dirigeants
SIG	Système d'information de gestion
SPA	Société par actions
SPSS	Statistical Package for the Social Sciences.
STT	Système de traitement des transactions

Liste des schémas

Schéma n°	Intitulé	N° page
1	Les composants d'un système	16
2	Représentation des niveaux de décisions	31
3	Présentation des niveaux décisionnels dans les fonctions de l'entreprise	32
4	Les parties prenantes internes et externes proposées par Freeman	33
5	le secteur d'activité de l'interviewé	86
6	le diplôme scientifique de l'interviewé.	88
7	l'expérience de l'interviewé.	89
8	L'importance de la compréhension et de l'application des règles et principes du SCF	92
9	la corrélation entre la réponse et le grade scientifique de l'interviewé.	93
10	la corrélation entre les réponses et l'expérience de l'interviewé.	94
11	les contraintes qui limitent la capacité des auditeurs à évaluer la fiabilité de l'information financière.	95
12	l'impact de l'informatisation sur la qualité de l'information financière.	97
13	La contribution de l'information financière de qualité à la performance de l'entreprise.	99
14	les caractéristiques qualitatives permettent de mesurer la qualité de l'information financière.	100
15	les caractéristiques qualitatives les plus représentatives de la qualité de l'information financière.	101
16	l'importance de la régularité de l'information financière.	102
17	le mode de rémunération des dirigeants et la qualité de l'information financière.	107
18	l'impact de la séparation des fonctions sur la qualité de l'information financière.	110
19	l'impact de la taille du CA sur la qualité de l'information financière.	112
20	l'impact de la qualité d'audit sur la qualité de l'information financière.	116
21	l'impact du niveau d'endettement sur la qualité de l'information financière.	118
22	l'impact des actionnaires majoritaires sur la qualité de l'information financière.	120
23	l'impact de la taille de l'entreprise sur la qualité de l'information financière.	122
24	l'impact du secteur d'activité sur la qualité de l'information financière.	125
25	l'impact de la cotation boursière sur la qualité de l'information financière.	127
26	l'impact de la rentabilité sur la qualité de l'information financière.	128

Liste des tableaux

Tableau n°	Intitulé	Page n°
1	Les supports de la communication financière	28
2	Les fonctions du PCA et de DG	50
3	Le degré de respect et d'application des règles et principes du SCF	88
4	La corrélation entre les réponses et le grade scientifique de l'interviewé.	89
5	La corrélation entre les réponses et l'expérience professionnelle de l'interviewé.	90
6	Corrélation entre les trois contraintes	92

Annexes :

n°	Titre	Page n°
01	Le questionnaire	127
02	Les données de l'étude empirique	130

Résumé

A travers la présente étude, nous essayerons d'identifier les différents facteurs qui déterminent la qualité de l'information financière dans les entreprises algériennes. Au début, nous allons définir la qualité l'information financière, le système d'information comptable et illustrer l'utilité de cette information pour la prise de décision. Par la suite, nous allons faire un passage à la littérature internationale pour pouvoir saisir les principaux déterminants de qualité qui ont préoccupé les chercheurs du domaine. A la fin du travail, nous passerons à l'analyse des résultats du sondage mené sur un échantillon de professionnels algériens de la comptabilité afin d'examiner leur opinion à propos de notre problématique.

Mots clés : qualité, information financière, décision, gouvernance d'entreprise.

ملخص

من خلال هذه الدراسة، سنحاول التعرف على العوامل المختلفة التي تحدد جودة المعلومات المالية في الشركات الجزائرية. سنبدأ بتعريف جودة المعلومة المالية ، و نظام المعلومات المحاسبية مع توضيح فائدتها لاتخاذ القرارات . بعدها سنلقي نظرة على اهم الدراسات التي توصل من خلالها الباحثون في مختلف الدول الى ابراز محددات جودة المعلومات المالية و التي سنعتمد عليها من اجل استقصاء راي مهنيي المحاسبة في المؤسسات الجزائرية و التوصل الى حل لإشكالية الدراسة.

الكلمات المفتاحية: الجودة ، المعلومات المالية ، القرار ، حوكمة الشركات

Introduction générale

Introduction générale

Dans le cadre de la mondialisation et de l'ouverture des capitaux aux marchés internationaux, les entreprises sont sujettes à la production d'une information qui répond aux exigences des utilisateurs internes et externes. A cet effet, la comptabilité étant l'outil "de représentation objective de la réalité économique"¹ ; se retrouve devant le défi d'approuver et de préserver la légitimité des informations qu'elle produit surtout avec les derniers scandales qui ont troublé le monde entier (Xeros (2000); Enron(2001) ;Royal Ahold et Parmalat(2003)). L'utilisation de ces informations diffère selon les besoins de chaque acteur.

A cet égard, il s'avère primordial d'étudier la qualité des informations fournies par les entreprises à travers les états financiers établis et publiés.

La qualité de l'information se manifeste à travers sa capacité à satisfaire son utilisateur en minimisant le coût et le délai de son obtention afin d'aider à la prise de décision, d'optimiser l'allocation des ressources et de porter des jugements sur des décisions passées afin d'améliorer la performance des activités futures.

En plus d'être un instrument de mesure interne, l'information comptable de qualité sert à rassurer des acteurs externes (clients, fournisseurs, concurrents...etc.) qui font plus de confiance aux jugements de personnes externes tels que les auditeurs légaux. Ces derniers donnent une importance majeure à la qualité de l'information diffusée à travers leurs outils et mécanismes.

Tout système comptable est influencé par des paramètres politiques, juridiques, sociaux, économiques, culturels et historiques de l'environnement dans lequel il existe. Ses principes et fondements sont inspirés principalement de deux courants : le modèle anglo-saxon et le modèle continental.

Le modèle anglo-saxon (USA, Grande Bretagne, Canada) est basé sur un marché de capitaux actif ce qui permet le développement de la qualité de l'information ainsi que sa diffusion.

¹ MAHMOUD Salim ; « CONTRIBUTION A L'ETUDE DES DETERMINANTS DE LA QUALITE DES INFORMATIONS COMPTABLES PRODUITES PAR les entreprises libyennes » ; mémoire pour l'obtention d'un Doctorat en Sciences de Gestion ; Université d'Auvergne ; 2012 ; p43.

Le modèle continental (la France et l'Allemagne) qui concerne les pays à forte centralisation vise à orienter la politique économique du pays ce qui délimite la frontière de l'information publiée.

Comme il a été évoqué ci-dessus, l'ouverture du marché à l'international a offert aux investisseurs l'opportunité de se promouvoir dans tous les continents du monde, ce qui a créé un besoin d'unification et d'harmonisation du langage de la comptabilité afin de faciliter la transmission et la compréhension des informations y figurant. C'est ce besoin qui a donné naissance aux normes comptables internationales (IAS/IFRS) qui ont tracé une autre voie vers une information de qualité à travers les caractéristiques qualitatives précisées dans le cadre conceptuel de l'ISAB.

L'intérêt du thème pour les entreprises algériennes

L'Algérie, comme tout autre pays du monde, est affectée par ces réformes, essentiellement après sa transition vers l'économie de marché. A partir de 2010, l'Algérie a adopté un nouveau système comptable inspiré des normes comptables internationales.

Cette ouverture du marché vers l'international met les entreprises algériennes dans l'obligation d'améliorer la qualité des biens et services qu'elles produisent.

L'adoption d'un système d'information comptable fiable et pertinent facilitera la tâche, car les principaux problèmes rencontrés dans ces entreprises sont dus à l'asymétrie de l'information entre les partenaires soit dans la même entreprise ou avec des parties externes. La qualité qu'apportera un tel système à l'information diffusée donnera une transparence aux relations de l'entreprise vis-à-vis des tiers. Parmi ses conséquences, elle permettra de motiver les salariés et améliorer leur rendement, fidéliser les clients et concrétiser la part de marché, et enfin renforcer ses relations avec ses fournisseurs et ses actionnaires.

L'objectif de la recherche

L'obtention d'une information comptable de qualité n'est pas aussi simple à cause des divers critères influençant le processus de l'élaboration des états et rapports financiers et le processus de transmission des informations y afférentes selon les besoins de chacun.

L'objectif de notre étude est la recherche de ces facteurs qui influencent sur la qualité de l'information comptable diffusée par les entreprises algériennes selon l'avis des professionnels de la comptabilité algériens qui sont des évaluateurs de la qualité de l'information comptable et censés être conscients de tous les événements qui se passent au sein de l'entreprise et au sein de son conseil d'administration.

La problématique :

De ce qui précède la problématique posée est la suivante:

Quels sont les déterminants de la qualité de l'information financière dans les entreprises algériennes du point de vue des professionnels de la comptabilité?

Les sous-questions :

Plusieurs questions découlent de cette problématique :

- De quoi dépend la qualité de l'information financière?
- Quel est l'intérêt des caractéristiques de l'information financière pour les utilisateurs des états financiers?
- Quels sont les facteurs déterminants de la qualité de l'information financière dans les entreprises algériennes ?

Les hypothèses :

Afin de résoudre cette problématique, nous formulons les hypothèses suivantes :

H1 : La qualité de l'information financière dépend essentiellement du degré d'application des règles et principes exigés par le système comptable et financier.

H2 : Les caractéristiques qualitatives de l'information financière représentent un meilleur moyen qui reflète la qualité de cette dernière.

H3 : Les déterminants de la qualité de l'information financière dans les entreprises algériennes sont liés aux mécanismes externes de gouvernance d'entreprise.

La démarche méthodologique:

Pour atteindre l'objectif de notre étude, nous avons opté pour une démarche méthodologique qui consiste en la combinaison entre les deux méthodes descriptive et exploratoire.

La démarche descriptive s'appuie sur la consultation d'une multitude d'ouvrages et d'articles universitaires ; alors que l'analyse exploratoire sera menée à travers un questionnaire distribué pour collecter l'avis des professionnels de la comptabilité en Algérie à propos de cette problématique.

Plan du travail :

Dans le but de vérifier les hypothèses proposées, nous allons subdiviser notre étude en trois chapitres. Le premier portera sur les fondements théoriques du sujet et une description des conditions de production et de validation de l'information financière. Dans le deuxième chapitre nous exposerons les outils permettant de garantir la qualité de financière développés par les chercheurs et les théoriciens. Le troisième chapitre sera consacré à une étude exploratoire des facteurs déterminants la qualité de l'information financière à travers une enquête qui est faites auprès des professionnels de la comptabilité algériens.

Chapitre01:

*La qualité de l'information
financière.*

Chapitre 01: La qualité de l'information financière.

Introduction

Suite aux scandales financiers et aux crises qui ont fait trembler le monde économique, les investisseurs ont compris que l'information financière est le socle d'une bonne décision. De cet égard, les législateurs internationaux voire même les nationaux se sont intéressés à fixer des caractéristiques permettant l'obtention d'une information financière de qualité.

Le normalisateur international ainsi que son homologue américain ont consacré une bonne partie de leur cadre conceptuel pour préciser l'objectif d'une information financière et par la suite pour décrire de manière cohérente les caractéristiques qualitatives qu'elle doit comporter. Cependant Colasse précise : « en désignant les investisseurs comme destinataires privilégiés de l'information comptable, le FASB vise à faire de celle-ci un instrument de l'efficacité des marchés financiers. ... le FASB en conclut (SFAC n°2) que l'information comptable doit être à la fois pertinente (relevant) et fiable (reliable) »².

Ce concept de qualité et la vérification de ces caractéristiques nécessite l'application d'un ensemble de principes et règles qui doivent accompagner le processus de la production de cette information, ces principes sont nés des pratiques comptables que les praticiens et les théoriciens³ ont jugé nécessaires pour conduire le processus comptable vers le bon sens.

L'importance de la qualité préjugée dans l'information comptable ne peut être ressentie qu'au moment où cette information est délivrée à ces utilisateurs qui en ont besoin pour prendre des décisions optimales sur leur situation et relation avec l'entité ; essentiellement l'investisseurs qui est le partenaire le plus confronté aux risques du marché, ce qui lui a permis d'être l'utilisateur privilégié pour le normalisateur.

Ce présent chapitre est consacré à la présentation du rôle primordial qu'occupe l'information comptable selon les différentes étapes présentées sous forme de sections.

La première section, exposera l'importance de l'information financière et les mécanismes préconisés pour garantir sa qualité du point de vue des normalisateurs nationaux et internationaux.

La deuxième section sera dédiée au processus de production de l'information financière en respectant les principes conduisant à la qualité. La troisième section illustrera l'intérêt qu'accordent les parties prenantes internes et externes à cette information dans la prise de décisions.

²Jean-François Casta, Hervé Stolowy; « De la qualité comptable : mesure et enjeux »; <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00679999>; publié le 16 Mar 2012

³A.KADDOURI ; A.MIMECHE ; « Cours de comptabilité financière » ; ENAG EDITION ; Alger ; 2009 ; p 79.

Section 01: Généralité sur l'information financière

Le concept de qualité diffère en fonction des besoins de chaque utilisateur. A cet effet, il est nécessaire de définir l'information financière, de préciser les différents agents qui ont besoin de cette information et de déduire ses objectifs pour pouvoir fixer et mesurer les caractéristiques émanant à la qualité recherchée par ses destinataires.

1-Notions de l'information financière

Ces dernières décennies, l'information occupe une position prépondérante non seulement dans les domaines professionnels mais même dans notre vie de tous les jours, les gens recherchent souvent des informations plus ou moins exactes afin de faciliter les activités de leur quotidien malgré les coûts et les efforts fournis par ses producteurs pour passer d'une donnée inutile vers une indication qui peut résoudre les problèmes les plus délicats.

A l'origine l'information est une donnée ; « elle désigne n'importe quel signe qui peut être transmis et stocké, elle correspond à une information technique inutilisable seule sans signification intrinsèque »⁴;

L'information « est l'ensemble des données qui permettent de modifier la compréhension que l'individu a d'un problème ou d'une situation. Elle apporte un sens, un renseignement. Elle va pouvoir faire l'objet de traitements, d'interprétations et permettre des décisions »⁵

L'information devient connaissance « à partir du moment où elle est assimilée par le récepteur, c'est-à-dire interprétée et mémorisée »⁶

Une information peut prendre deux formes différentes :

- Information qualitative : c'est « une information non chiffrée qui exprime des comportements, des changements des points de vue »⁷
- Information quantitative : c'est « une information chiffrée qui exprime des tendances, des ordres de grandeurs, des évolutions... »⁸

Dans le monde des affaires, c'est un type particulier d'informations qui intéresse les économistes, c'est l'information financière

L'information financière ou comptable est définie comme étant des données saisies et traitées pour donner des jugements, des prévisions ou afin d'orienter la prise de décisions⁹.

⁴ S. BENOIT ; L. MARTINHNO ; N.SAIDJ ; « Information et communication » ; Foucher ; Vanves ; 2007 ; p 171

⁵Idem ;pp.

⁶Ibid ; p 172.

⁷Ibid ; pp.

⁸ Ibid ; pp.

⁹ M.AKARI ; H.BOUSSELMA ; l'impact de la gouvernance d'entreprise sur la qualité de l'information comptable ; revue des sciences économiques et commerciales ; n°9 ; 2013 ; p 71.

Selon Bruns et McKinnon (1993), l'information comptable se définit comme étant une donnée chiffrée relative à un phénomène économique passé, présent ou futur d'une entité, ceci à partir d'une observation selon des règles établies.

L'information financière : « est construite à partir de données historiques et prévisionnelles, conduisant ainsi à une gestion rationnelle des différentes temporalités. »¹⁰

L'information financière constitue le socle de la confiance mais elle a besoin de règles pour pouvoir refléter la réalité de l'entité présentée par les chiffres.¹¹

En résumé; l'information financière est le produit résultant du système d'informations comptable et financier pour être utilisée par différents agents économiques.

L'information financière à usage général est celle qui « vise à satisfaire les besoins d'un large éventail d'utilisateurs plutôt que ceux d'un groupe unique. Elle découle des besoins d'information d'utilisateurs qui n'ont pas la capacité d'exiger des entités toutes les informations dont ils ont besoin et qui doivent par conséquent s'appuyer, au moins en partie, sur les informations fournies dans les rapports financiers »¹².

Les normalisateurs et les professionnels en sciences de gestion n'ont pas donné une définition précise de l'information financière malgré leur conscience du rôle important qu'elle joue dans les marchés financier et dans l'équilibre de toute la sphère économique.

Le passage d'une information comptable vers une information financière est passé par les étapes suivantes :

Au cours du 17^e siècle, le rôle de la comptabilité n'était que la tenue d'un livre de comptes pour le présenter comme un moyen de preuve en cas de litiges, c'était un seul acteur nommé "teneur de livre" qui s'occupe de sa rédaction et de son contenu qui constitue des informations comptables.

Au 19^e siècle, les transactions économiques ont pris de l'ampleur, il est apparu une distinction entre propriétaire du capital et dirigeant ce qui a donné naissance à l'asymétrie d'informations entre les deux parties. Pour réduire cette asymétrie, les dirigeants doivent reporter des informations sous forme de rapports pour les propriétaires, ces rapports contiennent des informations financières.

Après la généralisation du nouveau référentiel IAS/IFRS, les concepts d'information financière et information comptable sont confondus.

¹⁰ Frédéric COMPIN ; « Manuel de droit de l'information financière »; Site web : <http://www.alertelangagecomptable.fr>; p2

¹¹ Idem ; p2

¹²F. PLATET – PIERROT ; « L'information financière à la lumière d'un changement de cadre conceptuel comptable : Étude du message du Président des sociétés cotées françaises » ; mémoire pour l'obtention d'un Doctorat en Sciences de Gestion ; Université de Montpellier 1 ; 2009 ; p103.

2-Destinataires et objectifs de l'information financière

➤ Les destinataires

L'information financière est produite pour servir un large éventail d'utilisateurs chacun selon ses besoins et sa relation avec l'entité.

L'IASB a précisé dans l'article 9 de son cadre conceptuel que : « Les utilisateurs des états financiers comprennent les investisseurs actuels et potentiels, les membres du personnel, les prêteurs, les fournisseurs et autres créanciers, les clients, les Etats et leurs organismes publics, et le public... »¹³. Ils peuvent être illustrés comme suit :

- ✓ **Les investisseurs** et particulièrement les actionnaires : ils occupent une place importante car ils supportent plus de risque par rapport aux autres utilisateurs.
- ✓ **Membres du personnel** : ils comprennent les salariés qui cherchent à s'assurer de la capacité de l'entité à verser leurs droits dus et les gestionnaires qui devraient veiller à ce que les états financiers et les informations annexées respectent les normes comptables car ils incombent la responsabilité de toutes les informations y figurantes.
- ✓ **Les prêteurs** : ils ont besoin de s'informer sur la solvabilité de l'entreprise.
- ✓ **Les fournisseurs et autre créanciers** : eux aussi qui ont des droits dus à l'entité.
- ✓ **Clients** : surtout lorsqu'ils développent des liens de continuité avec l'entreprise.
- ✓ **Les Etats et leurs organismes publics** : qui utilisent l'information comptable comme moyen de régulation et de réglementation et qui par la suite leur servira comme donnée statistique et pour le calcul du produit national.
- ✓ **Le public** : qui est représenté à titre d'exemple par les associations de protection du consommateur ou celles qui défendent la responsabilité sociétale des entreprises.

Le normalisateur international a tenté de proposer des normes permettant la production d'une information utile pour l'investisseur essentiellement, car il constitue l'agent économique le plus exposé aux risques des marchés financiers.¹⁴

Le normalisateur algérien ne s'est pas éloigné des utilisateurs cités par l'IASB sauf qu'il privilégie les dirigeants de l'entreprise des autres destinataires¹⁵. Il considère dans l'article 121-7 du SCF que l'information financière est destinée aux utilisateurs suivant : « Les dirigeants, les organes d'administration et de contrôle et les différentes structures internes de l'entreprise. Les fournisseurs de capitaux (propriétaires, actionnaires, banques et autres bailleurs de fonds.

¹³A.KADDOURI; A.MIMECHE;op-cit; p65.

¹⁴Gilbert GÉLARD ; « L'information comptable : pour quoi ; pour qui ? » R.F.C. 427 ; Décembre 2009 ; p41

¹⁵A.KADDOURI ; A.MIMECHE ; Idem;p66.

L'administration et autres institutions dotées de pouvoirs de réglementation et de contrôle (administration fiscale, statistiques nationales...)

Les autres partenaires de l'entité tels que les assureurs, les salariés, les fournisseurs ou les clients. Les autres groupes d'intérêts y compris le public de façon générale. »¹⁶

La divergence entre le marché financier international ; caractérisé par sa fluidité et son dynamisme ; et le marché boursier algérien ; non performant ; est la raison principale pour laquelle le SCF n'a pas privilégié l'investisseur des autres utilisateurs.

➤ **Les objectifs de l'information financière:**

La caractéristique principale du marché est l'incertitude de ses activités, ce qui met les agents économiques dans des situations d'inquiétude et rend leur prise de décision de plus en plus complexe. L'information financière diffusée se propose comme une solution qui n'élimine pas cette incertitude mais qui participe au moins à sa réduction.

En plus, l'absence d'informations financières rend l'investisseur incapable de prendre des décisions adéquates ou de mesurer et d'évaluer la performance de ses activités. Le normalisateur international a consacré une partie du cadre conceptuel des normes IAS/IFRS pour préciser les incitants à l'élaboration de l'information financière ; il a cité les objectifs suivants :¹⁷

- En premier lieu ; l'information sert aux investisseurs, prêteurs et aux autres créanciers actuels ou potentiels dans leurs décisions d'achats, de ventes ou de conservation des titres qui constituent les ressources de financement de l'entité.
- Pour prendre des décisions d'achat, de vente ou de conservation des titres ; les investisseurs, prêteurs ou autre créanciers ont besoin d'informations qui leur permettent de prévoir les rendements futurs de ces titres. L'entreprise doit donc préparer des informations financières qui répondent à cette attente.
- En suite ces investisseurs , prêteurs ou créanciers doivent avoir connaissance des détails des conditions des contrats signés avec l'entité, sur les différentes ressources et moyens qu'elle possède ainsi que sur l'ensemble des lois et règlements auxquels elle est soumise pour qu'ils puissent réagir correctement contre les situations et les risques qu'ils rencontrent et pour ne pas nuire leurs décisions.
- Malgré ses efforts l'entité comptable ne peut pas satisfaire tous les besoins en informations désirés par les investisseurs, les prêteurs et les autres créanciers actuels ou potentiels, pour cela elle procède à l'élaboration des rapports financiers à usage général qui répondent aux attentes de ces derniers ainsi qu'aux demandes des autres utilisateurs.

¹⁶A.KADDOURI ; A.MIMECHE ; op-cit ; p66

¹⁷Le Cadre conceptuel de l'information financière ; publié par l'IASB ; septembre 2010 ; p10

- Toutefois les utilisateurs de l'information financière ne peuvent se contenter des rapports annuels à usage général. Pour une meilleure anticipation, ils s'intéressent même aux événements d'ordre général et des données qui concernent l'entreprise et l'environnement économique et politique qui l'entourent.
- Les besoins des différents utilisateurs en matière d'information divergent. L'entité comptable doit tenir compte de cette divergence et doit leurs présenter un panier diversifié d'informations pour satisfaire chacun d'entre eux.
- La direction de l'entité comptable ne nécessite pas une allocation d'informations spéciales dans le rapport financier car toutes les données qui concernent l'entreprise lui sont accessibles.
- Le cadre conceptuel comporte un ensemble de concepts et de caractéristiques que doit vêtir l'information financière utile, c'est l'objectif visé par l'entité comptable lors de l'élaboration des informations financières.

3/La qualité de l'information financière :

a- Notions de la qualité :

Depuis des siècles, la qualité a constitué le souci permanent recherché par l'Homme dans tous les domaines de la vie, c'est le fruit de toutes les connaissances, les compétences et les efforts qu'il fournit pour faire son travail de la manière la plus efficace et efficiente.

Après le développement des sciences et des technologies, le concept de qualité est devenu plus complexe et beaucoup plus difficile à mesurer ou à atteindre.

Au XIX^{ème} siècle le concept de qualité correspondait à « la connaissance du métier, la conscience professionnelle et à l'amour du travail bien fait ».¹⁸

Cependant, la norme ISO 8402-94 définit la qualité comme « l'ensemble des caractéristiques d'une entité qui lui confèrent l'aptitude à satisfaire des besoins exprimés et implicites »¹⁹.

La norme ISO 9000-2000 définit la qualité comme « l'aptitude d'un ensemble de caractéristiques intrinsèques à satisfaire des exigences »²⁰

Au cours des années, la qualité correspondait à « la capacité à atteindre les objectifs opérationnels visés »²¹

¹⁸<http://www.codlor.com>; 2009; consulté le 02/03/2016.

¹⁹Idem.

²⁰Ibid.

²¹<http://www.commentcamarche.net>; Mars2016

La qualité est d'adapter ses produits, ses services et son organisation pour satisfaire les besoins et les désirs de ses clients.

D'autre part, l'information constitue un produit beaucoup plus sensible que les produits ordinaires ; car ces derniers peuvent être réparés ou retournés ; mais une information faussée peut induire des conséquences de plus en plus coûteuses selon son domaine.

La qualité de l'information « s'évalue en fonction de sa capacité à reproduire une réalité qui ne soit biaisée ni par la perception et les jugements de l'émetteur, ni par la forme qui rend intelligible cette réalité ».²²

Produire une information de qualité nécessite de suivre un processus prédéterminé qui comporte un ensemble de facteurs conduisant vers la qualité. Ces facteurs sont les suivants²³:

- **Accessibilité** : pour donner une qualité à l'information il faut veiller à ce que les systèmes d'informations sont disponibles pour les utilisateurs au moment voulu ; d'assurer une connectivité entre les différents systèmes et de les sécuriser en limitant l'accès qu'aux personnes autorisées.
- **Utilité** : une information est qualifiée utile lorsqu'elle n'est pas dupliquée (sans redondances) et mise à jour au moment de son utilisation.
- **Crédibilité** : ce facteur englobe la standardisation des données (c.-à-d. qu'elles respectent une codification) ; leur exactitude (représentatives de la réalité) ; leur cohérence (une donnée modifiée dans un système le sera dans tous les autres systèmes de l'entité) et leur intégralité (qu'elles soient toutes disponibles au moment de leur utilisation).
- **Interprétabilité** : une donnée est interprétable lorsqu'elle respecte les normes de la syntaxe (son écriture) et de la sémantique (son sens). Le contrôle des versions de l'information est aussi indispensable pour s'assurer qu'il n'existe pas d'autres versions de l'information recherchée et donc tomber dans l'erreur. Et enfin, il faut connaître l'origine de l'information pour savoir où est ce qu'on peut l'utiliser (par exemple une information de pilotage ne peut servir le niveau opérationnel).

Après avoir énoncé les facteurs qualifiant l'information, on s'intéresse aux facteurs permettant de mesurer sa qualité.

²²Céline Michaillesco ; « Qualité de l'information comptable » ; Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de gestion et Audit, Economica, 2009. <halshs-00540571>

²³Thierry Bontems ; Sabine Goulin ; « Qualité de l'information » ; France. <hal-00823145> ; Mars 2013.

Une information de qualité est celle qui permet à son utilisateur de prendre des décisions optimales dans un délai opportun ; pour cela elle doit vérifier les conditions suivantes²⁴ :

- **Rapidité d'accès** : les utilisateurs autorisés ont le droit d'accéder à l'information au moment voulu.
- **Précision** : pour donner une fiabilité à l'information il faut s'assurer de la source de laquelle elle est issue.
- **Actualité** : la mise à jour de l'information est essentielle pour que la décision prise corresponde avec les situations actuelles.
- **Pertinence** : les informations fournies doivent être adaptées aux nécessités de chaque utilisateur.

Le secteur économique, comme tout autre secteur, cherche à ce que ses produits soient de qualité et essentiellement l'information financière qu'on a déjà évoqué son impact crucial sur la stabilité des marchés.

b- Les caractéristiques qualitatives de l'information financière utile :

Une information financière de qualité est celle qui permet à son utilisateur de prendre la décision optimale au moment voulu.

Les caractéristiques qualitatives sont définies comme étant « des attributs qui rendent utile pour les utilisateurs l'information fournie dans les états financiers »²⁵.

Les normalisateurs internationaux (anglo-saxons et américains) se sont consentis à ce que l'information financière sera utile lorsqu'elle est pertinente et reflète une image fidèle de la réalité ; et cette utilité augmente quand elle est comparable, vérifiable, rapide et compréhensible.

- Les caractéristiques fondamentales :

➤ La pertinence :

Une information financière est qualifiée de pertinente lorsqu'elle est capable d'influencer la décision d'un investisseur en lui permettant d'évaluer les événements passés, présents ou futurs ou de corriger ou confirmer des événements passés.

Cette information restera pertinente même si elle ne peut servir qu'une catégorie d'utilisateurs et même si elle est déjà connue ou publiée.²⁶

L'information financière devient capable d'influencer la prise de décision « si elle a une valeur prédictive, une valeur de confirmation ou les deux ».²⁷

²⁴ S. BENOIT ; L. MARTINHNO ; N.SAIDJ ; op-cit; p 172

²⁵ A. KADDOURI. A. MIMECHE ; Op-cit ; p73.

²⁶ Le cadre conceptuel de l'IASB ; op-cit ; p16

²⁷ Idem; pp.

La valeur prédictive d'une information financière est celle qui permet à son utilisateur de prédire des données futures.

La valeur de confirmation aidera l'utilisateur de l'information financière à confirmer ou à affirmer des évaluations passées.

Il découle de la caractéristique de pertinence le concept de l'importance relative de l'information financière qui signifie que son omission ou son inexactitude peut nuire la décision de l'utilisateur.

➤ **Fidélité :**

L'information financière de qualité n'est pas seulement pertinente ; pour mener à bien la prise de décision elle doit refléter l'image fidèle de l'évènement qu'elle décrit. La réflexion d'une image fidèle nécessite que l'information soit complète, neutre et exempte d'erreurs.

L'information est **complète** lorsqu'elle donne une description entière du phénomène avec les explications nécessaires pour faire comprendre son utilisateur.

L'information devient **neutre** lorsqu'elle est produite sans parti-pris ; c'est-à-dire qu'elle ne contient ni une forme ni un contenu qui prétend d'influencer son récepteur vers une décision favorable ou défavorable.

Une information **exempte d'erreurs** signifie qu'elle a été produite et diffusée sans aucune faute ou omission qui induira l'utilisateur en erreur. L'absence d'erreurs ne signifie pas l'exactitude mais il signifie que les processus suivis et les méthodes utilisées ont été appliqués correctement.

Il est à noter que « la notion de fiabilité est à rapprocher à celle d'image fidèle »²⁸.

Pour être utile, l'information financière ne peut se doter d'une seule caractéristique fondamentale ; sa pertinence est aussi nécessaire que sa fidélité pour délivrer à son destinataire un produit de la qualité requise.

- **Les caractéristiques auxiliaires :**

D'autres attributs qui viennent renforcer la qualité de l'information financière diffusée. En plus, lorsqu'on est devant deux informations utiles (qui ont vérifié les conditions fondamentales) ces caractéristiques faciliteront le choix de l'information la plus adéquate²⁹:

➤ **La comparabilité :**

La comparabilité est de communiquer une information financière qui facilite à son utilisateur de constater les différences ou les similitudes entre³⁰ :

- Les périodes dans la même firme ; sous réserve du respect de la cohérence et de la permanence des méthodes.

²⁸ A. KADDOURI. A. MIMECHE. Op-cit ; p74.

²⁹ Idem ; p74

³⁰ A. KADDOURI. A. MIMECHE. Op-cit ; p75.

- Plusieurs entreprises sous la contrainte d'uniformité des méthodes utilisées par chacune.

➤ **La vérifiabilité :**

La vérifiabilité est l'assurance d'une image fidèle des faits, que peut offrir l'information financière à son utilisateur et cela avec le consentement de l'ensemble des observateurs indépendants.

Cette caractéristique suppose que l'information décrit la réalité sans erreurs ou biais en utilisant correctement des méthodes d'évaluation adéquates.

L'information vérifiable peut être une valeur exacte ou une fourchette de valeurs ou de probabilités.

➤ **Rapidité :**

La rapidité est l'enjeu qui permet à certaines informations fiables et pertinentes de préserver leur utilité ; car une information tardive peut perdre son influence sur les décisions de l'investisseur.

➤ **Compréhensibilité :**

L'information financière doit être intelligible par ses différents utilisateurs. La non clarté d'une information peut détourner l'avis de l'investisseur vers des décisions non adéquates.

La compréhensibilité peut être renforcée via l'ajout de définitions, présentations ou des comparaisons.

A ce propos, on considère que les destinataires de l'information financière possèdent d'un minimum de connaissances sur le domaine et peuvent comprendre son contenu. Mais cette hypothèse n'empêche pas de rajouter certaines informations pertinentes ; à cause de leur complexité pour certains utilisateurs ; car ces derniers peuvent demander l'aide des conseillers du domaine.

Malgré l'utilité que rajoutent ces attributs auxiliaires à l'information financière, la réunion des deux caractéristiques principales est la condition cruciale. Cela revient à dire qu'il est possible de renoncer une caractéristique secondaire pour accroître le degré d'une autre selon les besoins et les obligations qu'impose l'information fidèle et pertinente à transmettre.

- **La contrainte de coût/avantage :**

La préparation et la diffusion des informations financières nécessitent de l'entité comptable la mobilisation de ressources financières, matérielles et humaines.

De leur part, les utilisateurs de ces informations supportent des coûts pour l'obtention des données qu'ils souhaitent recueillir des rapports financiers ou parfois ils se retrouvent dans l'obligation de chercher d'autres sources plus coûteuses.

Avant de consentir une dépense ; les préparateurs ainsi que les utilisateurs doivent s'assurer que les avantages recueillis de cette information financière excéderont le coût supporté pour son obtention.

Pour en déduire le coût ; l'entité peut sacrifier d'une caractéristique auxiliaire pour renforcer une autre si cela ne réduit pas l'utilité de l'information produite.

Le système comptable et financier algérien considère qu'une information financière complète et utile mène l'entité vers la transparence préméditée³¹.

Pour cela, il insiste sur quatre caractéristiques qualitatives qui devraient contribuer à la production d'une information complète et utile ; c'est caractéristiques ont été inspirées du cadre conceptuel de l'IASB duquel il a associé à la qualité de l'information la pertinence, la fiabilité, la comparabilité et l'intelligibilité.

c- Mesure de la qualité de l'information financière :

Les caractéristiques précitées permettent la détection de l'information de qualité du point de vue des normalisateurs comptables.

Les chercheurs académiques ont mis leur touche à ce propos. Ils préconisent deux méthodes d'évaluation de la qualité de l'information comptable dans lesquelles ils cherchent à mesurer l'utilité de l'information diffusée à l'investisseur par rapport à sa pertinence.³²

La première méthodologie consiste en la mesure de la pertinence avec un certain nombre d'items mesurés avec un continuum allant de faible à excellent pour donner une valeur à la qualité. Ces items seront étudiés dans un système de pondération en fonction des attentes de l'utilisateur dominant (généralement l'investisseur) ; la qualité obtenue représentera la valeur de la satisfaction de cet utilisateur.

Une deuxième méthodologie qui mesure la qualité délivrée à l'investisseur essentiellement en vérifiant si les anticipations proposées correspondent aux valeurs effectives. Par conséquent, la qualité sera meilleure si les divergences entre les estimations et les performances réalisées au sein de l'entreprise sont réduites.

Ces méthodes apparaissent intéressantes car elles permettent de mesurer la qualité de façon plus empirique mais le coût important qu'elles nécessitent conduira les entreprises et les investisseurs à opter pour la démarche des normalisateurs.

³¹ OULD AMER Smail ; « LA NORMALISATION COMPTABLE EN ALGERIE : PRESENTATION DU NOUVEAU SYSTEME COMPTABLE ET FINANCIER » ; Revue des Sciences Économiques et de Gestion ; N°10 ; 2010 ; p32.

³² Céline Michăilescu ; op-cit ; p4.

Section 02 : Système d'information comptable

Après avoir évoqué le concept de l'information financière ; il est temps de rentrer dans le détail et de percevoir les processus suivis pour sa production au sein de l'entité.

1-Notions de système et système d'information :

Toute information ne peut être transmise au public qu'après avoir passée par un enchaînement d'étapes et de procédures pour lui donner une valeur perçue par son utilisateur.

La notion de système est la meilleure solution qui permet d'obtenir une information adaptée au besoin de son récepteur.

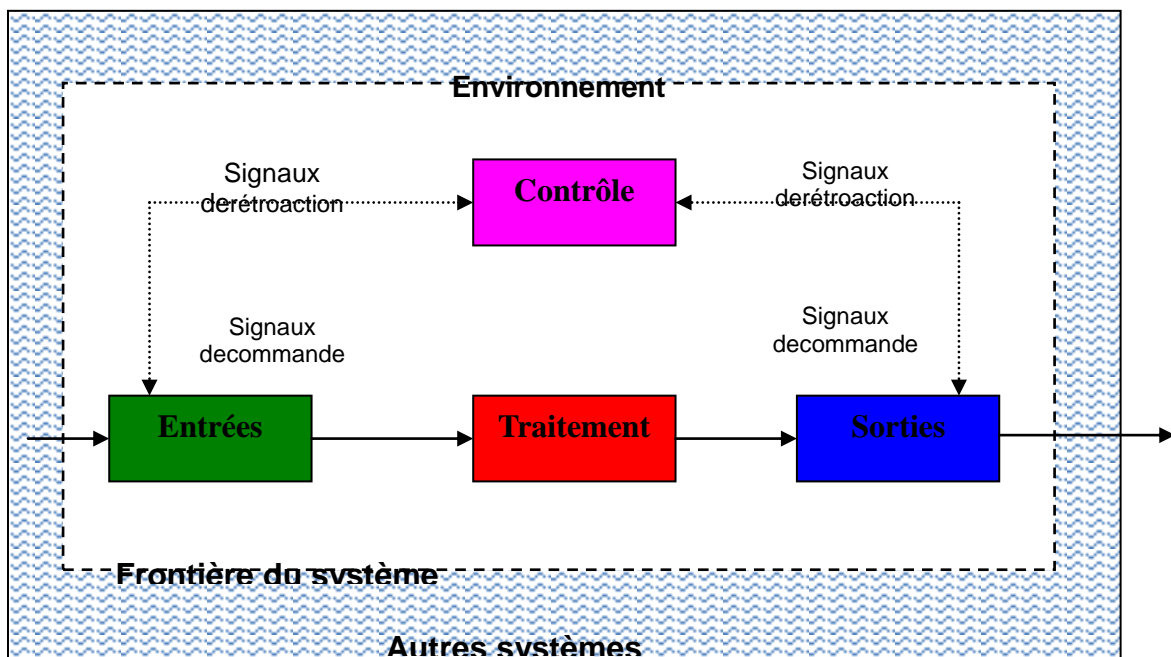
Le système est « un ensemble d'interactions internes et externes générées ou transférées par des éléments afin de répondre à une finalité. Les interactions internes restent contenues à l'intérieur du système. Les interactions externes proviennent ou vont vers l'extérieur au travers de la limite du système »³³.

Tout système est composé de trois éléments :

- * Les entrées : c'est les ressources de base à transformer ;
- * Les traitements : c'est le processus de transformation des éléments entrés ;
- * Les sorties : c'est les éléments résultant du processus de traitement ;

Qui se résument dans le schéma suivant :

Schéma n° 01 : Les composants d'un système



Source : Akhrouf; cours des systèmes d'information ; ESC ; Koléa ; 2015

³³ http://www.terivau.org/Cours/Une_definition_d_un_systeme; consulté le 10/03/2016.

Un système d'information est « l'ensemble des ressources (matériels, logiciels, données, procédures, humains, ...) structurés pour acquérir, traiter, mémoriser, transmettre et rendre disponible l'information (sous forme de données, textes, sons, images, ...) dans et entre les organisations»³⁴.

Les systèmes d'informations passent par les étapes suivantes³⁵ :

- L'entrée des données ;
- La transformation des données en information ;
- La sortie de produits informatifs ;
- Le stockage des données ;
- Le contrôle de la performance.

Il existe quatre types de système d'information³⁶ :

- ✓ Système d'information de gestion (SIG) : qui est destiné aux gestionnaires du niveau intermédiaire.
- ✓ Système d'aide à la décision (SAD) : il s'adresse aux gestionnaires du niveau supérieur.
- ✓ Système d'information pour dirigeants (SID) : qui aide les cadres supérieurs à prendre leur décision
- ✓ Systèmes de traitement des transactions (STT) : « Systèmes informatisés qui exécutent et enregistrent les transactions quotidiennes et courantes nécessaires aux affaires de l'organisation »³⁷.

Les transactions du système sont traitées selon cinq étapes :

- a. La saisie des données ; c'est leur entrée dans le système, elle manuelle ou automatisée.
- b. Le traitement des transactions ; en composant des lots des données entrées.
- c. La mise à jour des bases de données ; pour qu'elle reflète la réalité des transactions.
- d. La production de documents et rapports ; c'est des rapports transactionnels.
- e. Le traitement des interrogations ; ce qui permettra à l'utilisateur final d'acquérir les informations requises au temps voulu.

Chaque fonction de l'entreprise nécessite un système d'informations adapté à ses besoins. On retrouve un système d'informations marketing, un système d'informations de production, un système d'informations des finances, un système d'informations des ressources humaines et un système d'informations de comptabilité.

La comptabilité est le plus ancien exemple de système d'information, qui a réussi à gérer les milliers de données confrontées par l'entreprise pour transmettre sa réalité aux différents partenaires.

³⁴http://www.guillaumeriviere.name/estia/si/pub/SI_COURS-01; consulté le 05/03/20116.

³⁵M.AKHROUF; op-cit.

³⁶Idem.

³⁷Ibid.

La comptabilité est le « système d'information qui organise et transforme les diverses données financières d'une entreprise en informations cohérentes et utiles aux gestionnaires et aux utilisateurs externes »³⁸.

Le système d'information comptable et financier est défini comme « l'ensemble des principes et règles applicables à l'établissement et à la présentation des documents comptables. Vise à réduire l'incertitude de ses utilisateurs »³⁹.

Le système comptable est « l'ensemble des règles, méthodes et procédures que suit une entreprise pour l'enregistrement et le contrôle de ses opérations et des faits économiques qui la concernent et pour la fourniture d'informations pertinentes sur sa situation financière »⁴⁰.

- L'objectif du système d'information comptable :

Les systèmes d'informations que dispose l'entreprise lui permettent de se procurer des informations qui l'aident à prendre des décisions dans différents domaines d'activités. Le système d'information comptable s'occupe des informations d'ordre financier ; le souci majeur de tout entrepreneur ; il permet donc de « traduire en unité monétaire chaque opérations (ou transaction) d'une entreprise et ; d'autre part, de rendre compte de la situation financière de cette entreprise »⁴¹.

Son utilité s'envisage aussi dans sa capacité de donner l'image fidèle de la situation patrimoniale et de la performance financière de l'entité.

Toute entreprise cherche à améliorer son système d'information comptable de manière à ce qu'il puisse lui produire une information financière de qualité qui respecte les modalités et caractéristiques citées dans la première section ; pour servir non seulement les partenaires externes mais pour constituer une base de données pour les autres systèmes d'informations.

On peut conclure donc que la fonction de comptabilité est une clé fondamentale pour la consolidation des données de l'ensemble des fonctions de l'entreprise.

2- Le processus de l'élaboration de l'information financière :

Le processus est un « ensemble d'activités corrélées ou interactives qui transforme des éléments d'entrée en éléments de sortie ».⁴²

La production de l'information financière passe par un processus organisé d'étapes règlementées et normalisées ; C'est le cycle comptable.

³⁸<http://www.erpi.com> ; consulté 07/03/16

³⁹P. Dumontier ; B. Raffournier ; « L'information comptable pour qui ? Pour quoi ? » ; la Revue Française de Gestion ; 1989 ; p9.

⁴⁰ Idem ; p3

⁴¹J.PERRON ; L.BELISLE ; « Le cycle comptable » ; ERPI ; Québec;2006 ;p2.

⁴²<http://www.e-filipe.org/modules/qualite/glossaire.pdf>; consulté le 07/03/2016.

Il est défini comme étant « l'ensemble des étapes de la comptabilisation des opérations et des faits économiques d'une entreprise »⁴³.

Ce processus se déclenche au moment de l'analyse des informations sur les transactions ; puis passe à leur enregistrement chronologique dans les journaux ; pour arriver à l'étape de classification des comptes afin d'obtenir une information financière prête à être communiquée à ses divers utilisateurs dans des rapports finals. Ces étapes peuvent être résumées comme suit :

Etape 01 : L'analyse des transactions

Dans cette partie, une analyse des opérations entreprises par l'entité avec ses différents partenaires est établie pour choisir celles qui vont passer pour l'enregistrement.

Il est sous la responsabilité de l'agent comptable de s'assurer de la sincérité et l'exactitude des factures et des pièces justificatives établies et de valider si elles expriment la réalité des faits qui se sont passés au sein de l'entité.

Par la suite, il est indispensable de veiller à la vérification et au respect des principes et hypothèses de base de la comptabilité, qui représente un rôle éminent dans le processus comptable visant la production d'une information de qualité. Ces principes sont indiqués comme suit⁴⁴ :

➤ **Les hypothèses de base :**

- **Comptabilité d'engagement :** à la fin de l'exercice, le bénéfice réalisé ne correspond pas obligatoirement avec le solde de la trésorerie (achats ou ventes non payés, charges non encore parvenues...etc.). cela revient à dire que les transactions sont comptabilisées au moment où elles sont produites et à l'exercice auquel elles se rattachent.
- **La continuité d'exploitation :** cela signifie que l'entreprise est fondée sous l'hypothèse de continuer son exploitation même si elle sera liquidée. Sans l'adoption de cette condition, le principe de l'entité ne peut être vérifié et le SIC ne devient qu'un outil d'enregistrement du résultat des transactions effectuées.

➤ **Les conventions comptables :**

- **L'entité :** selon ce principe l'entité est considérée indépendante de son environnement sur le plan financier, économique, comptable et juridique ; c'est-à-dire que tous les événements économiques et les flux monétaires ne concernent que l'entreprise.

Le non-respect de ce principe engendrera le refus de l'administration fiscale des comptes.

« Le principe de l'entité détermine et fonde la théorie de la partie double. En effet, en construisant cette théorie, par exemple sur la base des flux, on s'aperçoit immédiatement que la condition primordiale réside dans la distinction entre l'entreprise et son environnement »⁴⁵.

⁴³ J.PERRON ; L.BELISLE ; idem ; p3

⁴⁴ Ismail OULD AMER ; op-cit ; p 31

⁴⁵ A.KADDOURI ; A.MIMECHE ; op-cit ; p 81

- **L'unité monétaire** : l'unité de mesure unique est le dinar algérien. Toutefois, les opérations en monnaie étrangère doivent être converties en monnaie nationale.
- **Le coût historique** : c'est parmi les différents modes, il peut être remplacé dans certains cas par la juste valeur (instruments financiers...).

➤ **Les principes comptables :**

L'application du principe de continuité signifie que la valeur de l'entreprise restera inchangée. Ce principe vient donc pour répondre aux besoins des parties prenantes et qui par la suite, donnera naissance aux principes subséquents :

- 1) **Principe de périodicité** : les états financiers sont présentés au moins une fois par an, et si l'entreprise envisage de les présenter pour une période plus courte ou plus longue ou changer la date de clôture de ses comptes elle doit indiquer les raisons.
 - 2) **Principe d'indépendance des exercices** : selon lequel les bénéfices (et/ou pertes) acquis au titre d'un exercice y sont expressément rattachés.
 - 3) **Principe de fidélité** : c'est un principe déontologique qui charge le SIC de traduire l'image la plus fidèle possible de faits et situations économiques.
 - 4) **Principe de prudence** : c'est de ne pas surévaluer les actifs et les produits et de ne pas sous-évaluer les passifs et les charges.
 - 5) **Principe d'intangibilité du bilan** : qui indique que le bilan de clôture de l'exercice écoulant correspond au bilan d'ouverture du nouvel exercice.
 - 6) **Principe de l'importance relative** : c'est la prise en compte de toute information significative dans les rapports financiers.
 - 7) **Principe de permanence des méthodes** : les méthodes d'évaluation et les règles applicables doivent être relativement stables.
 - 8) **Principe de prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique** : les transactions sont enregistrées selon leur substance économique quel que soit leur forme juridique.
 - 9) **Principe de non compensation** : selon ce principe il est strictement interdit de compenser entre les éléments d'actif et de passif ou entre les produits et les charges.
- Une fois ces règles et principes avérés, les opérations seront prêtes pour passer à la saisie.

Etape 02 : Enregistrement des opérations

Faire une saisie saine se répercutera sur tout le processus comptable et donnera à la fin la qualité souhaitable à l'information financière.

Avant d'entamer l'enregistrement il convient de définir les comptes appropriés dans lesquels sont saisies les transactions.

Le compte comptable (ou compte social) est un compte dans lequel l'entreprise enregistre ses mouvements et transactions quotidiens.

« La tenue efficace de la comptabilité repose sur le bon choix de compte comptable »⁴⁶

Le SCF algérien subdivise les comptes comptables en sept classes, dans chaque classe réside une certaine catégorie d'éléments selon sa nature pour donner la forme suivante :

- **Classe 1** : comptes de capitaux
- **Classe 2** : comptes d'immobilisation
- **Classe 3** : comptes de stocks
- **Classe 4** : comptes de tiers
- **Classe 5** : comptes financiers
- **Classe 6** : comptes de charges
- **Classe 7** : comptes de produits

Cette opération est fondée sur une technique cardinale, **la partie double**, ce fondement qui repose sur l'équilibre d'une écriture en débit et en crédit.

Une écriture comptable « est une opération consistant à enregistrer un flux commercial, économique ou financier à l'intérieur de comptes »⁴⁷.

Pour passer une écriture comptable il faut suivre la démarche suivante :

- Mentionner la désignation d'origine, le contenu et l'imputation de chaque information en précisant le journal utilisé, la date de l'opération les numéros et intitulés des comptes, le numéro de la pièce comptable et les montants.
- La pièce justificative (facture, bon d'entrée, bon de sortie,...) permet le contrôle des opérations et la justification de toute écriture passée.
- Respecter le principe de la partie double sur lequel est basé tout le SIC.

Ces écritures comptables sont enregistrées dans un livre spécifique, **le journal** ; c'est « un registre dans lequel l'entreprise a l'obligation d'inscrire quotidiennement et dans l'ordre chronologique toutes les opérations qui transforment son actif »⁴⁸.

« Il constitue le registre des écritures de saisie des données comptables. Chaque transaction, chaque événement qui entraîne un changement dans les actifs, les passifs ou les capitaux propres est pris en compte en comptabilité par une écriture au journal »⁴⁹.

La forme et les règles de tenue de ce registre sont prescrites par la loi. Dans l'article 20 de la loi n° 07-11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier, qui stipule : « Les entités soumises à la présente loi tiennent des livres comptables qui comprennent un livre journal, un grand livre et un livre d'inventaire, sous réserve des dispositions spécifiques concernant les petites entités ».

⁴⁶<https://www.l-expert-comptable.com/> ; mis à jours 25/02/2014.

⁴⁷ Idem.

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹<http://www.procomptable.com>; consulté le 07/03/16.

La tenue de journaux auxiliaires selon les besoins de l'entité est autorisée⁵⁰.

Sous sa forme manuelle, le journal doit être coté et paraphé, tenu sans blanc ni altération d'aucune sorte, ni transport en marge.

La plupart des sociétés ont développé leurs moyens comptables pour bénéficier des multiples avantages offerts par les systèmes informatisés qui ont permis d'améliorer les procédés de contrôle et de suivi des opérations comptables.

La loi exige les entrepreneurs à choisir les systèmes d'informations qui satisfont « les exigences de conservation, d'identification, de sécurité, de fiabilité et de restitution des données »⁵¹.

Ces exigences ne sont qu'un résultat de la double utilité que joue le journal ; premièrement comme moyen d'analyse et de contrôle de l'acheminement convenable des transactions, et deuxièmement comme un moyen de preuve pour le profit de l'entreprise.

Etape 03 : le classement

L'importance des données enregistrées sur le journal est limitée, car ces dernières ne peuvent servir qu'un ensemble réduit d'interlocuteurs. Afin d'accroître son utilité ; il faut qu'elles passent par d'autres traitements.

- **Le grand livre :**

Un grand livre « est la transcription sur un document unique de la totalité des mouvements de comptabilité. Ces mouvements sont classés par compte, dans l'ordre de numéro prévu par le plan comptable »⁵².

C'est un tableau synthétique qui inclue tous les comptes qui ont été mouvementés durant la période dans l'objectif de contrôler leur exactitude et fiabilité.

Ces comptes ont été reportés à partir du journal pour les arrêtés et dégager le solde final de chaque compte.

Ce registre est aussi obligatoire comme le précise l'article 20 cité supra.

- **La balance :**

L'ensemble des comptes récapitulés dans le grand livre sont transmis vers la balance. La balance comptable est « un document comptable et financier indispensable à toute entreprise. Elle lui permettra en effet de pouvoir contrôler ses comptes et établir toute sa comptabilité, du compte de résultat au bilan, Elle se compose des documents présents dans le grand livre et dans le journal de la société »⁵³.

⁵⁰ Art 20 de la loi n° 07-11 du 25 novembre 2007

⁵¹ Art 24 de la loi n° 07-11 du 25 novembre 2007

⁵² <https://www.l-expert-comptable.com>; mis à jours 25/02/2014

⁵³ <https://www.l-expert-comptable.com.html>; mis à jours 25/02/2014.

La sous totalisation des comptes de bilan (classes 1, 2, 3, 4,5) ainsi que la sous totalisation des comptes de gestion (classes 6et7) permettront la déduction du résultat de l'exercice.

Cette balance permet au comptable de contrôler et de vérifier l'exactitude arithmétique des comptes pour qu'il passe les écritures de rectification dans le journal, les reportera au grand livre et établira la balance finale après inventaire qui sera la base de la constitution des états financiers.

Etape n°04 : Présentation des états financiers

Après toutes ces démarches et principes, la comptabilité est arrivée à son point de mire, la mise en œuvre d'états récapitulatifs qui permettent à ses lecteurs de déduire des informations fidèles et pertinentes sur l'entité.

La norme comptable internationale 1 (IAS1) les a définis comme suit :
« Les états financiers à usage général (appelés « états financiers ») sont les états destinés à répondre aux besoins des utilisateurs qui ne sont pas en mesure d'exiger que l'entité prépare des rapports financiers adaptés à leurs besoins particuliers d'information ».

Les états financiers sont établis à partir de la balance après inventaire pour communiquer aux différents utilisateurs ; déjà mentionnés dans la première section ; des informations financières supposées être fiables tant qu'elles ont été produites en respectant les principes et règlements prescrits par la comptabilité. Ces informations concernent la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité pour aider les utilisateurs et essentiellement les investisseurs à prendre des décisions économiques.

Le SCF préconise cinq états financiers obligatoires en s'inspirant du référentiel IAS/IFRS :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- Un état de variation des capitaux propres
- Un état des flux de trésorerie
- Une annexe.

Tous ces états feront objet d'une présentation succincte dans ce qui suit :

a) Le bilan :

Le bilan est un « un tableau qui montre sa situation patrimoniale à un instant T, en général la clôture des comptes. Il montre ce que l'entreprise possède (actif) et ce qu'elle doit (passif) »⁵⁴,

C'est un tableau à deux colonnes qui regroupe trois éléments essentiels : l'actif ; le passif ; les capitaux propres

⁵⁴<https://www.l-expert-comptable.com.html>; mis à jours 25/02/2014.

L'actif : est une ressources contrôlée par l'entreprise suite à des évènements passés et dont elle s'attend à des avantages économiques futures. Il est partagé en actif non courant (ou durable) composé des immobilisations ; et d'actif courant constitué par les stocks et créances courantes et des disponibilités.

Le passif : est une obligation actuelle née d'évènements passés et dont l'extinction se traduit par une sortie d'avantages économiques de l'entreprise. Il est composé du passif non courant (Dettes à long terme) et du passif courant (dettes courantes).

Les capitaux propres : représentent l'intérêt résiduel dans l'actif après déduction du passif.

Le bilan contient des informations sur le patrimoine de l'entité ; il permet de cerner d'une part, ses ressources et moyens de financement et d'autre part, ses emplois et les moyens mis à sa disposition.

Il permet aussi de faire une analyse financière par les ratios pour obtenir une allure plus approfondie et afin de détecter les déséquilibres et prendre les mesures pour les rectifier.

b) Le compte de résultat :

Le compte de résultat est « un état récapitulatif des charges et des produits réalisés par l'entreprise au cours de l'exercice »⁵⁵.

Ce résultat constitue un indicateur de la performance financière de l'entreprise ; duquel les investisseurs peuvent faire des comparaisons avec d'autres entreprises d'un même secteur pour prendre les décisions nécessaires.

Deux éléments fondamentaux qui composent cet état financier ; les charges et les produits.

Une charge : est un décroissement d'avantages économiques durant l'exercice qui se traduit par une augmentation des éléments de passif et par une diminution des éléments d'actif.

Un produit : est un accroissement d'avantages économiques durant l'exercice qui se traduit par une augmentation des éléments d'actif et par une diminution des éléments de passif.

La dernière rubrique de ce tableau représente le résultat net obtenu par la différence entre les produits et les charges pour déduire à la fin si l'entreprise a réalisé un enrichissement (si les charges < produits) ou un appauvrissement (charges > produits).

Le compte de résultat peut être présenté sous deux formats possibles ; par nature ou par fonction (dite analytique).

⁵⁵Ismail.OULDAMER ; op-cit ; p35.

c) L'état des variations des capitaux propres :

L'état des variations des capitaux propres est « un état de synthèse qui présente le résultat de la période ainsi que les charges et les produits qui sont directement imputés en capitaux propres »⁵⁶.

Il présente les effets engendrés par les changements de méthodes qui ont été faites au cours de l'exercice ainsi que le solde des réserves et les dividendes répartis.

C'est un moyen de rapprochement entre les valeurs du début et de fin de période pour le capital et les réserves en précisant les éléments de variation, il donne au lecteur la possibilité d'analyser la variation de sa richesse durant l'exercice.

d) Tableau des flux de trésorerie :

Les flux de trésorerie « désignent l'ensemble des entrées et sorties de liquidités ou d'équivalents de liquidités »⁵⁷.

Le tableau de flux de trésorerie est « une des composantes des états financiers, il renseigne sur l'évolution de la trésorerie et doit être lu à la lumière des autres informations disponibles dans les états financiers »⁵⁸.

Cet état permet aux utilisateurs d'évaluer la capacité de l'entreprise à dégager des liquidités (fonds disponibles et dépôts à vue) et des équivalents de liquidités (placement à court terme), de déterminer ses besoins en liquidités et de prévoir les échéances et le risque des encaissements futurs⁵⁹.

Il est présenté selon deux méthodes, la première est dite directe car elle classe les flux monétaires en distinguant entre les encaissements et les décaissements. La deuxième méthode est indirecte, elle part du résultat net pour arriver à déterminer la variation de la trésorerie d'exploitation.

e) L'annexe :

L'annexe des états financiers est « un document de synthèse qui comporte des informations utiles pour la compréhension des opérations figurant sur les états financiers »⁶⁰.

L'article 29 du SCF précise : « L'annexe comporte des informations comparatives sous forme narrative descriptive et chiffrée ».

⁵⁶ Ismail.OULDAMER ; op-cit ; pp.

⁵⁷ Idem; p 37.

⁵⁸ http://www.fer.ch/fileadmin/downloads/news/tableau_de_flux_de_tresorerie.pdf.

⁵⁹ Ismail. OULD AMER ;Ibid ; pp.

⁶⁰ Ismail. OULD AMER ; op-cit; p 41.

Cet état doit comporter :

- Les règles et les méthodes comptables utilisées pour la tenue de la comptabilité et l'établissement des états financiers ;
- Les compléments d'information devant être mentionnés pour une bonne compréhension des autres états financiers ;
- Les informations sur les entités associées, filiales ou société mère et les transactions passées avec ces entités ou avec leurs dirigeants ;
- Les informations concernant certaines opérations particulières mises en place pour refléter l'image fidèle de l'entité.

Toutefois, les informations y afférentes doivent avoir la qualité de pertinence et d'importance relative pour qu'elles puissent servir les destinataires de ces documents et orienter leurs décisions.

Toutes les étapes et procédures conçues dans le système d'information comptable visent un seul but, la production d'une information financière qui s'applique à tous les critères de qualité cités dans la section antérieure pour satisfaire tous ses partenaires.

3 / La communication financière :

Après l'achèvement de toutes ces étapes constitutives du système d'informations comptables ; il est temps de diffuser les résultats du processus aux différentes parties intéressées par l'entreprise, c'est le tour de la communication financière.

Dans le cas d'une entreprise de petite taille, la communication financière peut se limiter à publier les informations exigées par les organismes sociaux et fiscaux. Mais ce n'est pas le cas des grandes entreprises qui ne cherchent à satisfaire la variété de partenaires actuels seulement mais à développer ses relations avec des clients ou investisseurs potentiels ; pour cela elle a besoin d'adopter toute une stratégie de communication.

En revenant sur l'histoire, ce concept de communication financière n'était utilisé que par les professionnels sur les marchés financiers. Ensuite, pour faire connaître les actions des entités par un grand nombre de public, l'Etat a autorisé la diffusion des informations financières via les moyens de communication de masse (télévisions, radios...) ce qui a incité les sociétés à diffuser des informations non obligatoires (volontaires). De ce fait, le concept de publicité financière a été remplacé par la communication financière devenue de plus en plus stratégique ; selon GUIMARD (1998) : « le passage à la communication financière indique que la société cotée a décidé d'élaborer une stratégie de communication ». Cette notion de stratégie de communication financière était assimilée à un marketing du titre (marketing boursier) qui nécessite la définition du positionnement boursier, du type d'actionnariat souhaité et de cibler les objectifs à atteindre ainsi que les moyens y conduisant d'où s'apparentaient les définitions subséquentes ⁶¹:

⁶¹ S.ONNEE ; R.CHEKKAR ; « l'évolution de la communication financière dans le processus de gouvernance » ; document de recherche 2005-05 ; LOG ; Cedex ; 2005 ; p 6-7.

Selon Bompont et Marois (2004), la communication financière est « un programme d'informations financières, de promotion de l'image financière et de l'image de l'entreprise tout court »⁶² ;

La communication financière est « un processus intégré dans la stratégie qui vise à mieux faire connaître l'entreprise et ses dirigeants, promouvoir son image et exprimer ses valeurs auprès des investisseurs et autres parties prenantes, en développant des outils de communication qui permettent d'entretenir avec eux des relations à long terme »⁶³.

La communication financière a commencé à prendre sa place dans les sociétés, c'est ce qui justifie leur introduction dans leurs organigrammes d'un service des relations publiques chargé de la communication financière avec les tiers.

A nos jours, les enjeux de la communication financière sont devenus d'autant plus compliqués que l'environnement économique. Les exigences des partenaires de l'entreprise en matière d'informations sont accrues, et particulièrement ceux des investisseurs qui, à cause de leur risque persistant et de leur primauté dans le financement de l'entité, prétendent acquérir plus que les informations diffusées habituellement dans les états financiers mais qui respectent les critères de transparence et de qualité.

- **La cible de la communication financière :**

Les principaux clients de cette communication financière sont les actionnaires institutionnels (tels que les banques, les compagnies d'assurance...), les actionnaires individuels et les actionnaires salariés⁶⁴.

Le privilège accordé à ses destinataires n'empêche pas d'inclure d'autres agents économiques qui de leur part développent des liens importants avec l'entreprise, c'est le cas des comités d'audit, des analystes financiers, des organismes sociaux et fiscaux ainsi que des clients et fournisseurs⁶⁵. C'est donc tous les destinataires de l'information financière.

⁶²S.ONNEE ; R.CHEKKAR ; op-cit ; p 8.

⁶³Idem ;pp.

⁶⁴A.MOKRANI ; cours de reporting et communication financière ; ESC ; Koléa ; 2015.

⁶⁵Idem.

- **Les supports de la communication financière :**

Cette diversité de destinataires suppose de l'entreprise la production de plusieurs documents et rapports pour répondre aux nécessités des utilisateurs, le tableau ci-après les en résume :

Tableau n°01 : les supports de la communication financière

Documents de base	
Les comptes annuels ou les documents de synthèse ou les états financiers	Les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat, le TVCP, le TFT, et une annexe: ils font un tout indissociable. Ces éléments sont établis à la clôture de l'exercice au vue des enregistrements comptables et de l'inventaire,
Documents " Etoffés"	
Le rapport de gestion	le rapport de gestion est un document par lequel les organes de direction de l'entreprise rendent compte de leur gestion en sus des informations délivrées par les comptes annuels. Le rapport informe sur la situation de l'entreprise et ses perspectives d'évolution, les évènements importants à venir, les activités des entreprises du groupe, les activités de recherche et développement s'il y a lieu, la politique de distribution de dividendes. Il fournit également pour certaines entreprises des indicateurs clés de performance de nature non financière (environnement, ressources humaines), une description des principaux risques et incertitudes
Le rapport de annuel ou la plaquette annuelle	Le rapport annuel est un document synthétique qui rassemble tous les éléments disponibles constituant l'information utile pour présenter la société et informer ses actionnaires, soit le bilan, le compte de résultat les comptes consolidés, le rapport des commissaires aux comptes ainsi que toute information significatives

Documents "formalisés et ciblés"	
Pour le marché	
Le document de référence	Le document de référence est un document qui permet de réunir un ensemble exhaustif de renseignements sur une société cotée. Il peut prendre la forme soit du rapport annuel soit d'un document spécifique. Le rapport annuel doit alors respecter le contenu et la forme d'un document de référence ou être complétée d'un tableau.
Le prospectus ou note d'information	Le prospectus ou note d'information correspond aux informations exigées en sus du rapport annuel, lors d'un appel public à l'épargne. L'entreprise décrit ses activités, sa situation financière, sa stratégie, le nombre de titre de la société visée qu'il détient déjà...
Pour le fisc	
La liasse fiscale	La liasse fiscale est un document destiné à l'administration fiscale. Elle comporte le bilan, le compte de résultat et une annexe fiscale (14 tableaux) le tableau des immobilisations, le tableau des amortissements, le tableau des provisions....
Documents complémentaires	
Comptes prévisionnels	En cas de prévention des difficultés de l'entreprise ou à la demande des partenaires de l'entreprise (Institutions financières) ou de manière volontaire l'entreprise fournit des comptes prévisionnels soit un compte de résultat et un bilan prévisionnel, un plan de financement et des notes annexes précisant la période
Le bilan social et les informations sociales	Il ne faut pas confondre bilan social et comptes sociaux. Les comptes sociaux ou individuels sont les comptes annuels d'une entreprise qui se distinguent des comptes consolidés qui sont les comptes annuels d'un groupe. Selon le code du travail, le bilan social informe sur les emplois, les rémunérations et charges accessoires, les conditions d'hygiène et de sécurité les autres conditions de travail, la formation, les relations professionnelles et les conditions de vie des salariés et de leur famille dans la mesure où ces conditions dépendent de l'entreprise. Le bilan social est obligatoire pour les entreprises devant disposer d'un comité d'entreprise ou de plus de 300 salariés. Les entreprises faisant appel public à l'épargne doivent fournir dans le rapport de gestion des informations sociales : des informations liées à l'effectif, organisation du temps de travail

Source : MOKRANI ; cours de reporting et communication financière ; ESC ; Koléa ; 2015

Cependant, l'objectif de la communication financière est double, répondre aux exigences légales à travers les états obligatoires, et fournir des informations complémentaires qui visent la satisfaction des différentes parties ciblées par l'entreprise.

Section 03 : L'information financière et la prise de décision

Toute cette importance dédiée à l'information financière et les mécanismes exigés pour lui confier les caractéristiques de qualité ne visent que l'optimisation des décisions prises par les différents utilisateurs de cette information. Quelle est l'influence de l'information financière sur les décisions de ses multiples destinataires ? La réponse à cette question fera l'objet de la présente section.

1-Notions de décisions :

La prise de décision est l'action du quotidien de toute entreprise, pour chaque situation rencontrée, de multiples choix et contraintes lui sont proposés, parmi lesquels elle doit choisir une meilleure solution qui lui emmène vers son objectif.

« Décider, c'est choisir l'action à entreprendre, c'est-à-dire choisir une action parmi toutes celles qui sont possibles »⁶⁶.

La prise de décision constitue d'analyser des options proposés, de les comparer pour en déduire une action adéquate qui résout le problème rencontré.

Le décideur est confronté à un ensemble d'actions possibles formulées soit à partir d'hypothèses ou sur la base d'anticipations préalables.

Le processus décisionnel se déclenche à partir d'une description des problèmes à résoudre qui permet d'établir une analyse cohérente à partir de laquelle des principes et des critères de sélection sont mis en place. Ce processus requiert une détermination précise de l'objectif du décideur duquel dépend la solution choisie⁶⁷.

Le choix d'une décision n'est pas aléatoire, il existe plusieurs contraintes qui orientent le décideur vers la sélection conforme aux caractéristiques de son organisation et de son marché, à la technologie utilisée et aux d'autres contraintes légales ou sociales.

Il existe plusieurs horizons qui permettent de classer les décisions prises au sein d'une entreprise. Une classification selon l'objet semble plus utile.

Igor Ansoff propose de diviser la décision en trois types⁶⁸ :

- ✓ **Les décisions stratégiques** : ces décisions sont prises dans les hauts niveaux hiérarchiques de l'entité (la direction générale), elles reposent sur des choix critiques déterminant la stratégie de l'entreprise pour un horizon long (plus de 5 ans) et qui nécessite une allocation d'un budget plus ou moins élevé.

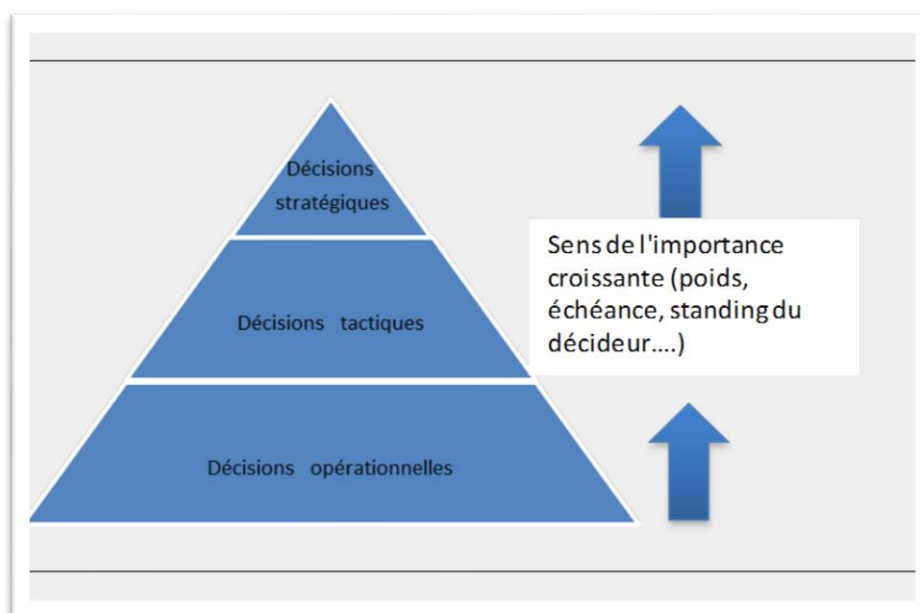
⁶⁶ Serge BELLUT ; les processus de la décision ; Edition Afanor ; 2002 ; p 8

⁶⁷ M.KEBIECHE ; « L'impact de l'application du système comptable et financier sur les caractéristiques de l'information financière dans l'entreprise » ; Magister en Comptabilité et Audit ; ESC ; Alger ; 2011

⁶⁸ management.e-monsite.com/medias/files/les-decisions-et-parties-prenantes.pdf ; consulté 08/03/2016

- ✓ **Décisions tactiques (ou administratives)** : ce type est dédié aux cadres supérieurs qui sont confrontés à des problèmes de gestion des ressources et moyens, leurs décisions portent sur un moyen terme (2 à 5 ans) et visent la réalisation des objectifs stratégiques fixés par la direction générale.
- ✓ **Décisions opérationnelles** : qui prétendent la résolution des problèmes d'exploitation, elles sont les moins sensibles sur l'entité par rapport aux autres types, c'est les exécutants qui s'occupent de ce genre de décisions et qui se limite par un horizon court (moins de 2 ans).

Schéma n°02 : Représentation des niveaux de décisions



Source : MOULY; management.e-monsite.com/medias/files/les-decisions-et-parties-prenantes.pdf ; consulté 08/03/2016

Cette structure décisionnelle est retrouvée au sein de chaque fonction de l'entreprise. La représentation suivante tente à expliquer cette relation ;

Schéma n°03 :Présentation des niveaux décisionnels dans les fonctions de l'entreprise.

Source : AKHROUF ; cours des systèmes d'informations ; ESC ; Koléa ; 2015

- **L'information financière et la décision :**

De nombreuses techniques permettent au décideur de prendre une décision. L'information financière constitue un outil incontournable d'aide à la décision car l'aspect financier permet une meilleure traduction de l'efficacité des décisions prises dans toutes les fonctions et les niveaux hiérarchiques de l'entité (production, organisation...). En se référant à la présentation exposée supra **schéma n°03**, on constate que les décisions prises au niveau de la fonction finance et comptabilité sont partagées entre les trois niveaux décisionnels, chaque niveau s'occupe d'une des étapes suivies pour la production de l'information financière.

En effet, la vérification des pièces comptables et leur saisie sont faites dans le niveau opérationnel ; le classement des comptes dans les grands livres est assuré par les cadres intermédiaires et il restera aux cadres supérieurs d'élaborer et de diffuser une information financière qui constitue une indication pour d'autres types de décideurs et parties prenantes tournant autour de l'entité.

Une partie prenante « est tout acteur concerné par la prise de décision d'une organisation et ses conséquences. Les parties prenantes ont des besoins en matière d'informations »⁶⁹.

Il existe plusieurs classifications de ces parties prenantes, une première qui les classe selon le degré de leur importance pour la survie de l'entreprise, et une seconde les divise selon leur position par rapport à l'entité.

Selon la première optique, on distingue :

- **Les parties prenantes du premier niveau** : « concernent l'ensemble des groupes essentiels à la survie de l'organisation. Pour une entreprise, les parties prenantes,

⁶⁹ Cours.fr maxi.html ; consulté 13/03/2016

sans lesquelles une entreprise ne peut fonctionner, sont : les associés, les clients, les fournisseurs, les salariés et les banques »⁷⁰.

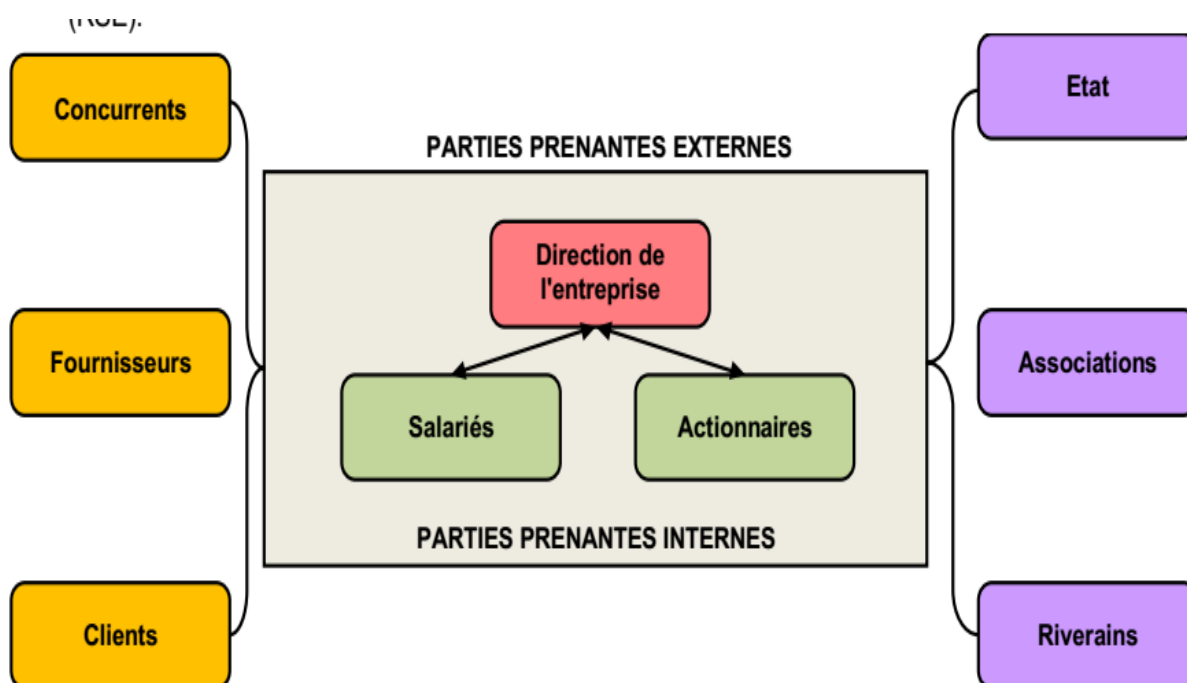
- **Les parties prenantes du second niveau** : « sont les groupes non nécessaires à la survie de l'entreprise. Pour une entreprise, ce sont les syndicats, associations, l'État, les collectivités territoriales et le grand public »⁷¹.

La deuxième optique, adoptée par Freeman, les considère comme⁷² :

- ✓ **Des parties prenantes internes** : qui sont les actionnaires et les salariés.
- ✓ **Des parties prenantes externes** : présentées par les clients, les fournisseurs, les concurrents, l'Etat, les ONG et les riverains.

On peut illustrer cette relation par le schéma suivant :

Schéma n°04 : Les parties prenantes internes et externes proposées par Freeman



Source : <https://sesmassena.sharepoint.com/>; consulté le 13/03/2016

Toutefois ces relations qui relient les différents partenaires font souvent naître des conflits de différents types, leur réduction nécessite une meilleure transparence à travers une diffusion d'informations fiables et sincères.

On adoptera cette deuxième optique pour développer leur nécessité d'une information comptable pour la prise de décisions.

⁷⁰Cours.fr maxi.html ; consulté 13/03/2016

⁷¹ Idem.

⁷²<https://sesmassena.sharepoint.com/>; consulté le 13/03/2016

2- La décision des parties prenantes internes

L'information financière représente un paramètre éminent dans l'entreprise auquel se réfèrent les dirigeants, les salariés et les associés afin de porter des jugements souhaités crédibles sur l'entreprise. Cette information est perçue différemment chez ces parties, sa perception dépend de la position et des objectifs de chaque acteur.

- Les associés (ou actionnaires) :

Etant les apporteurs de fonds nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, le souci majeur des actionnaires porte sur l'achat, la conservation ou la vente de leurs actions. Afin de prendre une décision, ils ont besoin d'avoir des informations sur la performance de l'entreprise, sa rentabilité financière, de sa capacité à dégager des bénéfices ainsi de sa politique de répartition des dividendes, toutes ces données doivent être fournies par l'entité dans ces rapports et états annuels.

Des informations prévisionnelles leur sont aussi importantes pour que ses investisseurs établissent des anticipations et soient au courant du rendement futur de leurs actions et aux restructurations des marchés.

- Les salariés de l'entreprise

C'est une ressource importante dans l'entité, non seulement pour la production des biens et services mais pour l'amélioration de leur qualité qui se répercutera sur l'image de la société.

Les membres du personnel ont besoin de s'assurer que cette entreprise a la capacité actuelle et future de les payer et pourquoi pas de leur accorder des avantages supplémentaires. Pour cela ; ils s'intéressent non seulement aux conditions de travail mais même de la performance financière de l'entité qui leur permettent de veiller à ce que la répartition du « gâteau » ce fait de manière équitable et à ce que les efforts qu'ils fournissent ne sont pas marginalisés.

- Les dirigeants

Ces derniers ont l'accès direct à toute l'information ; ils se soucient de mesurer la rentabilité économique et financière et d'anticiper les résultats et les risques pouvant émergés pour s'assurer de l'efficacité des mécanismes d'organisation et de gestion des ressources mises sous leur responsabilité.

Ils sont toujours soumis au contrôle et à la surveillance de tous les agents du marché en vue de leur autorité et aux facilités qui leur sont accordées dans l'entreprise.

Les informations financières peuvent aussi les aider pour fixer les stratégies financières futures de l'entité.

- **Les auditeurs internes :**

Même s'ils n'ont pas été mentionnés dans le schéma de Freeman, l'importance des auditeurs internes pour les entreprises n'est pas négligeable et particulièrement dans les sociétés de grande taille qui cherchent souvent à renforcer ces mécanismes de contrôle.

Le rôle de l'auditeur interne est « de définir, de diffuser et de veiller à l'application correcte des procédures de contrôle interne au sein de l'entreprise »⁷³

De cette définition le rôle de l'information, et particulièrement l'information financière, dans la mission des auditeurs internes semble clair, les jugements et les indications de ces acteurs ne peuvent être proposés ils n'ont une base de données financières à partir de laquelle ils font leur études et analyses.

3- Les décisions des parties externes :

L'information financière est la source principale sur laquelle sont basées les décisions des tiers car elle reflète l'image de toutes les structures de l'entité.

- **Les clients :**

Les clients semblent intéressés par la situation de l'entité et surtout lorsqu'ils développent ensemble des relations contractuelles à moyens ou à long terme. Leur objectif est de s'assurer de la pérennité et de la continuité de leur fournisseur sur la base des informations financières que fournissent les différents états et rapports financiers, pour pouvoir réagir au moment opportun et pour ne pas tomber dans des pénuries car les clients peuvent subir tous les risques et les conjonctures auxquels l'entreprise 'fournisseur' est confrontée.

- **Les fournisseurs :**

D'une part, l'entreprise a intérêt de renforcer ses relations avec ses fournisseurs pour qu'elle arrive à négocier avec eux à propos des prix et des délais de paiement. Mais de leur part, les fournisseurs ont besoin de se prémunir contre les risques de défaillance et d'insolvabilité de leurs clients. De ce fait, ils sont tenus à vérifier la capacité de paiement du client en mesurant sa solvabilité et en s'appuyant sur les montants de trésorerie disponibles sur les états financiers. S'ils souhaitent établir des relations à long terme avec son client, une étude du bilan et de la structure de l'endettement est indispensable.

⁷³ A.MOKRANI ; cours d'Audit ; ESC ; Koléa ; 2015

- L'Etat et les collectivités locales

Le rôle de l'Etat est la fixation des règles générales par la législation, les collectivités locales proposent des infrastructures d'accueil et bénéficient également des recettes fiscales. L'entreprise cherche souvent à améliorer sa relation avec ces pouvoirs législateurs afin qu'ils lui assouplissent l'environnement dans lequel elle exerce.

En premier lieu, l'information financière diffusée leur permet de connaître les bénéfices dégagés pour le calcul de l'assiette fiscale ainsi que les différents taxes et impôts imposables à l'entreprise. En second lieu, ces informations leur facilitent la surveillance des activités exercées par l'entreprise et de telle sorte à exiger d'autres règlements nécessaires. Finalement, pour la construction des statistiques et le calcul du produit intérieur brut, ils ont besoin de collecter des informations sur les valeurs ajoutées et résultats de l'ensemble des entreprises.

- Les institutions financières

Les institutions financières représentées par les banques et les compagnies d'assurance constituent des partenaires importants pour l'entreprise. Les banques et les établissements de crédit lui permettent d'obtenir des moyens de financement que ce soit pour un court, moyen ou un long terme, afin de couvrir les manques de liquidité qu'elle peut rencontrer durant son activité ou même pour financer des investissements durables. En cas d'incendie, les compagnies d'assurance contribuent à la couverture des dégâts et pertes qui en résultent.

Avant de s'engager avec l'entreprise, ces institutions financières ont besoin de collecter quelques données qui traduisent la situation financière et la solvabilité de leur client, afin de s'assurer que ce dernier a la capacité de payer les montants dus à leur échéance. Pour ce faire, ils analyseront les postes d'endettement, la structure de leur capital et tous les autres postes fournissant des informations utiles pour les décisions de ce type.

- Les associations

C'est des organisations non gouvernementales, souvent intéressées par des thématiques particulières (sociales, environnementales...) qu'elles utilisent pour inciter les entreprises à suivre leurs attentes, elles publient des chartes et élaborent parfois des audits sur une entreprise pour le compte d'une autre avec laquelle elles nouent des partenariats.

A cet effet, elles requièrent des informations sur les impacts environnementaux et sociétaux des actions des entreprises, sur le respect de la concurrence, sur l'éthique...Elles

peuvent obtenir des renseignements financiers leur permettant de déclencher des actions (un boycott, par exemple).

- Les auditeurs légaux

Dans les normes de l'IFAC : "L'audit (financier) a pour objectif de permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion selon laquelle les états financiers ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à un référentiel comptable défini."⁷⁴

Le rôle de l'auditeur est donc la certification des comptes sociaux de l'entreprise, cette certification qui les rend beaucoup plus utiles chez leurs différents utilisateurs.

Pour accomplir sa mission, l'auditeur doit analyser l'ensemble des opérations comptables et financières qui se sont effectuées au sein de l'entreprise durant la période afin de porter un jugement crédible sur la qualité des informations financières diffusées.

- Les riverains (ou le public)

« Il s'agit de tous ceux qui vivent autour des implantations d'une entreprise et peuvent, directement ou indirectement, bénéficier ou subir les impacts économiques, sociaux ou environnementaux liés aux activités de l'entreprise »⁷⁵

De manière particulière, la communauté scientifique (étudiants, chercheurs, bureaux d'études...etc.) est toujours en besoin de toutes les informations sur les entreprises et essentiellement les informations financières à travers de lesquelles ils basent des modèles statistiques ou d'autres types d'analyse.

De tout ce qui précède, on déduit que les décisions menées par les différents partenaires de l'entreprise dépendent étroitement de la qualité de l'information financière qu'elle diffuse.

Une information non fiable peut mettre son utilisateur dans des situations de crise et de défaillance car toutes les analyses et les études qu'il a établis sont construites sous l'hypothèse que l'information financière est de qualité.

⁷⁴ Mokrani, cours d'Audit, ESC, Koléa, 2015

⁷⁵ <https://sesmassena.sharepoint.com/> ; consulté le 13/03/2016.

Conclusion

L'information financière constitue un instrument indispensable pour le fonctionnement des marchés, car elle permet à ses acteurs de réduire l'intensité de l'incertitude, la caractéristique principale de leurs transactions et relations, et afin de permettre un climat de confiance.

Ces utilisateurs ne se contentent pas d'une simple information financière, ils exigent qu'elle soit digne de leur confiance et comporte un certain degré de pertinence, de sincérité et d'exactitude pour leur donner une image fidèle de la réalité pour qu'ils la prennent comme référence pour la prise de décisions.

La qualité de l'information financière devrait être assurée par le système d'information comptable et les principes que lui instaure la comptabilité financière.

Le système comptable algérien a pris en compte l'ensemble des principes de base et processus suivis par le référentiel international, mais leur application effective dans la pratique afin d'obtenir le résultat optimal « une information financière de qualité » reste à vérifier.

Chapitre02:

*Les déterminants de la qualité de
l'information financière.*

Chapitre 02: Les déterminants de la qualité de l'information financière.

Introduction

La gouvernance d'entreprise est un système essentiel pour la survie de l'entité, elle comporte un ensemble de mécanismes permettant aux gérants, aux propriétaires et aux parties en relation avec l'entreprise, de contrôler les comportements opportunistes et de réduire l'intensité des conflits entre partenaires. La théorie positive de l'agence menée par Jensen et Meckling montre l'importance majeure des relations d'agence sur les orientations de l'entreprise et précise l'implication de la diffusion des informations financières de qualité comme moyen permettant de réduire les coûts d'agence et de rétablir la confiance entre les agents économiques. De ce fait, les dirigeants sont en veille pour produire et communiquer des informations de qualité afin de gagner la confiance de leurs supérieurs, pour échapper des sanctions des autorités publiques et concrétiser la relation de leur entreprise et ses parties prenantes (fournisseurs, clients, salariés, établissements de crédit...etc.).

Plusieurs outils sont mis en place pour s'assurer du respect des principes de gouvernance, il en ait des mécanismes pratiqués au sein de la société, d'autres qui proviennent de son environnement externe et d'autres qui lui sont imposés par ses caractéristiques propres.

Ce chapitre porte sur les différents facteurs déterminants de la qualité de l'information financière perçus dans la littérature internationale. Il sera subdivisé en trois sections.

La première section se propose pour préciser les facteurs qui influent la qualité de l'information financière et qui proviennent des mécanismes internes de gouvernement d'entreprise.

La deuxième section est conçue pour présenter les mécanismes externes qui permettent de réaliser la gouvernance de l'entreprise et précise l'impact de ces mécanismes sur la diffusion de l'information financière.

La troisième section est consacrée pour la présentation des caractéristiques qui semblent affectant la qualité des informations comptables de l'entité.

Section 01 : Les déterminants liés aux mécanismes internes de gouvernement d'entreprise.

L'importance de la qualité de l'information qui a été traitée à travers le chapitre précédent nécessite l'intervention des cadres de hauts niveaux hiérarchiques de l'entreprise afin qu'ils instaurent les mécanismes et les outils indispensables et veillent à leur application rigoureuse dans l'entreprise. Dans la présente section, nous définissons le concept de gouvernance d'entreprise, ses objectifs et ses principes de base. Par la suite, nous exposerons les mécanismes internes de gouvernance d'entreprise qui sont respectivement ; le mode de rémunération des dirigeants, la dualité de la fonction du dirigeant et la taille du conseil d'administration ; et cela en présentant l'influence de chacun d'entre eux sur la qualité de l'information financière.

1/ La notion de gouvernance d'entreprise :

La qualité de l'information financière ne peut être assurée qu'en appliquant un ensemble de critères et règles permettant de contrôler et de diriger les différentes étapes du processus comptable.

La gouvernance d'entreprise est « le système par lequel les entreprises sont dirigées et contrôlées »⁷⁶

La gouvernance d'entreprise concerne à la fois « la structure et les procédures de direction d'une entreprise qui vise à atteindre les objectifs dont sont en charge les administrateurs et les dirigeants, à savoir assurer la viabilité opérationnelle de l'entreprise et accroître sa valeur à long terme pour ses actionnaires. »⁷⁷ Définition l'ICGN (International Corporate Governance Network).

Dans le code de commerce algérien, la gouvernance « recouvre tous les moyens qui, par leur emploi, améliorent l'information et l'implication ou facilitent une mise en œuvre plus rapide et efficace de politiques et des stratégies au profit de la collectivité. »⁷⁸

La gouvernance d'entreprise vise à :⁷⁹

- ✓ Protéger les intérêts des actionnaires par la mise en place d'un ensemble de règles et de mécanismes de contrôle.
- ✓ Favoriser et renforcer la communication entre le conseil d'administration et les dirigeants de l'entreprise afin de rationaliser la prise de décision.

⁷⁶H.PLOIX ; « Gouvernance d'entreprise » ; Pearson Education France ; Paris ; 2006 ; p16.

⁷⁷ Idem ; pp.

⁷⁸ Cadre législatif et réglementaire de droit algérien sur les SPA et sur le mandat d'administrateur, p23

⁷⁹Kouider BOUTALEB, « La problématique de la gouvernance d'entreprise en Algérie », Université de Tlemcen, <http://fseg.univ-tlemcen.dz>; consulté le 25/04/2016.

- ✓ Assurer une meilleure maîtrise de ses risques afin d'augmenter la valeur de l'entreprise.
- ✓ Détecter les comportements illégaux et instaurer les dispositifs permettant de les réduire.
- ✓ Améliorer la transparence des relations de l'entreprise vis-à-vis de ses parties prenantes (clients, fournisseurs, employés, institutions publiques...etc.)
- ✓ Renforcer la confiance des investisseurs sur les marchés financiers.
- ✓ Développer et consolider la compétitivité de l'entreprise.
- ✓ Faciliter l'accès au financement et aux systèmes de garantie ouverts.
- ✓ Attirer les cadres compétents et efficaces.

Selon Hélène Ploix, la gouvernance d'entreprise se base sur cinq principes universels⁸⁰ :

a. Responsabilité et intégrité des dirigeants et des administrateurs :

Les dirigeants de toute entreprise ont une responsabilité double, une responsabilité pénale qui concerne les situations juridiques, et une responsabilité sur leurs comportements. Toutefois, ils doivent assurer des décisions de qualité, réaliser toutes les missions dont ils ont la charge, rendre compte de leurs actes et décisions et pouvoir justifier les résultats qui en découlent.

De leur part, les administrateurs assument la responsabilité de la qualité et de l'efficacité des décisions qu'ils prennent pour atteindre les objectifs stratégiques. Pour cela, ils instaurent un ensemble de mécanismes permettant la réalisation de ces objectifs et qui doivent être détaillés dans les rapports annuels présentés pour l'assemblée générale.

En plus de la responsabilité, le principe d'intégrité a besoin d'être approuvé chez les dirigeants et les administrateurs de l'entreprise pour qu'ils puissent gérer les multiples fonctions qui leur sont confiées.

b. L'indépendance du conseil d'administration :

Afin d'assurer son influence sur l'orientation de l'entreprise, le conseil d'administration a besoin de marquer son indépendance pour rendre ses jugements plus objectifs par rapport aux jugements des dirigeants. Cette indépendance n'exclue pas la responsabilité collégiale du conseil.

⁸⁰ H.PLOIX ; op-cit ; p 17-31.

c. La transparence et la divulgation de l'information :

Ce principe de transparence est obligatoire dans la transmission des informations des dirigeants envers le conseil d'administration et de la part des administrateurs vis-à-vis des actionnaires. Elle consiste à ce que les mécanismes de prise de décisions ainsi que leur usage et les décisions finalement prises soient décrit et reportés de manière détaillée dans le rapport annuel.

d. Le respect des droits des actionnaires :

Au sein de l'assemblée générale, les actionnaires jouissent d'une multitude de droits devant être respectés. En plus des droits de vote que leurs offrent les actions qu'ils détiennent, ils ont droit à l'information sur les décisions stratégiques prises par leurs administrateurs comme ils ont le pouvoir d'influencer ces décisions.

e. Une vision stratégique à long terme pour valoriser l'investissement des actionnaires :

Les actionnaires détenant des investissements à long terme dans l'entreprise mettent les dirigeants et les administrateurs dans l'obligation de corriger et d'améliorer rapidement les mauvaises performances afin d'augmenter le cours des titres sur le long terme car si ces investisseurs vendent une partie de leur part à cause d'une mauvaise performance les cours boursiers vont chutés ce qui se répercutera sur la valeur de l'entreprise.

L'ensemble de ces mécanismes et principes de gouvernance d'entreprise ne sont conçus que pour minimiser les coûts d'agence découlant des conflits d'intérêts entre le principal (actionnaire) et son agent (le dirigeant). Cette relation a été prescrite par Jensen et Meckling (1976).

La théorie de l'agence décrit la relation principal/agent dans un contexte d'asymétrie d'informations. L'actionnaire vise la maximisation de la valeur de la firme tandis que le dirigeant cherche à maximiser son revenu. Un ensemble de coûts naissent de cette divergence d'intérêts :

- **Coût de surveillance (ou de contrôle) :** afin de limiter les comportements opportunistes des dirigeants, les actionnaires engagent des coûts de contrôle et de surveillance.
- **Coût d'engagement (ou d'obligation) :** pour instaurer un climat de confiance avec son actionnaire, le dirigeant engage des coûts pour rédiger des rapports financiers et communiquer une meilleure information qui lui permet de rassurer son principal.
- **Coût d'opportunité (ou perte résiduelle) :** l'actionnaire subi des coûts suite à la gestion défavorable à ses intérêts de la part du dirigeant. Malgré le contrôle et la

surveillance, certaines décisions prises par le dirigeant divergent des intérêts de l'actionnaire.

En outre, les dirigeants des entreprises trouvent dans l'amélioration de la qualité des informations financières divulguées un moyen efficace pour réduire les coûts d'agence et augmenter la valeur de l'entreprise, car la diffusion de telles informations permet de réduire les coûts de surveillance engagés par les actionnaires (Bozec et Zéghal ,2001) et d'améliorer leur confiance envers les dirigeants⁸¹.

Pour assurer une bonne gouvernance d'entreprise, un ensemble de mécanismes internes et externes sont à mettre en place. La présente section abordera les mécanismes internes de gouvernance d'entreprise.

2/ Le mode de rémunération des dirigeants et la qualité de l'information financière :

2-1- Définition et rôles du dirigeant :

a/ Définition :

Selon Alchian et Demsetz¹³, le dirigeant occupe la position centrale du processus de production .Il est chargé d'assurer entre autre le contrôle des performances des autres membres composants la firme.

Les dirigeants de société constituent « les cadres auxquels sont confiées des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps, qui sont habilités à prendre des décisions de façon largement autonome et qui perçoivent une rémunération se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans leur entreprise ou établissement. »⁸²

Le dirigeant est un mandataire social, il doit accomplir des missions au nom de son mandataire qui est l'actionnaire propriétaire du capital de l'entreprise. Pour ce faire, il est censé effectuer des tâches précises afin d'atteindre des objectifs prédéfinis. Ces rôles et objectifs seront énumérés ci-après ⁸³:

b/ Rôles du dirigeant :

- Définir les orientations et prendre les décisions stratégiques indispensables pour le développement de l'entreprise.

⁸¹Ali MEZEGHENI ; Ahmed ELLOUZE ; « GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE ET QUALITE DE L'INFORMATION FINANCIERE. » ;"COMPTABILITE ET ENVIRONNEMENT " ; France ; <halshs-00544934> ; May 2007 ; p 3.

⁸²<http://www.dictionnaire-juridique.com>; consulté le 24/04/2016

⁸³ Lamia AZIEZ ; « La rémunération des cadres dirigeants des entreprises en Algérie », thèse pour l'obtention d'un Magister en sciences économiques et de gestion ; Alger ; 2005/2006 ; p 40- p48.

- Préciser les différentes activités de l'entreprise nécessaires pour l'atteinte des objectifs prédéterminés.
- S'assurer du bon fonctionnement des activités nécessaires à la survie et au développement de l'entreprise.
- Assurer le gouvernement des différentes activités de l'entreprise.

c/ Objectifs des dirigeants :

- ✓ Répondre aux exigences des actionnaires en matière d'informations et d'amélioration de la valeur de l'entreprise.
- ✓ Résister à la pression des concurrents en effectuant les choix optimaux à travers la surveillance et l'anticipation de leurs actions.
- ✓ Satisfaire la demande des clients en termes de prix et de la qualité des produits ou services offerts.
- ✓ Fédérer les partenaires autour d'un projet d'entreprise.
- ✓ Attirer et fidéliser les meilleurs salariés à travers la satisfaction de leurs besoins et intérêts.
- ✓ Intégrer des préoccupations sociétales dans la stratégie de l'entité pour répondre aux exigences des actionnaires écologiques.
- ✓ Prendre en compte les contraintes publiques institutionnelles et légales imposées par l'Etat.

2-2/ La rémunération des dirigeants :

La légitimité de la rémunération des dirigeants a toujours été remise en question, et particulièrement après les derniers scandales financiers qui ont mis en lumière le déséquilibre patent entre les performances organisationnelles réalisées et les niveaux de rémunération des dirigeants. Ce fléau a souvent provoqué les gestionnaires vers les agissements frauduleux pour se procurer une proportion de ces performances.⁸⁴

De cet égard, la rémunération globale des dirigeants d'entreprises est composée d'une combinaison d'éléments susceptibles d'attirer, récompenser, motiver et fidéliser les gestionnaires talentueux⁸⁵.

⁸⁴Selim KOUIDHI ; « Rémunération des dirigeants sociaux et gouvernance d'entreprise » ; Mémoire pour l'obtention d'un diplôme d'expertise comptable ; Manouba ; Tunisie ; 2011 ; p 15.

⁸⁵Lamia , AZIEZ ; op-cit ; p 211.

Le mode de rémunération constitue donc un outil de motivation des dirigeants dont l'objectif est de réconcilier les intérêts des actionnaires et de réduire les coûts d'agence, cette rémunération comprend deux composantes : une partie fixe, une partie variable⁸⁶ ;

- a- **La partie fixe** : généralement déterminée en fonction de la moyenne du secteur pour un poste comportant les responsabilités similaires en l'ajustant à la taille de l'entreprise.
- b- **La partie variable** : elle correspond à des modes d'intéressements à court terme sous forme d'une prime annuelle (bonus) ou d'intéressement à long terme (option d'achat d'actions ou stock-option) ;
 - **Prime annuelle (bonus)** : calculée sur des objectifs de performance financière annuelle de l'entreprise, dont les seuils minimum et maximum sont fixés au préalable dans le contrat de travail.
 - **Le système de stock-option** : qui correspond à une possibilité d'achat d'actions, offerte par l'entreprise au profit de son dirigeant qui sera motivé à améliorer la performance financière de l'entreprise pour augmenter la valeur de ses actions.

Le prix de ces actions est fixé à l'avance et il est généralement inférieur au cours boursier de la période.

Le mode de rémunération des dirigeants est au cœur de la relation d'agence entre l'actionnaire et son dirigeant. Une rémunération associée à la performance de l'entreprise est un mécanisme qui permet d'aligner les intérêts des dirigeants sur ceux des actionnaires et qui incite les dirigeants à améliorer la valeur boursière de l'entité.

Une étude a été menée par Nagar et al entre 1992 et 1995 sur un échantillon de 1129 entreprises(2003) a montré qu'il existe une relation positive entre la qualité de la publication des informations, mesurée par la cotation, et les plans d'intéressement des dirigeants. Ils ont conclu que l'alignement du revenu du dirigeant à la valeur boursière de l'entreprise les poussent à présenter une information financière de qualité. De même, Jensen et Meckling ont prévu dans la théorie d'agence que la rémunération des dirigeants en fonction de la performance réalisée les incitent à augmenter le résultat et par la suite à diffuser davantage d'informations financière de qualité⁸⁷.

Le mode de rémunération des dirigeants peut influencer le processus de l'élaboration et de la divulgation de l'information financière. Afin de réduire l'intensité de cette influence, l'entreprise peut affecter à son dirigeant une rémunération associée à la performance dans le but de ramener l'intérêt de celui-ci vers l'intérêt des actionnaires de l'entité et de s'assurer de la qualité des informations communiquées.

⁸⁶Lamia , AZIEZ ; op-cit ; p122.

⁸⁷ Mahmoud SALIM ; op-cit ; p161.

3/ La dualité de la fonction des dirigeants et la qualité de l'information financière

3-1- Rôles et responsabilités du président du conseil d'administration et du directeur général:

- **Président du conseil d'administration :**

Le président du conseil d'administration est défini dans le dictionnaire juridique privé comme étant une personne physique, élu parmi les membres du conseil d'administration, qui a la responsabilité de la direction générale de la société et peut être assisté d'un ou plusieurs directeurs généraux. Aussi appelé 'Président directeur général' lorsqu'il n'est pas assisté d'un directeur général⁸⁸.

La loi de la Nouvelle Réglementation Economique (15 mai 2001) stipule une vision différente, elle considère que le président du Conseil d'administration constitue un organe social distinct du directeur général et du conseil d'administration dont le rôle est limité. « Il représente le conseil d'administration, organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.»⁸⁹
(Article L225-51 du Code de commerce)

Les principales missions qui incombent sur la responsabilité du président du conseil d'administration se résument dans ce qui suit⁹⁰:

- Assurer l'efficacité et le bon fonctionnement du conseil d'administration dans tous ses aspects.
- Assister à la constitution et la composition des comités spécialisés du conseil.
- Veiller à ce que le conseil d'administration puisse exercer totalement ses prérogatives, au bon moment et en connaissance de cause.
- Diriger la réunion du conseil et veiller à la conformité légale et statutaire des décisions prises par ses membres.
- Définir les buts et les priorités du conseil sur le long terme.
- Représenter la société et parler au nom des autres administrateurs dans les assemblées générales ou auprès des médias et de la collectivité dans son ensemble.
- Présider le comité exécutif
- Rendre compte au conseil d'administration de l'état des principaux programmes.
- Signer des documents financiers et juridiques au nom du conseil d'administration
- Guider et orienter le conseil d'administration.

⁸⁸ <http://www.dictionnaire-juridique.com/>; consulté le 15/05/2016

⁸⁹ www.netpme.fr; consulté le 15/05/2016.

⁹⁰ <http://www.guberna.be>; consulté le 16/05/2016.

- **Directeur général :**

Le directeur générale est un mandataire désigné par le conseil d'administration chargé de la gestion de l'entreprise et censé prendre des décisions optimales et conformes aux intérêts des actionnaires.

Les principaux rôles confiés à ce dernier sont :

- ✓ Préparer le budget annuel, le présenter au conseil d'administration et en assurer le suivi.
- ✓ Diriger, contrôler et coordonner les affaires administratives, financières, matérielles et humaines de l'entreprise.
- ✓ Assister aux rencontres du conseil d'administration et des comités relevant de l'entreprise.
- ✓ Développer, appliquer et maintenir les plans stratégiques, d'actions, de partenariats, de communications et de financement.
- ✓ Participer activement au développement de l'entreprise.
- ✓ Créer un climat propice entre les différents agents de l'entreprise afin de favoriser l'émergence de nouveaux projets.

3-2- Dualité des rôles de directeur général et de président du conseil :

Le conseil d'administration constitue une composantes essentielle du système de gouvernement d'entreprise (Charreaux et Pitol-Belin, 1990 ; John et Senbet, 1998). Son rôle ne se limite pas à la désignation, la révocation et la rémunération des dirigeants ou à la ratification des décisions principales mais il se projette au contrôle des dirigeants de l'entité (Fama, 1980 ; Fama et Jensen, 1983).

La « dualité » désigne le cumul de deux fonctions et l'absence de séparation entre la prise de décisions et le contrôle (Fama, M.C. Jensen 1983)⁹¹.

Le tableau ci-après peut illustrer ce concept de dualité des fonctions du président du CA et du directeur général ;

⁹¹Mahmoud SALIM ; op-cit ; p 161.

Tableau n°02 : les fonctions du PCA et de DG

Organisation de la SA	
Forme classique	Dissociation des fonctions
Président Directeur Général – Préside le conseil d'administration – Chef d'entreprise – Représentant légal	Président du Conseil d'administration – Préside le conseil d'administration (et surveille le Directeur Général)
	Directeur Général – Chef d'entreprise – Représentant légal
Directeur Général Délégué (pas obligatoire ; possibilité d'en nommer jusqu'à cinq)	Directeur Général Délégué (pas obligatoire ; possibilité d'en nommer jusqu'à cinq)

Source : www.netpme.fr

Au sein du conseil d'administration, l'absence de séparation entre la fonction de président du conseil et celle de directeur général devrait être remise en cause, car elle constitue un obstacle à l'efficacité du rôle de contrôle exercé par le conseil d'administration ce qui implique une forte concentration de pouvoir. Jensen et Meckling (1983) stipulent que lorsqu'une même personne assure les deux fonctions à la fois, elle sera plus en accord avec la direction qu'avec les actionnaires ce qui représente une menace au contrôle managérial⁹².

Ho et Wong (2001) suggèrent qu'une structure d'unité de leadership joue au détriment de la qualité de l'information puisque la personne qui assure la fonction de PDG aura tendance à dissimuler des informations défavorables⁹³.

Une variété d'études empiriques ont mis l'accent sur ce point et qui ont pu démontrer l'effet négatif apporté par cette dualité des fonctions sur le processus d'établissement des états financiers (Dechow et al. 1996 ; Parck, 1998). Rechner et Dalton (1991) ont conclu que les entreprises qui dissocient les fonctions dégagent des résultats meilleurs par rapports à celles ayant des fonctions combinées.

Forker (1992) a approuvé que la personne occupant à la fois la fonction de président du conseil et celle de directeur général présente une menace pour la qualité d'informations publiées. En revanche, la séparation des rôles peut accroître la qualité du contrôle ce qui peut réduire la conservation de l'information de la part des dirigeants (Forker, 1992) et l'amélioration de la qualité de la divulgation.⁹⁴

⁹²Mahmoud SALIM ; op-cit ; p 162

⁹³ Idem; p 161.

⁹⁴ Ibid; pp

Afin d'accomplir convenablement sa mission de contrôle, le conseil d'administration doit être indépendant, et donc, il est indispensable de séparer les deux fonctions (directeur général et président du conseil) pour pouvoir s'assurer de la qualité des informations financières et par conséquent d'optimiser les décisions prises à ce niveau.

4/ La taille du conseil d'administration et la qualité de l'information financière

4-1-Caractéristiques du conseil d'administration

Le conseil d'administration est un « groupe composé de personnes physiques ou morales chargé de surveiller et de gérer une institution, par exemple une entreprise. Les conseils d'administration sont également utilisés dans le cadre d'associations ou encore d'établissements publics. Il est composé de plusieurs membres, dont un président nommé par ses pairs. Les membres sont désignés ou élus »⁹⁵.

Le conseil d'administration est un organe prépondérant dans le système de gouvernance des entreprises, il est au-dessus de l'équipe de direction, dont le rôle primordial est de s'occuper de la gestion courante de l'entreprise dans l'objectif de préserver l'intérêt de ses actionnaires tout en se souciant des impacts de leurs décisions sur les parties prenantes.

L'ensemble des missions devant être remplies par le conseil d'administration sont résumées dans la liste suivante⁹⁶:

- ✓ Examine régulièrement les orientations stratégiques de l'entreprise et approuver les règlements généraux ainsi que le plan d'affaire et le budget qui en découle.
- ✓ Veiller à l'efficacité et de l'efficience de la gestion de l'entreprise.
- ✓ S'assurer de la qualité des informations financières qui lui sont communiquées et approuver la fiabilité des états financiers de l'entité.
- ✓ S'assurer de la mise en place d'un système intégré de gestion des risques.
- ✓ Elire et nomination du président du conseil, de ses membres, du directeur général et les autres hauts dirigeants et définir par la suite leurs responsabilités et la portée de leurs autorités.
- ✓ Composer les différents comités du conseil et en établir les mandats appropriés.
- ✓ Préciser la rémunération des hauts dirigeants ainsi que les critères de mesure de leur performance.
- ✓ Porter à la connaissance des actionnaires des informations sur la performance et la situation financière de leur société.

Pour effectuer ses missions, le conseil d'administration a besoin d'inclure des administrateurs internes qui assistent à l'approbation des décisions grâce à leur meilleure

⁹⁵<http://droit-finances.commentcamarche.net/>; mis à jour en Mai 2016.

⁹⁶<http://bel.uqtr.ca/>, consulté le 16/05/2016.

connaissance de la firme (Peasnell, Pope et Yeung, 1998 ; Weibach, 1998) et des administrateurs externes indépendants et objectifs pour l'exécution de la mission de contrôle.

4-2- L'impact de la taille du conseil d'administration :

Le conseil d'administration est composé d'un certain nombre d'administrateurs qui participent avec leur avis à la prise des décisions stratégiques pour l'entreprise. L'existence de plusieurs participants à la décision donne une variété d'idées et de solutions qui emmènent la société vers la croissance et la prospérité. Mais si ce nombre augmente et la taille du conseil devient très importante l'efficacité de ces administrateurs diminue et cette variété d'idées ne participera qu'à la création des coalitions et des conflits d'intérêts au sein du conseil en plus des difficultés de communication et de coordination entre les membres qui en apparaissent.

Yermack (1996), préconise que les conseils d'administration ne soient pas composés d'un grand nombre, car il estime que, plus la taille du conseil diminue, plus il devient efficace. En outre, Jensen (1993) trouve que la taille élevée du conseil d'administration favorise la domination du dirigeant, à cause de l'apparition des coalitions et des conflits de groupe⁹⁷.

En plus des conflits que peut créer la taille élevée du conseil, il devient plus difficile de communiquer et de coordonner avec tous les membres ce qui rend le processus décisionnel très lourd. De ce fait, le dirigeant se retrouve avec une marge de liberté qui lui permet de convaincre les membres et de se comporter façon opportuniste⁹⁸.

Les arguments avancés montrent l'impact de la taille du conseil d'administration sur la qualité de l'information financière divulguée ; la domination du dirigeant du fait du non compromis des administrateurs lui permet de diffuser des informations non conformes à la réalité de l'entreprise et, de même, de favoriser les fraudes et les malversations.

Parmi les auteurs qui ont essayé de vérifier cette relation ; Coulton, James et Taylor (2001) qui ont stipulé qu'il existe une relation négative entre la taille du conseil d'administration et la divulgation d'information sur la rémunération du dirigeant. Mais les résultats de leur étude ont démontré qu'aucun lien n'existe entre ces deux variables. En revanche, d'autres études ont testé l'impact de la taille du conseil sur la qualité des rapports annuels mesurée par le niveau de gestion du résultat et de fraude (Beasley (1996), Dechow, Sloan et Sweeney (1996) et Peasnell, Pope et Young (1998), Bédard, Coutreau et Chtourou (2001), Abbot, Parker et Peters (2002), Klein (2002) ainsi que Davidson et DaHalt (2002)) et qui ont supposé que la relation entre la taille du conseil d'administration et la qualité de

⁹⁷ Mahmoud SALIM ; op-cit ; p 162-163.

⁹⁸ MEZGHANI. ALI ; ELLOUZE. AHMED ; op-cit ; p 5.

l'information financière divulguée est négative, cependant leurs résultats ne confirment pas significativement leur suggestion⁹⁹.

⁹⁹MEZGHANI. ALI ; ELLOUZE. AHMED ; op-cit ; p 5.

Section 02 : Déterminants liés aux mécanismes externes de gouvernement d'entreprise.

Chaque entreprise est soumise, d'une part, à un ensemble de règlements de la part des autorités publiques de son pays, et d'autre part, à des mécanismes externes de la part de ses différents partenaires pour influencer le comportement opportuniste de ses gérants et s'assurer du respect de leur droits et intérêts dans cette entité. Dans cette section, nous étudierons l'impact des mécanismes externes de gouvernement d'entreprise sur le processus d'élaboration et de publication des informations financières qui sont : la qualité d'audit, la structure de financement et de propriété, le niveau d'harmonisation comptable et la cotation boursière.

1/ L'effet de la qualité d'audit sur la qualité de l'information financière

1-1- Définition et procédures de la mission d'audit :

L'audit est « un examen professionnel d'une information en vue d'exprimer sur cette information une opinion motivée, responsable et indépendante par référence à un critère de qualité ; cette opinion doit accroître l'utilité de l'information. »¹⁰⁰. L'activité d'audit est étendue à tous les aspects du fonctionnement de l'entreprise : audit social, audit juridique, audit industriel etc...

La distinction entre la propriété et la gestion du capital des entreprises a rendu nécessaire l'intervention d'une tierce partie professionnelle et indépendante qui se porte garante des détenteurs des capitaux contre les éventuels abus de leurs gestionnaires ; c'est de ce fait que l'audit financier est apparu.

Selon l'Ordre des Experts-Comptables Français (OEC), l'audit financier est un « examen auquel procède un professionnel compétent et indépendant en vue d'exprimer une opinion motivée sur la régularité et la sincérité du bilan du compte de résultat et des informations annexées aux comptes annuels d'une entreprise. »¹⁰¹

Dans une mission d'audit, l'auditeur donne une assurance élevée, mais non absolue, que les informations, objet de l'audit, ne sont pas entachées d'anomalies significatives. Pour donner une certification des comptes, il doit s'assurer du respect des principes suivants¹⁰² :

- **La régularité** : les comptes de l'entreprise doivent être conformes aux règles et procédures en vigueur ou, en son absence, aux principes généralement admis.
- **La sincérité** : les informations doivent traduire les faits qui se sont passés avec objectivité et bonne foi.

¹⁰⁰ Whannou Serge ; Audit comptable et financier ; support de cours masters ; ESCIS ; Bénin

¹⁰¹ Idem.

¹⁰² Ibid

- **L'efficacité** : trois critères qui se combinent avec les principes de régularité et de sincérité, il s'agit de l'économie dans l'utilisation des ressources humaines et matérielles mises en œuvre dans le projet ; l'efficacité des procédures et leur capacité d'amener vers les objectifs ; et l'efficience qui est un rapport entre le produits résultant d'une part et les ressources utilisées pour son obtention d'autre part

Tout au long de sa mission, l'auditeur financier doit s'assurer que l'ensemble des transactions répondent à un ou plusieurs critères nécessaires pour l'élaboration des états financiers. Ces critères représentent les objectifs ou les assertions de l'audit financier, ils se résument dans ce qui suit¹⁰³ :

1- Intégralité (Exhaustivité) : L'auditeur doit veiller à ce que toutes les opérations (actifs, dettes et transactions) ont été enregistrées dans les comptes annuels, et que tous les faits importants y ont été mentionnés.

2- Exactitude: qui signifie que toutes les opérations réalisées par l'entreprise doivent être enregistrées dans les comptes pour leurs montants exacts (arithmétiquement et conformément aux principes comptables).

3- Evaluation: qui signifie que toutes les opérations comptabilisées doivent être évaluées conformément aux principes et méthodes d'évaluation généralement admis. (Bonne méthode, application de manière constante).

4- Existence ou réalité: qui porte sur deux significations :

- Pour les éléments matériels (immobilisations stocks...) une réalité ou existence physique ;

- Pour les autres éléments (actifs, passifs, charges et produits), la traduction d'opérations réelles effectuées (par opposition à des opérations fictives).

5- Séparation des exercices (Cutoff): Il s'agit du rattachement des charges et produits à l'exercice qui les concerne.

6- Droits et obligations: Il faut vérifier que l'ensemble des actifs ou des dettes se rapportent à l'entité à une date donnée en vertu de droits réellement acquis ou d'obligations effectivement à sa charge.

7- Présentation et information : ce critère signifie que les opérations doivent être présentées dans les comptes conformément aux règles comptables généralement admises en la matière, et appliquées de façon constante.

¹⁰³Whannou Serge ; op-cit; pp.

La réalisation de toute mission d'audit nécessite l'existence préalable de règles précises, formalisées, connues et acceptées des émetteurs et des récepteurs de l'information soumise à l'audit. L'IFAC (Fédération Internationale des Experts Comptables) a édicté des normes internationales d'audit (ISA) qui s'imposent sur le plan mondial à l'audit des états financiers et à l'audit d'autres informations et aux services similaires.

La mission d'audit financier peut être envisagée sous trois formes:

- **Le commissariat aux comptes (ou l'audit légal) :** « c'est une mission d'audit à caractère légal dans la mesure où elle est imposée par les lois sur les sociétés. Le commissaire aux comptes, nommé par l'assemblée des associés et, en cas de carence, par voie de justice, a pour mission permanente de vérifier les comptes de la société, en vue d'émettre son avis sur leur régularité, sincérité et image fidèle. Il est également chargé par la loi de certaines vérifications spécifiques et de certaines missions connexes. »¹⁰⁴
- **L'audit contractuel :** dans ce cas, « les auditeurs sont mandatés par le client (le plus souvent la maison mère) qui souhaite obtenir une opinion sur les états financiers d'une filiale »¹⁰⁵. L'objectif de ce type d'audit est le même que celui d'une mission de commissariat aux comptes (c'est-à-dire donner une opinion sur les états financiers) mais il peut être étendu ou réduit contractuellement par la maison mère.
- **Mission dite spéciale :** cette mission est effectuée en cas d'acquisition, dans le cadre d'une fusion d'entreprises ou pour la certification d'un ou plusieurs comptes pour l'entreprise¹⁰⁶.

La démarche poursuivie par l'auditeur financier dans sa mission se résume dans les points suivants¹⁰⁷ :

- Prise de connaissance générale de l'entreprise.
- Évaluation du système de contrôle interne.
- Contrôle des comptes.
- Finalisation de la mission et rapports.

¹⁰⁴<http://docplayer.fr>; consulté le 19/05/2016.

¹⁰⁵<http://www.etudier.com>; mis à jour en Février 2008.

¹⁰⁶ Idem.

¹⁰⁷ Ibid.

1-2- L'impact de la qualité d'audit :

Dans le cadre de la théorie d'agence, la séparation des fonctions de propriété et de contrôle engendre des conflits qui se concrétisent, dans un contexte d'asymétrie informationnelle, par un comportement opportuniste de la part des dirigeants. Face à cette situation, le besoin des différents partenaires de l'entreprise à améliorer leurs mécanismes de contrôle et de gouvernance est accru et surtout si l'organisation et la hiérarchie de l'entreprise sont étendues et conduisent à l'accroissement des problèmes et coûts d'agence. En tant qu'un mécanisme de gouvernement d'entreprise, l'audit externe est un des moyens efficaces pour réduire cette asymétrie et les coûts qui y sont joints en garantissant l'image fidèle de l'information communiquée et en rassurant ses utilisateurs dans la prise de décisions. Mais ces derniers ont besoin d'être sécurisés quant à la qualité de cet audit.

La qualité d'audit a été définie par DeAngelo (1981) comme étant « la probabilité jointe pour qu'un auditeur puisse découvrir une erreur contenue dans les états financiers (compétence) et la révéler (indépendance) »¹⁰⁸.

La compétence et l'indépendance constituent donc deux facteurs clés qui déterminent la qualité du service d'audit fourni. Flint (1988) estime que l'auditeur compétent « doit posséder des connaissances, une formation, une qualification et une expérience suffisantes pour mener à bien un audit financier »¹⁰⁹. L'auditeur est indépendant s'il a l'indépendance d'apparence ; qui repose sur ses relations avec l'entreprise cliente et sa direction (Lee, 1993); ainsi que l'indépendance de fait ; qui se réfère au processus mental de l'auditeur, à son attitude d'impartialité et d'objectivité (Richard et Reix, 2002)¹¹⁰.

Les études empiriques exposent un ensemble de déterminants jouant sur la qualité de la mission d'audit et qui incombent directement sur la qualité de l'information financière¹¹¹ :

- Parmi ces déterminants, plusieurs auteurs ont estimé que la nature de l'auditeur et son appartenance à un réseau international (BIG 4) participe à améliorer la qualité de l'examen d'audit car ; selon la théorie de DeAngelo (1981b) stipulant que les grands cabinets d'audit « BIG 4 » fournissent des services de meilleure qualité grâce aux meilleures infrastructures, et aux équipes plus nombreuses et mieux formées qu'ils disposent. Anderson et Zeghal (1994) dénoncent que ce facteur peut aussi être analysé comme un effet de réputation et d'image qui incite ces cabinets à

¹⁰⁸ P.DUMONTIER ; S. CHTOUROU ; S. AYEDI ; « La qualité de l'audit externe et les mécanismes de gouvernance des entreprises » : Une étude empirique menée dans le contexte tunisien ; Tunis ; 2006 ; p 5.

¹⁰⁹ Idem; pp.

¹¹⁰ Ibid; pp.

¹¹¹ A.OMRI ; F. HAKIM Ghorbel ;F. TrikiBaklouti; « Impact de l'audit externe sur la qualité du résultat comptable : Cas des entreprises tunisiennes cotées » ; Revue gouvernance automne ; 2009 ; Tunis ; p 5-6-7.

fournir des prestations de meilleure qualité pour valoriser leur image et leur marque ;

- La spécialisation sectorielle des cabinets d'audit donne un appui à la qualité de l'audit, la connaissance du secteur d'activité de l'entreprise à auditer est utile à l'évaluation du risque de la mission. En apprenant à connaître les activités commerciales de l'entreprise cliente, ses stratégies, ses motivations et son système d'information comptable et en accédant à la connaissance du type de la fréquence des erreurs potentielles, les auditeurs évaluent le risque inhérent plus facilement.

(DeFond et al, 2000; Schauer, 2002; Krishnan et Yang, 1999; Craswell et al, 1995; Gramling et al, 1999; Jenkins, Kane et Velury, 2006) ;

- Un dernier facteur supposé influencer la qualité d'audit est la durée du mandat (la période pendant laquelle est maintenue la relation entre une société et ses vérificateurs de comptes.), même si les autorités de réglementation et de normalisation considèrent que la durée trop longue entre l'audit et son auditeur peut remettre l'indépendance de celui-ci en question. Les études menées par Chen, Lin et Lin (2007) ont montré que la durée de la relation d'audit améliore la qualité du bénéfice comptable. Une autre étude récente faite par Mayangsari (2007) montre que la rotation obligatoire des auditeurs légaux imposée par la législation admet un impact négatif sur la qualité des informations diffusées.

Les études de (Forker 1992 ; Raffournier 1995 ; Leuz 1999 ; Sintghai et Desai 1971 ; Cooke 2000) ont montré le rôle crucial qu'occupent les grands cabinets d'audit, (Big4), pour l'incitation de leurs clients à divulguer des informations fiables et de qualité meilleure. En d'autres termes, la qualité de l'audit peut être reflétée à travers la qualité de l'information financière produite dans les états financiers. Singhvi et Desai (1971) ont trouvé que les clients de « Bigeight » ont un niveau de diffusion plus élevé¹¹².

2/ L'effet de la structure de financement sur la qualité de l'information financière

2-1- Les modes de financement de l'entreprise :

Afin de financer leur lancement, leur développement et renouveler leurs équipements, les entreprises font recours aux diverses sources de financement. Elles peuvent faire appel à leurs capacités financières internes pour s'autofinancer, en utilisant leurs bénéfices mis en réserves. En revanche, lorsque ses fonds propres sont insuffisants pour financer la totalité des investissements, l'entreprise doit donc recourir à des sources de financement externe en faisant recours aux marchés financiers disponibles et accepter de perdre une partie de son autonomie financière pour accroître ses actifs. Elle pourra le faire de plusieurs manières :

¹¹² Mahmoud, SALIM ; op-cit ; p 155-156.

- ✓ subvention d'équipement,
- ✓ appels à des organisations spécialisées en matière de crédit,
- ✓ émettre elle-même sur le marché financier des obligations, c'est-à-dire des titres des créances portant intérêts, fusion avec les entreprises similaires.

Le financement représente l'ensemble des ressources financières indispensables pour la croissance et au développement de l'entreprise.

Le choix du mode de financement est indispensable pour n'importe quelle entreprise qu'elle que soit sa taille ou son secteur d'activité car un mauvais choix financier peut engendrer la mise en faillite d'une société ou des problèmes financiers.

La diversification des sources de financement permettra à l'entreprise d'accéder à différents types de services, adaptés à ses besoins spécifiques.

L'endettement permet à l'entreprise, sous certaines conditions, de faire jouer l'effet de levier financier en faveur d'une meilleure rentabilité des capitaux propres.

La structure de financement d'une entreprise est définie par le rapport entre un financement externe et un financement interne. Elle mesure l'importance de son endettement et définit la Capacité d'emprunt.¹¹³

Il existe plusieurs ratios qui reflètent la structure financière :

- le rapport entre les dettes financières et les capitaux propres ;
- le rapport entre les dettes nettes et l'actif total ;
- le rapport entre les dettes bancaires et les capitaux propres ;
- le rapport entre les dettes à long terme et les capitaux propres.

Parmi les modes de financement on envisage:

✓ **L'autofinancement :**

L'autofinancement est une ressource gratuite et renouvelable pour l'entreprise. il consiste à financer les investissements par les ressources propres de l'entreprise. Ce mode de financement permet une certaine indépendance financière car il a l'avantage de ne dépendre d'aucune instance étrangère à l'entreprise, également il permet une maîtrise des charges financières, une amélioration de la situation et donc de la valeur des actions ;

Autrement dit, il correspond à l'aptitude réelle de l'entreprise à s'autofinancer, il donne à l'entreprise une liberté d'action car elle sera indépendante de ses créanciers. Il est d'une grande importance pour les dirigeants de l'entreprise du fait qu'il se substitue d'une part à toutes autres sources de financement et par conséquent il épargne aux dirigeants de payer des intérêts excessifs, et d'autre part, il donne plus de liberté de manœuvres aux gestionnaires de l'entreprise ;

¹¹³ Mahmoud, SALIM ; op-cit ; pp.

L'autofinancement est une source de financement particulièrement stratégique pour une entreprise, car il lui permet :

- d'augmenter ses fonds propres ;
- d'améliorer la plupart de ses ratios financiers ;
- de disposer de moyens qu'elle pourra librement allouer ;
- de financer sa croissance, ses investissements ou de rembourser des dettes, sans avoir recours à des fonds extérieurs ;
- de fournir une source d'apport propre nécessaire à l'obtention de crédit ;
- d'améliorer sa crédibilité vis-à-vis de partenaires et de tiers.

✓ **L'augmentation de capital :**

L'augmentation de capital consiste à trouver de nouveaux apporteurs de fonds. Autrement dit faire entrer de nouveaux investisseurs au capital de l'entreprise en vue de compenser des pertes, d'assainir les comptes de l'entreprise ou de booster sa croissance. Elle permet de financer le développement de l'entreprise « les nouveaux investissements » ou en cas de perte, rétablir une situation financière saine à travers l'émission de titres, introduction en bourse..., capital risque (organisme financier).

Le capital de l'entreprise va être augmenté par la souscription de nouvelles actions, qui sont destinées à être achetées par les actionnaires déjà présents dans l'entreprise ou bien par de nouveaux actionnaires. La part du résultat non distribuée, présentée au niveau des réserves peut également être incorporée dans le capital social. Cette opération peut prendre plusieurs formes.

✓ **L'emprunt bancaire :**

Le financement par emprunt est connu comme l'une des principales sources de financement des entreprises, octroyées auprès des banques et des institutions financières spécialisées. L'emprunt bancaire correspond à une somme mise à la disposition de l'entreprise par un organisme financier, avec obligation de la rembourser selon un échéancier préalablement défini. En contrepartie de son financement, l'organisme prêteur perçoit des intérêts rémunérant l'apport de fonds et les risques pris.

✓ **Le financement participatif :**

Il représente l'une des solutions permettant de lever des fonds pour financer le haut de bilan. Plusieurs plateformes nationales ou régionales ont vu le jour et aident ainsi les entrepreneurs à financer des projets qui parfois n'ont pas reçu un avis favorable auprès des acteurs classiques.

2-2- L'effet de la structure de financement :

Avant d'accorder des emprunts aux entreprises, Les créanciers exigent souvent des garanties et un business plan pour examiner la CAF et le chiffre d'affaires prévisionnel en vue de s'assurer de la fiabilité des entreprises en vérifiant la comptabilité interne de l'entreprise et exigent de siéger au conseil d'administration pendant toute la durée du remboursement de l'emprunt afin de contrôler la bonne marche de l'entreprise.

Afin d'évaluer la solvabilité de l'entreprise et sa capacité à tenir ses engagements et également d'estimer les risques associés, les créanciers exigent davantage d'informations financières de qualité .par conséquent, les entreprises dont le niveau d'endettement est élevé font l'objet d'un suivi plus attentif par les créanciers qui cherchent à s'assurer de l'aptitude de l'entreprise envers ses engagements. par conséquent, les entreprises doivent diffuser davantage d'informations financières sur leur propre santé afin de répondre aux attentes des créanciers.

« L'endettement, en effet, incite les dirigeants à maximiser la valeur de l'entreprise, voire même à transférer des richesses des créanciers vers les actionnaires.»¹¹⁴

Selon la théorie d'agence, afin de mieux encadrer le comportement des dirigeants, les actionnaires ont même intérêt à privilégier l'endettement comme source de financement. Dans la relation propriétaires/dirigeants, gagner et assurer la confiance de l'autre partenaire est primordial d'autant que l'endettement, lorsqu'il s'accroît, il impose des coûts (coûts financiers, coût de gestion, coût de faillite).

La diffusion d'informations est indispensable à la fois pour attirer les créanciers (banques ou investisseurs sur le marché financier) et également pour minimiser les coûts d'agence qui naissent des divergences d'intérêts entre les actionnaires, les dirigeants et les créanciers, en leur donnant les moyens de contrôler la gestion. Autrement dit, il leur permet de mieux contrôler les comportements des agents.

« La diffusion d'informations augmente avec le levier financier lorsque les entreprises les plus endettées ont des coûts d'agence plus élevés et qu'elles cherchent à les minimiser en publiant plus d'informations utiles à leurs créanciers. »¹¹⁵

¹¹⁴Jacquillat B. et Levasseur M., « Signaux, mandats et gestion financière : une synthèse de la littérature », Finance, (1984) , p 7-83.

¹¹⁵Meek G., Roberts C. et Gray S.J. « Factors influencing voluntary annual reports disclosures by U.S., U.K. and continental European multinational corporations », Journal of International Business Studies, (1995), vol. 26, n°3, p555-572.

Le niveau d'endettement est considéré comme un moyen efficace permettant de résoudre les conflits d'intérêts qui peuvent surgir entre les actionnaires et les dirigeants.

En effet, en cas d'émission de dette, le dirigeant est contraint de faire face aux versements des annuités (Jensen et Meckling (1976), d'être plus performant (Grossman et Hart (1982)), de limiter son comportement discrétionnaire sur les free cash-flow (Jensen (1986) et Stulz (1990)) et, enfin, de cesser les opérations courantes de l'entreprise et d'opter pour sa liquidation (Harris et Raviv (1990)).

Par conséquent, on peut s'attendre à ce que le recours à l'endettement servira comme un véritable substitut au contrôle exercé par le conseil d'administration.

Par conséquent, il existe une relation positive entre le niveau d'endettement de l'entreprise et le niveau de la diffusion des informations financières de qualité. Donc, plus le niveau d'endettement est élevé plus les entreprises sont censées à diffuser davantage d'information financières pour rassurer les créanciers qui s'inquiètent de la solvabilité de l'entreprise.

3/ L'effet de la structure de propriété sur la qualité de l'information financière :

3-1- Définition et types de structures de propriété :

Divers mécanismes de gouvernement d'entreprise sont proposés pour résoudre les problèmes de divergences d'intérêts et réduire les coûts d'agence associés aux conflits. La structure de propriété en constitue une partie importante qui peut affecter la valeur de la firme.

La structure de propriété (ou d'actionnariat) peut se définir comme « la répartition des droits de vote entre les différents actionnaires. La connaissance de l'actionnariat, sa stabilité et sa fidélité, sont des éléments particulièrement importants. Elle permet aux dirigeants des entreprises de développer leur stratégie, en tenant compte notamment des objectifs des différents actionnaires. »¹¹⁶

Les principaux types d'actionnaires envisagés dans la littérature sont résumés ainsi¹¹⁷ :

- **L'actionnariat managérial :**

Théoriquement, l'actionnariat des dirigeants est un moyen de limitation des conflits d'agence entre le dirigeant et les actionnaires. Cependant, lorsque les droits de vote mis à la portée du dirigeant augmentent, l'efficacité de ce mécanisme comme moyen de contrôle sera réduite (Morck, Shleifer and Vishny 1988) ce qui traduit la volonté d'enracinement de celui-ci.

¹¹⁶ www.mataf.net; consulté le 22/05/2016.

¹¹⁷ <https://www.researchgate.net/publication/254418465>; mis à jour en Mai 2012.

▪ **L'actionnariat familial :**

Ce type d'actionnariat est parmi les types les plus courants dans le monde ; sa contribution dans l'amélioration de la performance de l'entreprise est significative, «du fait d'une implication patrimoniale souvent forte, et donc d'un contrôle plus effectif sur la firme et ses dirigeants »¹¹⁸. Les actionnaires familiaux exercent un meilleur contrôle sur leur salariés et s'intéressent à améliorer les relations qui les relient.

▪ **L'actionnariat financier et les investisseurs institutionnels :**

Les actionnaires financiers, et particulièrement les investisseurs institutionnels, pratiquent une influence remarquable sur le contrôle de l'entreprise car ils sont censés être plus motivés et compétents que les investisseurs individuels.

▪ **L'actionnariat industriel :**

Ce type peut correspondre à une participation minoritaire ou majoritaire (cas d'une filiale d'un groupe industriel). Les motivations de ces participations peuvent être diverses, mais elles revêtent souvent un caractère stratégique.

▪ **L'actionnariat étatique :**

Les firmes où l'Etat est actionnaire sont davantage soumises à une pression exercée par les organes de gouvernement et de réglementation dans l'objectif de limiter les hausses de prix, pour favoriser l'emploi et le développement durable, ce qui pourrait être défavorable à court terme à la performance des entreprises. En revanche, la garantie apportée par l'Etat peut jouer un rôle favorable et limiter, pour les firmes où l'Etat est actionnaire, le coût d'accès aux capitaux.

3-2- L'impact de la structure de propriété :

La concentration du capital est la mesure qui traduit la structure de propriété de l'entreprise. « Plus les capitaux sociaux sont diffusés, moins la structure de la propriété sera concentrée »¹¹⁹.

Beneish (1997) a montré que la concentration du capital entre un petit nombre d'actionnaires permet un meilleur contrôle des dirigeants alors que les firmes dont le capital est diffus sont les plus soumises au déficit de contrôle.

La relation négative entre la structure de propriété et la qualité des informations financières diffusées est née de la relation d'agence actionnaires/dirigeants. Plus la propriété est diffusée plus il sera difficile aux actionnaires d'observer le comportement des

¹¹⁸ <https://www.researchgate.net/publication/254418465>; mis à jour en Mai 2012.

¹¹⁹ Mahmoud, SALIM ; op-cit ; p 159.

dirigeants (Raffournier (1991)) ce qui pousse ces derniers à diffuser davantage d'informations afin d'augmenter la transparence de leur comportement.

Cuijpes et al. (2002), déclarent que les entreprises dont la majorité du capital est détenue par les dirigeants ont moins de motivation à diffuser des informations de bonne qualité que les entreprises détenues par différents actionnaires.

4/ L'effet de l'harmonisation comptable sur la qualité de l'information financière

4-1- Définition et objectifs :

L'étroitesse des marchés actuels et l'internationalisation des entreprises rendent indispensable l'unification et l'harmonisation des normes, des règles ainsi du langage comptables pour réduire les divergences entre les pays. L'adoption d'un référentiel commun fait une exigence.

L'harmonisation comptable se définit comme « un processus institutionnel, ayant pour objet de mettre en convergence les normes et les pratiques comptables nationales et, par conséquent, de faciliter la comparaison des états comptables produits par des entreprises de pays différents »¹²⁰ (Colasse, 2000)

Cette harmonisation comptable a été conçue principalement pour les deux fins suivantes¹²¹ :

- Élimination des obstacles à la concurrence et la création d'un marché unique.
- Evitement de la constitution de « paradis légaux » susceptibles d'attirer les sièges sociaux des entreprises grâce à une réglementation peu contraignante.

La normalisation désigne « l'application des normes identiques dans un espace géopolitique et vise l'uniformité des pratiques comptables au sein d'un même espace. »¹²²(Colasse 2000).

Cependant, il convient de différencier l'harmonisation de la normalisation qui « a pour objet l'application de normes identiques dans le même espace géopolitique et qui vise à l'uniformité des pratiques comptables au sein de cet espace ». Au contrario, l'harmonisation « est censée autoriser une diversité des pratiques comptables et viser seulement à établir des équivalences entre elles. » (Colasse)¹²³.

¹²⁰ Mahmoud, SALIM ; op-cit ; p 164.

¹²¹ <http://d1n7iqsz6ob2ad.cloudfront.net/document/pdf/537ddfc05db12.pdf>; consulté le 23/05/2016.

¹²² H.ZIGHEM ; «Traitement des immobilisations selon les nouvelles normes algériennes (SCF) cas de SONATRACH» ; Mémoire pour l'obtention d'un Magister en Sciences Economiques ; TiziOuzou ; 2012 ;p11.

¹²³ <http://d1n7iqsz6ob2ad.cloudfront.net/document/pdf/537ddfc05db12.pdf>; consulté le 23/05/2016.

La normalisation comptable vise à atteindre les objectifs suivants¹²⁴ :

- L'obtention d'un référentiel comptable objectif, connu et admis sur une échelle mondiale ;
- Unification du langage financier qui permet de doter la transparence et la fiabilité à l'information établie ;
- Production d'une information utile qui répond aux attentes de tous ses destinataires ;
- Publication d'une information comparable dans le temps et l'espace ;
- Elaboration d'états financiers objectifs ;
- Rendre la cotation boursière plus accessible pour les entreprises dans toutes les zones financières ;
- Rassurance des investisseurs et rendre leur confiance après les scandales financiers.

International Accounting Standards Board (IASB) « est le comité exécutif de l'IASCF (International Accounting Standards Committee Foundation), organisme qui supervise le normalisateur comptable international. »¹²⁵ ;

L'IASB est « un organisme international privé créé en 1973 sur la base d'une charte signée à Londres entre les représentants de l'institut des experts comptables de 9 pays. Il regroupait, en 2001 ; plus de 150 membres provenant de plus de 100 pays. »¹²⁶

C'est cet organisme qui s'occupe de l'élaboration des normes comptables internationales inspirant les référentiels adoptés dans les pays.

Les normes IAS/IFRS constituent « un ensemble unique de règles internationales. Elles décrivent les modalités d'application du cadre conceptuel de l'IASB et forment un guide professionnel qui sert au service des spécialistes en matière de la comptabilité. »¹²⁷

L'élaboration de ces normes nécessite l'instauration d'un ensemble de procédures strictes sous l'appellation de « Due process ». Elle passe par les étapes résumées subséquemment¹²⁸ :

- **L'identification du sujet** : au sein de l'IASB, une équipe technique est désignée afin d'identifier et d'analyser tous les problèmes liés au sujet soigné ;
- **L'étude comparative des pratiques nationales** : Une analyse des règles et des pratiques nationales est menée par l'organisme de normalisation ; les normalisateurs comptables se partagent les points de vue à propos de ces pratiques pour en arriver à un traitement convenable ;

¹²⁴H.ZIGHEM ;op-cit ; pp.

¹²⁵www.glossaire-international.com; consulté le 23/05/016.

¹²⁶H.ZIGHEM ;op-cit ; p 28.

¹²⁷Idem; p 12.

¹²⁸Ibid; p 13.

- **La consultation du SAC*** : Il s'agit de consulter les SAC s'il est possible d'inscrire le projet dans le programme de l'IASB ;
- **La constitution d'un comité consultatif** : Ce comité est mis en place par l'IASB donner des conseils ;
- **La publication d'une publication d'un document de discussion** : L'IASB publie « discussion paper » qui est un document de travail qui fait appel aux commentaires et procède à leur analyse ;
- **La publication d'un projet de norme ou de révision de norme** : L'IASB publie un exposé sondage « exposure draft » qui sera émis pour commentaire ;
- **L'analyse des commentaires reçus** : Une analyse des commentaires reçus est menée par l'IASB ;
- **L'approbation de la norme** : L'IASB approuve la norme définitive ;
- **La publication de la norme définitive** : Après approbation, la norme sera publiée pour application.

*Le SAC (Standards Advisory Council) « est un groupe de réflexion, organe de l'IASB. Il a pour objectif de permettre à des organismes ou des particuliers qui s'intéressent à l'information financière internationale de s'associer à son processus de normes. »¹²⁹

4-2- L'effet de l'harmonisation comptable :

L'harmonisation des normes comptables internationales est venue pour faciliter la l'internationalisation des marchés financiers et cela en proposant des normes et des méthodes qui aident les investisseurs à comparer les résultats des entreprises, et ensuite de prendre de bonnes décisions et de réduire les informations asymétriques entre les préparateurs et les utilisateurs d'informations comptables (Baiman et Verrecchia 1996)¹³⁰

Une forte demande d'informations financières est manifestée de la part des investisseurs internationaux qui cherchent à augmenter la comparabilité des états financiers des groupes multinationaux dans l'espace et dans le temps. Pour cela, ils encouragent l'adoption de l'harmonisation comptable qui permet une meilleure intelligibilité et la comparabilité des différentes entreprises. Dans le cas où le degré d'harmonisation n'est pas suffisamment élevé, intervient une demande d'informations supplémentaires concernant les méthodes d'évaluation et les autres particularités afin de faciliter la comparaison internationale¹³¹.

Les entreprises se concurrencent pour améliorer les informations fournies et ceci afin de gagner la confiance des investisseurs, des prêteurs ou de leur gouvernement. En fait,

¹²⁹H.ZIGHEM ;op-cit ; pp.

¹³⁰ Mahmoud, SALIM ; op-cit ; p 164.

¹³¹ Idem ;pp.

l'harmonisation comptable lui permet l'obtention de la transparence et la fiabilité de ses comptes¹³².

De cet égard, la divergence des pratiques comptables d'une entreprise à une autre affecte la qualité des informations financière ce qui fait de l'harmonisation comptable un issue incontournable sur l'échelle régionale, nationale et internationale.

¹³²Mahmoud, SALIM ; op-cit ; pp.

Section 03 : Déterminants liés aux caractéristiques de l'entreprise.

Les caractéristiques de l'entreprise jouent un rôle crucial au détriment de ses choix stratégiques et de son développement. De même, elles peuvent être déterminantes de la qualité de l'information financière produite et diffusée dans l'entreprise. Cette section est consacrée pour préciser l'impact de la taille de l'entreprise, son secteur d'activité, sa cotation en bourse et sa rentabilité sur la qualité de l'information comptable.

1/ L'impact de la taille de l'entreprise sur la qualité de l'information financière

1-1- Mesures de la taille de l'entreprise :

La taille est parmi les caractéristiques importantes devant être prise en compte lors de la prise de décision car la gestion d'une entreprise de petite taille diffère de la gestion d'une entité de taille importante. Ceci revient à la complexité de l'organisation et des procédures développées au sein des grandes sociétés et de la sensibilité des décisions qui y sont prises.

Plusieurs critères sont utilisés pour mesurer la taille de l'entreprise, elle peut être appréhendée à partir des effectifs, des capitaux propres, du chiffre d'affaire, de la valeur ajoutée, du bénéfice net ou encore de la marge brute d'autofinancement. Ces mesures sont expliquées dans ce qui suit :

a- L'effectif :

Le nombre de salariés constitue un critère principal pour la distinction entre petites, moyennes ou grandes entreprises. C'est un critère simple et facile à mesurer. Les petites et moyennes entreprises (ou PME) emploie de 10 à 499 salariés. Les microentreprises et les très petites entreprises se rencontrent principalement chez les artisans, les commerçants et les agriculteurs¹³³.

L'évolution de l'effectif implique des conséquences importantes sur la structure juridique (ainsi les entreprises d'au moins 50 salariés doivent créer un comité d'entreprise), sur l'organisation de l'entreprise (les besoins de communication augmentent, existence d'une direction des ressources humaines compétente). Avec le développement des nouvelles technologies, le critère de l'effectif est devenu un critère de classification moins significatif (une entreprise peut être grande et fortement automatisée, sans avoir un effectif important)¹³⁴.

¹³³Cours de Mr DIEMER Arnaud ; « ECONOMIE D'ENTREPRISE » ; IUFM d'Auvergne ; p 24

¹³⁴Idem ; p 25.

b- Les capitaux propres :

Les capitaux propres représentent « l'ensemble des moyens financiers (capital social plus réserves) qui appartiennent aux propriétaires de l'entreprise. Cet indicateur permet d'apprécier la solidarité de l'entreprise, son aptitude à se développer ainsi que son autonomie financière (les capitaux propres doivent en effet être plus importants que les capitaux étrangers : dettes et emprunts). Il sert à établir des comparaisons à l'intérieur d'une même branche »¹³⁵.

c- La valeur ajoutée :

Elle représente « la différence entre la production (sortie de l'entreprise) et les consommations intermédiaires (entrée dans l'entreprise). Elle permet de mesurer la richesse créée par une entreprise ou une branche de l'économie au cours d'une période donnée »¹³⁶.

d- Le chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaire est « le montant des ventes de produits ou de services effectués par l'entreprise au cours d'une année. Ce critère est fortement utilisé dans la presse nationale et internationale pour comparer toutes les entreprises. Il permet également de mesurer le degré de concentration du tissu industriel »¹³⁷.

e- Le bénéfice net :

C'est « le résultat net de l'activité économique de l'entreprise. Il met en avant la capacité de l'entreprise à distribuer des dividendes et à s'autofinancer »¹³⁸.

f- La marge brute d'autofinancement (MBA) :

La MBA « est la part des ressources que l'entreprise affectera aux investissements. Cet indicateur permet d'évaluer la dimension potentielle de l'entreprise. Il se calcule de la façon suivante : $MBA = \text{Bénéfice net après impôt} + \text{Dotation aux amortissements} + \text{Dotations aux provisions pour dépréciation}$ »¹³⁹.

1-2- L'impact de la taille de l'entreprise :

Parmi les mesures exposées ci-dessus, le chiffre d'affaires ou le total des actifs sont les plus courantes.

La taille de l'entreprise peut jouer un rôle significatif sur la qualité des informations financières divulguées. Jensen et Meckling (1976) ont montré à travers leurs études qu'une relation positive relie les coûts d'agence et la taille des entreprises. « Les grandes sont

¹³⁵Cours de Mr DIEMER Arnaud ; op-cit ; d'Auvergne p 26.

¹³⁶Idem; p27

¹³⁷Ibid;pp.

¹³⁸ Ibid; p28.

¹³⁹Ibid ; pp.

supposées pouvoir supporter plus facilement les coûts de production des données que les petites (Firth, 1979). En effet, les entreprises de grande taille disposent de ressources importantes pour la préparation d'une information de qualité et les coûts qu'elles supportent sont moindres en raison des économies d'échelle réalisées, puisque les entreprises produisent souvent des informations à des fins de gestion interne, ce qui minimise le coût supplémentaire de production d'informations »¹⁴⁰.

D'une part, les entreprises de grande taille sont tenues d'offrir une grande quantité d'informations financières, en vue du large éventail de relations qu'elles développent avec les investisseurs financiers, les clients, les fournisseurs ainsi qu'avec les analystes financiers. De ce fait, les grandes entreprises diffusent plus d'informations que les petites entreprises (Schipper, 1991, Lang et Lundholm, 1996). De plus, les analystes financiers accordent une importance majeure aux grandes entreprises et sont attentifs pour analyser leurs rapports annuels ce qui met ce type d'entreprises dans l'obligation d'améliorer la qualité des informations communiquées pour éviter les sanctions et optimiser son image sur le marché.

D'autre part, les entreprises de petite taille risquent de perdre des avantages concurrentiels dans en diffusant des informations volontaires comme le soulignent Singhvi et Deasi (1971) car la diffusion de certaine information risque d'entraîner, dans certains cas, une réaction négative de la part des investisseurs (Low, 1998). Cependant, les grandes entreprises cherchent souvent à réduire les coûts politiques pour se prémunir contre les sanctions et les interventions des autorités publiques (Watts & Zimmerman, 1978)¹⁴¹.

De nombreuses études empiriques sont venues confirmer cette relation, (Cerf, 1961, Singhvi & Desai, 1971, Buzby, 1974, Stanga, 1976, Firth, 1979, Salamon & Dhaliwal, 1980, Chow & Wong-Boren, 1987, Wallace, 1988, Cooke, 1989, 1991, Raffournier, 1991, Wallace, al, 1994, Raffournier, 1995, Hail, 2002, Wallace & Naser, 1995, Meek et al, 1995, Chau et Gray, 2002, Eng et Mak, 2003; Gul et Leung, 2004)¹⁴².

2/ L'impact du secteur d'activité sur la qualité de l'information financière :

2-1- Définition des secteurs d'activité des entreprises :

La gestion des entreprises n'est pas similaire, toute entreprise possède sa propre originalité qui la diffère de l'autre. De ce fait, il est nécessaire de regrouper ces entreprises en catégories homogènes pour pouvoir les décrire en observant leurs structures et leurs comportements. Ainsi, elles se classent selon la forme juridique, l'origine, la taille, l'activité économique et le secteur d'activité.

¹⁴⁰ Mahmoud, SALIM ; op-cit ; p 150.

¹⁴¹ Idem ; p 150-151.

¹⁴² Ibid ; pp.

Selon leur activité économique, les entreprises se partagent entre cinq types différents illustrés ci-après¹⁴³ :

1. **L'entreprise commerciale** : son activité principale est l'achat des biens pour les revendre à leur état initial sans apporter aucune modification ou transformation ;
2. **Les banques ou assimilées** : qui développent leur activité autour du commerce de l'argent: prêt, crédit, gestion de compte épargne, compte courant, chèque, carte de paiement, spéculation sur valeur ;
3. **L'administration** : qui s'occupe de la gestion des biens (biens de consommation et biens d'équipement) ou des services (transports, commerce, activités liées au loisir). Elle se décompose en trois types ; l'administration d'État (qui regroupe les ministères centraux et les directions régionales et départementales des différents services), l'administration des collectivités territoriales (communes, départements et Régions) et les établissements publics (les hôpitaux, les musées et les universités...etc.) ;
4. **L'entreprise industrielle** : qui est chargée de la transformation des matières premières en produit semi-fini Elle a pour objet l'exploitation des ressources naturelles et la production organisée de biens matériels ou immatériels. Elle est classée en industries de la construction (bâtiment, Travaux Public, automobile), de l'extraction (minière), de la transformation des matières premières (chimie, métallurgie), de la manufacture (confection), des activités agroalimentaires (coopératives agricoles), de la production, transport et distribution de l'énergie, du transport ;
5. **L'entreprise de services** : qui commercialise un savoir-faire et du temps telles que les taxis, les ambulances les transporteurs (courrier, voyageurs) les agences de voyage les agences immobilière la santé, médecine l'enseignement et le service bancaire.

Cependant, ces activités sont classées en quatre secteurs présentés dans ce qui suit¹⁴⁴ :

- a. **Primaire (entreprises agricoles et éventuellement minières)** : ce secteur d'activité correspondant à la production de matières brutes telles que l'agriculture, l'élevage, l'exploitation des forêts, la pêche, la chasse, et on lui rattache souvent les mines et carrières.
- b. **Secondaire (entreprises industrielles)** c'est un secteur d'activité économique qui regroupe toutes les industries, c'est-à-dire les activités correspondant à la transformation de matières brutes et à la production de produits finis.
- c. **Tertiaire (entreprises de services: transport, commerce, banque, etc.)** : il rassemble l'ensemble des activités de production de service qui comprend le commerce (de gros ou de détail), les transports, l'administration et les services

¹⁴³ technauriol.free.fr ; consulté le 24/05/2016.

¹⁴⁴ Idem.

publics (enseignement, santé, police, etc.) et les services privés aux entreprises et aux particuliers.

- d. Informel :** qui comprend l'ensemble des activités commerciales, artisanales ou domestiques, qui ne relèvent pas du secteur moderne, structuré de l'économie, dit aussi « formel ». Il est sans structure juridique, souvent non déclarés, pratiqués individuellement, n'assurant qu'un faible et incertain revenu, les petits métiers constituant le secteur informel assurent la survie de toute une partie de la population urbaine des pays en voie de développement. On trouve également ces formes d'activités, qu'on appelle communément « travail au noir », dans les pays industriels.

2-2- L'impact du secteur d'activité :

Le secteur d'activité est susceptible influencer la diffusion de l'information financière de qualité. D'une part, certains secteurs sont plus exposés à la concurrence internationale plutôt que d'autres, ils sont contraints d'intégrer les règlements étrangers. D'autre part, certains secteurs sont plus réglementés que d'autres en vue de leur sensibilité accrue.¹⁴⁵

Plusieurs chercheurs ont tenté d'expérimenter l'effet apporté par le secteur d'activité sur la performance informationnelle des entreprises. Pour Stanga (1976) le type d'industries est un facteur explicatif important. Zarzeski (1996) a montré que le taux le plus important de diffusion d'informations est constaté dans l'industrie chimique alors que le taux le plus faible est dans le secteur de la construction. Cooke (1989) approuve que les sociétés suédoises, relevant du secteur de commerce, diffusent moins d'informations financières que celles relevant du secteur des services et de l'industrie. Dans le cas japonais, Cooke (1992) a montré la différence de niveau de diffusion d'informations financières entre les sociétés en manufacture et en commerce.¹⁴⁶

3/ L'impact de la cotation boursière sur la qualité de l'information financière :

3-1- Définition et fonctions de la cotation boursière :

Le recours aux moyens de financement traditionnels (autofinancement, établissements de crédit) ne répond plus aux besoins de financement intensifs que développent les entreprises actuelles et surtout avec les règles prudentielles et la forte aversion pour le risque exprimées par les organismes de crédit. Cependant, le marché des capitaux permet un financement direct, il constitue un lieu de rencontre entre les

¹⁴⁵ Mahmoud, SALIM ; op-cit ; p 152.

¹⁴⁶Idem ; pp

demandeurs et les offreurs de capitaux à long terme et devenue le mode de financement le plus aboutit chez les investisseurs.

D'après Michelle De MOURGUE : « Le marché financier est un lieu d'émission et de négociation des titres à long terme mobilisant l'épargne nationale et internationale et de toutes les opérations destinées à faciliter et à accompagner cette mobilisation. »¹⁴⁷

La cotation en bourse est « une possibilité donnée à des émetteurs de titres (actions, obligations) d'obtenir une valeur le plus souvent quotidienne des titres qu'ils ont émis. La cotation en bourse présente de nombreux avantages pour l'entreprise, notamment en termes de notoriété, mais aussi pour les investisseurs qui y trouvent une plus grande liquidité de leur investissement. »¹⁴⁸

La cotation permet d'attribuer une valeur de marché à un titre émis par une société. De cet effet, l'émetteur du titre doit remplir certaines obligations. Il doit fournir des éléments comptables relatifs à la société cotée, ou encore effectuer l'annonce de la cotation. La cotation boursière offre à la société la possibilité d'accéder au marché de capitaux pour retirer des fonds et financer ainsi sa croissance. La société doit fixer ses besoins et déterminer combien elle souhaite lever de fonds sur les marchés financiers au préalable.¹⁴⁹

Plusieurs intervenants agissent sur le marché financier pour en assurer l'efficacité, la sécurité et la transparence dans le cadre des règlements exigés par les autorités du marché :¹⁵⁰

- **Les investisseurs** : qui constituent toute personne physique ou morale souhaitant acquérir ou vendre des instruments financiers. Ils représentent soit des particuliers, des entreprises ou des investisseurs institutionnels ;
- **Les émetteurs** : c'est principalement l'Etat, les collectivités et les entreprises publiques et privées. Ils font appel aux ressources des épargnants pour financer leur projet et investissement. Ils sont soumis à une réglementation stricte qui leur exige la présentation d'un ensemble précis d'informations ainsi que le suivi des procédures d'animation de leurs titres ;
- **Les intermédiaires** : Des entités qui jouent le rôle d'intermédiaires entre les investisseurs et les émetteurs, c'est principalement les sociétés de bourse et les sociétés de gestion de portefeuille. Ils s'occupent de la collecte et la transmission des ordres présentés par les investisseurs, l'exécution de ces ordres, la compensation entre les parties ainsi que la gestion des portefeuilles de titres ;

¹⁴⁷ M. De MOURGUE ; « La monnaie, système financier et théorie monétaire » ; 3^e édition ; Ed Economica ; Paris ; 1993 ; p210.

¹⁴⁸ www.mataf.net; consulté le 24/05/2016.

¹⁴⁹ <http://www.journaldunet.com/>; consulté le 24/05/2016.

¹⁵⁰ M. BOUCHABANE ; « Etude comparative des marchés financiers maghrébins : cas Maroc, Algérie, Tunisie » ; Mémoire pour l'obtention d'un Magister en Sciences Economiques ; Tizi Ouzou ; 2012 ; p 11-14.

- **Les analystes financiers** : c'est les fabricants d'indices financiers, les auditeurs et les commissaires aux comptes, ils sont chargés d'analyser les sociétés et d'établir des recommandations sur les titres cotés. Ils analysent les bénéfices de l'entreprise ainsi que ses perspectives et stratégies de développement, ses méthodes de gestion et ils comparent sa rentabilité par rapport à la rentabilité des secteurs d'activités concernés ;
- **Les instances de régulation et d'organisation** : chaque marché financier est doté par une instance chargée d'organiser, de réglementer et de contrôler le fonctionnement des transactions ; c'est les autorités de la tutelle ; elles gèrent les systèmes informatiques, admettent les valeurs de marché et veillent à la protection des investisseurs.

Le rôle principal du marché financier est d'assurer une allocation efficace des ressources, et ceci dans le temps et de l'espace. Cette fonction primordiale se subdivise en cinq fonctions de base présentées ci-dessous¹⁵¹ :

- ✓ Mobilisation de l'épargne des ménages en les transformant en ressources longues au profit des collectivités publiques ou privées ;
- ✓ Acquisition de l'information sur les entreprises ;
- ✓ Exercice de contrôle sur les entreprises ;
- ✓ Liquidité du marché qui permet une facilité et une rapidité de conversion des actifs à un prix convenable ;
- ✓ Gestion et diversification du risque.

3-2- l'effet de la cotation boursière :

Une entreprise cotée en bourse signifie qu'une part de son capital est ouvert aux divers investisseurs, elle voit également sa valeur continuellement évaluée par les marchés financiers.

La cotation influence directement les pratiques de diffusion d'informations d'une entreprise de plusieurs façons :

- les commissions des opérations de bourse imposent aux entreprises des obligations supplémentaires afin d'aider à la supervision de la gestion des dirigeants par les actionnaires nationaux et étrangers.¹⁵²
- la presse financière et les analystes financiers ont des demandes d'information que les entreprises doivent satisfaire afin d'attirer les investisseurs.¹⁵³

¹⁵¹ M. BOUCHABANE ; op-cit ; p 48-51.

¹⁵² Schipper K. « Discussion of voluntary corporate disclosure « the case of interim reporting », Journal of Accounting Research, (1981), p 85-88.

¹⁵³ Firth M. « The impact of size, stock market listing and auditors on voluntary disclosure in corporate annual reports », Accounting and Business Research, (1979), p 273-280.

- la cotation conditionne les caractéristiques de la structure de la propriété du capital et renforce les difficultés de l'encadrement des actions des dirigeants. La qualité de l'information diffusée est un moyen de réduire les conflits d'agence.¹⁵⁴

Deux types de cotation boursière sont envisagés ; une cotation domestique dans le pays d'origine, et une cotation multiple sur le marché financier domestique doublée d'une cotation sur une ou plusieurs places financières étrangères.

L'internationalisation incite les entreprises à diffuser davantage d'informations financières de qualité car « les entreprises cotées sur des marchés de l'étranger doivent appliquer différentes réglementations, et faire face à une demande d'informations obligatoires supplémentaires par rapport à celles du marché financier domestique .autrement dit, l'entreprise doit respecter les obligations nationales de diffusion d'informations et celles imposées par les commissions des opérations de bourse étrangères. »¹⁵⁵

Des études empiriques ont été faites à ce propos, Saudagaran (1988) a trouvé une relation positive entre le pourcentage de ventes à l'étranger et le fait d'être cotées sur des marchés étrangers. Inchausi (1997) constate qu'une entreprise peut être cotée sur plusieurs marchés financiers si elle a besoin de ressources externes. De cet effet, des conflits potentiels entre les actionnaires, les créanciers et les dirigeants apparaissent et qui ne peuvent être réduits que par la diffusion d'informations de l'entreprise pour ses apporteurs de capitaux actuels et potentiels. En France, Michaïlesco (1999) a trouvé une relation significative entre la cotation multiple et la qualité de l'information comptable diffusée de 1991 à 1995.¹⁵⁶

4/ L'impact de la rentabilité de l'entreprise sur la qualité de l'information financière :

4-1-Notions de rentabilité

L'entreprise est composée d'un nœud de contrats, implicites ou explicites, effectués avec différents partenaires économiques (actionnaires, clients, fournisseurs, prêteurs, salariés...etc.). Sa survie repose essentiellement sur son efficacité qui s'apparente dans sa capacité à satisfaire ses clients à moindre coûts en bénéficiant d'un profit suffisant pour ses

¹⁵⁴Cooke T. et Wallace R. « Global surveys of corporate disclosure practices and audit firms : review essay », Accounting & Business Research,1989, p 47-57.

¹⁵⁵Dumontier P. etRaffournier B. « Accounting and capital markets: A survey of the European evidence », The European Accounting Review, (2000), vol. 11 n° 1.

¹⁵⁶ Mahmoud. Salim ; op-cit ; p 153.

apporteurs de fonds. La rentabilité, « en constitue une mesure privilégiée et un signal indispensable à l'allocation optimale des facteurs de production. »¹⁵⁷

La rentabilité est définie comme étant « la capacité d'une entreprise à dégager des bénéfices à partir des moyens mis en œuvre. »¹⁵⁸

L'estimation de la rentabilité d'une entreprise est donc un bon indicateur pour mesurer l'efficacité de l'entreprise dans le cadre de sa fonction de production. C'est pourquoi, le calcul de la rentabilité d'une entreprise doit s'accompagner d'une comparaison de son niveau de rentabilité avec celui de ses principaux concurrents.

En effet, une entreprise peut très bien être rentable, mais révéler un niveau de rentabilité inférieur à celui de son secteur d'activité, ce qui tendrait à démontrer son manque de compétitivité par rapport à ses concurrents directs.

Cette définition ne permet pas à l'investisseur de mesurer la rentabilité de son entreprise. De ce fait, les analystes financiers préconisent deux indicateurs efficaces et pertinents. On distingue ainsi :

- **La rentabilité économique** qui est « un indicateur de la performance des capitaux investis, indépendamment des choix de financement retenus (interne ou externe). Elle traduit la capacité de l'entreprise à générer des profits à partir des capitaux engagés. »¹⁵⁹

Elle se calcule de la manière suivante :

$$\text{Rentabilité économique} = \frac{\text{Résultat opérationnel avant impôt}}{\text{Immobilisations brutes} + \text{BFRE}} * 100$$

La rentabilité économique est donc indépendante du type de financement des capitaux et exprime la capacité des capitaux investis à créer un certain niveau de bénéfice avant paiement des éventuels intérêts sur la dette. Elle est donc une mesure de la performance économique de l'entreprise dans l'utilisation de son actif : elle détermine quel revenu l'entreprise parvient à générer en fonction de ce qu'elle a. C'est donc un ratio utile pour comparer les entreprises d'un même secteur économique. L'investisseur peut combiner entre trois manières pour augmenter la rentabilité économique de son entreprise¹⁶⁰ :

- Par l'augmentation des marges ;
- Par l'augmentation des volumes de vente ;

¹⁵⁷ www.banque-france.fr; consulté le 24/05/2016.

¹⁵⁸ <http://www.objectifrente.com/>; consulté le 24/05/2016.

¹⁵⁹ <http://www5.ac-lille.fr/>; consulté le 24/05/2016.

¹⁶⁰ <http://www.petite-entreprise.net/>; consulté le 24/05/2016.

- En combinant augmentation des marges et augmentation des volumes de vente.
- **La rentabilité financière** est « un indicateur qui mesure la capacité de l'entreprise à rémunérer les apporteurs de capitaux (associés, actionnaires, ...). La rémunération peut prendre la forme de dividendes pour les détenteurs d'actions ou de versement d'intérêts pour les détenteurs d'obligations. »¹⁶¹

Sa formule est la suivante :

$$\text{Rentabilité financière} = \frac{\text{Résultat net de l'exercice}}{\text{Capitaux propres}} * 100$$

4-2- L'effet de la rentabilité

La rentabilité est un critère qui reflète le comportement des dirigeants et leur bonne foi dans la gestion de l'entreprise et de sa conduite vers la réalisation de ces objectifs.

Toutefois, la rentabilité de l'entreprise peut constituer un facteur incitatif des dirigeants pour la production et la publication d'informations financières de qualité. Selon la théorie des coûts politiques, c'est souvent les entreprises rentables qui diffusent plus d'informations comptables afin de justifier les résultats réalisés, quant aux entreprises moins performantes qui tentent à couvrir les raisons de la perte ou de la diminution des profits. La théorie de l'agence illustre que les dirigeants des entreprises rentable utilisent la diffusion d'informations financières détaillées afin de profiter des avantages personnels et des contrats d'intéressement que leurs accordent les actionnaires de l'entreprise. Cette hypothèse a été confirmée par Singhvi et Deasi (1971) et par Cerf, 1961. Alors que Raffournier (1991) ne l'a pas démontrée dans le cas de la Suisse.¹⁶²

¹⁶¹<http://www5.ac-lille.fr/>; consulté le 24/05/2016.

¹⁶²Mahmoud,SALIM ; op-cit ; p 154.

Conclusion

A travers ce chapitre nous constatons que les chercheurs ont accordé une grande importance aux déterminants de la qualité de l'information financière, ce qui justifie la variété d'études empiriques disponibles.

Il convient de rappeler que nous avons étudié trois groupes de déterminants : les caractéristiques de l'entreprise, les mécanismes internes de gouvernance d'entreprise et les mécanismes externes de gouvernance d'entreprise.

Les études des déterminants de la qualité de l'information financière permettent d'apporter des explications aux variations des indices de qualité au sein de l'entreprise et d'analyser les motivations des pratiques de diffusion.

Chapitre03:

*Les déterminants de la qualité de
l'information financière dans les
entreprises algériennes.*

(Étude empirique)

Chapitre 03 : Les déterminants de la qualité de l'information financière dans les entreprises algériennes.

Introduction :

La transition de l'Algérie vers l'économie de marché a rendu les entreprises algériennes plus conscientes de la sensibilité de l'information financière pour leur croissance et leur survie. Dès lors, un nouveau système comptable financier (SCF) a vu le jour pour améliorer les règles et pratiques comptables de l'ancien plan comptable national PCN et accroître la transparence de l'information financière.

Le SCF est venu avec un ensemble de règles et principes de base qui facilite aux comptables le chemin vers une information de qualité. En plus de ces principes, il s'est inspiré des normes internationales IAS/IFRS pour fixer un ensemble de caractéristiques qualitatives indispensables pour refléter le niveau de transparence de cette information.

Malgré les efforts fournis, il existe sur le terrain différents critères qui influencent l'application des règles. Ces critères déterminants ont déjà fait l'objet de plusieurs travaux de recherche dans divers pays du monde, desquels nous nous sommes inspirés afin de mesurer l'intensité de chacun d'entre eux sur la qualité de l'information financière en Algérie et ceci en se basant sur l'avis des professionnels en comptabilité.

En effet, ce chapitre sera dédié pour l'analyse de l'étude empirique que nous avons menée à travers un sondage d'opinions avec des experts-comptables, des commissaires aux comptes et des comptables agréés exerçant dans le territoire national.

Nous avons développé le chapitre en trois sections. Dans la première section nous présenterons nos hypothèses d'étude ainsi que les caractéristiques de notre échantillon. Dans la deuxième section, nous analyserons le concept de qualité de l'information financière à travers les pratiques et les principes appliqués par les professionnels algériens. La dernière section abordera notre objectif principal où nous analyserons l'avis des praticiens de comptabilité sur les déterminants de la qualité de l'information financière dans les entreprises algériennes.

Section 01 : Présentation de l'échantillon de la recherche

1/ Présentation des hypothèses de la recherche :

Notre travail de recherche vise à déterminer les facteurs qui affectent d'une manière directe ou indirecte le processus de production et de divulgation d'une information financière de qualité dans les entreprises algériennes.

En s'appuyant sur les études antérieures présentées dans le chapitre précédent, nous avons constaté que trois catégories de déterminants ont été mises en avant par les différents théoriciens et chercheurs.

La première catégorie est relative aux mécanismes internes de gouvernement d'entreprise qui sont le mode de rémunération des dirigeants, la dualité des fonctions du dirigeant et la taille du conseil d'administration. De cet essor, trois hypothèses se manifestent :

H1 : le mode de rémunération des dirigeants a une influence significative sur la qualité de l'information financière.

H2 : La dualité de la fonction du dirigeant déteint sur la qualité de l'information financière.

H3 : La taille du conseil d'administration affecte considérablement la qualité de l'information financière.

La deuxième catégorie de déterminants concerne les mécanismes externes de gouvernement d'entreprise qui portent sur la qualité de l'audit, le niveau d'endettement de l'entreprise, l'existence d'actionnaires majoritaires ainsi que le niveau d'harmonisation comptable. Ces éléments nous ont incité à formuler les hypothèses suivantes :

H4 : La qualité d'audit joue un rôle important dans la production et la diffusion d'une information comptable de qualité.

H5 : Le niveau d'endettement de l'entreprise augmente la qualité de l'information financière.

H6 : L'existence d'actionnaires majoritaires influence la qualité de l'information financière de l'entreprise.

La troisième catégorie porte sur les caractéristiques de l'entreprise. Les chercheurs ont conclu que la taille, la rentabilité, le secteur d'activité et la cotation boursière de l'entreprise ont une influence sur la divulgation d'une information financière de qualité, ce qui nous emmène à énoncer les hypothèses suivantes :

H7: La taille de l'entreprise influe sur la qualité de l'information financière.

H8 : La rentabilité de l'entreprise affecte la qualité de l'information financière.

H9 : Le secteur d'activité de l'entreprise est déterminant de la qualité de l'information financière.

H10 : La cotation boursière incite à l'amélioration de la qualité de l'information financière.

2/ Méthodologie de l'étude et présentation de l'échantillon :

Au début, notre étude était axée sur les entreprises économiques algériennes, mais à cause de la difficulté d'accès à l'information dans celles-ci, qui les jugent souvent confidentielles, nous avons réorienté notre questionnaire pour sonder l'avis des experts comptables, commissaires aux comptes et comptables agréés.

Notre questionnaire est composé de 29 questions destinées aux experts comptables, aux commissaires aux comptes et aux comptables agréés algériens. Ces questions se décomposent en trois axes ;

Pour le premier axe : les questions de 1 à 3 portent sur des informations personnelles sur l'interviewé.

Pour le deuxième axe : la rubrique qui s'étale de la question 4 à 19 a pour objectif de démontrer l'impact des nouvelles techniques et caractéristiques de l'information financière telles que présentées dans le cadre conceptuel du SCF sur la qualité de l'information divulguée dans les états de synthèses des entreprises.

Pour le troisième axe : nous terminons par une dernière rubrique composée des questions 20 à 29 qui vise à déterminer les facteurs qui influencent la qualité de l'information financière produite dans l'entreprise.

Avant le lancement du questionnaire, nous avons établi un test sur un échantillon de 5 individus qui sont des professeurs universitaires et des commissaires aux comptes afin de s'assurer de la clarté et du bon ordre des questions posées.

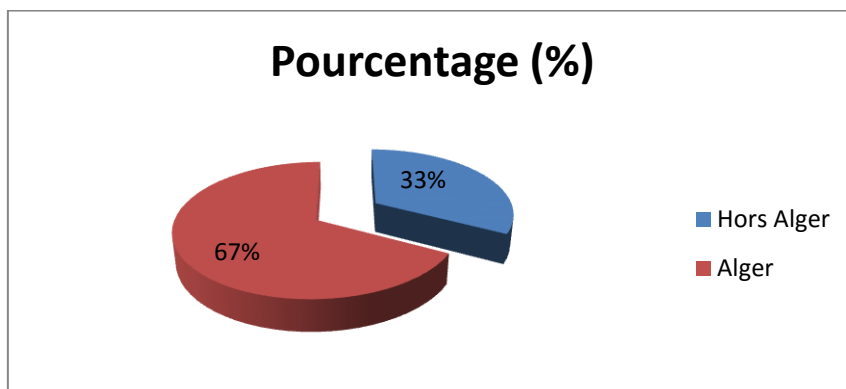
La distribution du questionnaire a pris deux formes ; 90 questionnaires ont été envoyés par mail et pour lesquels nous n'avons reçu que 27 réponses et 40 questionnaires ont été distribué directement dans les bureaux des professionnels comptables qui activent dans la région d'Alger et dont 22 ont répondu favorablement. Finalement nous avons pu constituer un échantillon de 49 répondants.

Pour le traitement des réponses du questionnaire, nous avons utilisé le logiciel SPSS STATISTIC 20.

-Caractéristiques de l'échantillon :

Notre échantillon est constitué de 67.3 % d'interviewés exerçant dans la ville d'Alger ; 32.7% travaillent en dehors d'Alger et dont le questionnaire a été transmis par mail.

Schéma n° 05 : le secteur d'activité de l'interviewé



Source : selon les résultats présentés dans le tableau ci-dessus

La loi n°10-01 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé a prescrit dans l'article 8 que pour exercer la profession d'expert-comptable, la profession de commissaire aux comptes ou la profession de comptable agréé, il faut remplir les conditions suivantes :..... 2 - être titulaire d'un des diplômes suivants pour l'exercice de ces professions :

- a - être titulaire pour la profession d'expert-comptable, du diplôme algérien d'expertise comptable ou d'un titre reconnu équivalent ;
- b - être titulaire, pour la profession de commissaire aux comptes, du diplôme algérien de commissaire aux comptes ou d'un titre reconnu équivalent ;
- c - être titulaire, pour la profession de comptable agréé, du diplôme algérien de comptable ou d'un titre permettant l'exercice de la profession.....» ;

Et elle rajoute par la suite : « ...Les titres et diplômes visés aux alinéas a et b ci-dessus sont délivrés par l'institut d'enseignement spécialisé placés auprès du ministre chargé des finances ou par des instituts agréés par celui-ci.

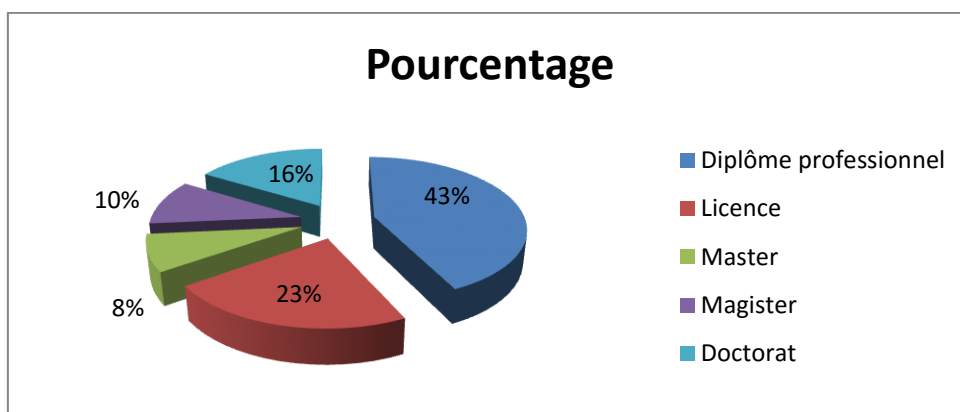
Le concours pour l'accès à l'institut d'enseignement spécialisé ou instituts agréés n'est ouvert qu'aux candidats titulaires d'un diplôme universitaire dans la spécialité fixée par voie réglementaire.

Le titre et diplôme visés à l'alinéa c ci-dessus sont délivrés par les établissements de formation professionnelle placés auprès du ministre chargé de la formation professionnelle

ou par des établissements agréés par celui-ci ou par des établissements d'enseignement supérieur... »¹⁶³

En revanche, le diplôme peut influencer la réponse et l'avis du répondant. Notre échantillon se compose comme suit :

Schéma n°06: le diplôme scientifique de l'interviewé.



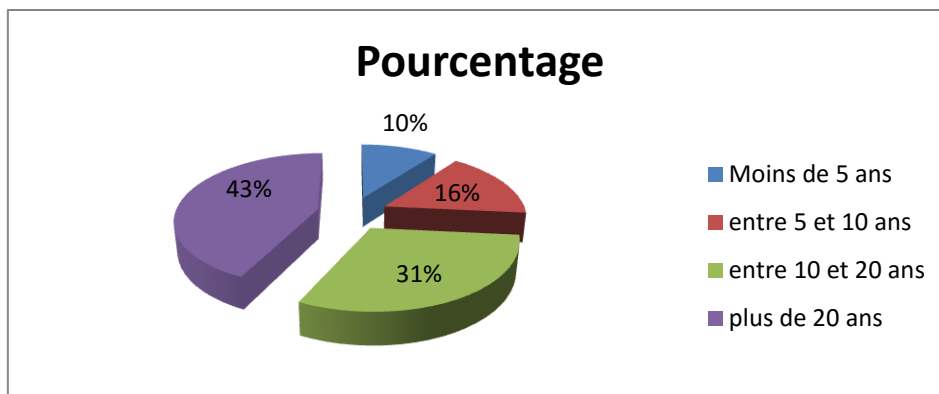
Source : selon les résultats présentés dans le tableau ci-dessus.

Ce schéma montre que 43% des répondants ont des diplômes professionnels acquis dans des instituts de formation reconnus, ce qui signifie que 57% de notre échantillon ont des diplômes universitaires avec une proportion de 23% de licenciés, de 16% de Doctorants et d'un pourcentage de 10% et de 8% respectivement pour les diplômes de Magister et de Master.

¹⁶³Loi n°10-01 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé.

L'expérience du répondant peut aussi jouer un rôle important et influencer son point de vue à propos des items du questionnaire. Notre échantillon est composé comme suit :

Schéma n° 07: l'expérience de l'interviewé.



Source : selon les résultats présentés dans le tableau ci-dessus.

Le schéma ci-dessus illustre que 43% des interviewés ont une expérience qui excède 20 ans, et 31% d'entre eux exercent leur activité depuis plus de 10 ans ; ce qui veut dire que ces répondants ont une expérience suffisante pour pouvoir donner des jugements sur les items du questionnaire.

Section 02 : Evaluation de l'information financière diffusée dans les états financiers.

Après avoir décrit les hypothèses ainsi que l'échantillon de l'étude dans la section précédente, nous allons commencer à analyser les réponses des interviewés sur les différents items en passant à la deuxième partie du questionnaire qui est l'évaluation de l'information financière diffusée dans les états financiers, afin d'estimer la perception des praticiens de la comptabilité algériens des principes et caractéristiques de qualité édictés par le SCF.

1/ Evaluation des principes de l'élaboration des états financiers :

L'exercice 2010 a connu la mise en application du nouveau système comptable financier SCF dans les entreprises algériennes. Ce système inspiré des normes comptables internationales reconnues au niveau mondial, a pour objectif d'améliorer la qualité de l'information et des règles de la comptabilisation. Désormais, les praticiens de la comptabilité en Algérie possèdent un cadre conceptuel bien détaillé qui détermine les règles de traitement comptable et qui précise les caractéristiques qualitatives de l'information financières.

Comme déjà cité, le cadre conceptuel du SCF a édicté un ensemble de principes de base que doit le comptable tenir en compte pour assurer à la fin de son processus une information financière de qualité.

Nous avons consacré une partie de notre étude pour connaître l'avis des auditeurs et leurs observations à propos de l'effet de ces principes sur la pratique de la comptabilité et sur la qualité de l'information produite et voir si ces principes sont bien appliqués et respectés par les comptables. Ces items sont des questions à échelle de Likert avec 5 degrés allant de "pas du tout important" à "très important". Les résultats ont été comme suit :

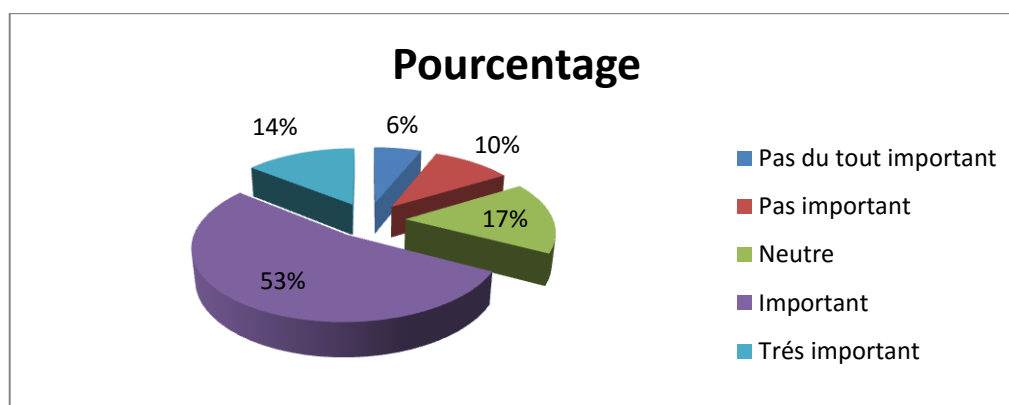
Tableau 03: le degré de respect et d'application des règles et principes du SCF.

Composante	Valeurs propres initiales			Extraction Sommes des carrés des facteurs retenus		
	Total	% de la variance	% cumulés	Total	% de la variance	% cumulés
1	3,358	67,154	67,154	3,358	67,154	67,154
2	,792	15,831	82,985			
3	,405	8,101	91,086			
4	,254	5,081	96,167			
5	,192	3,833	100,000			

Source : Selon les résultats du questionnaire.

La variance totale expliquée réalisée à l'aide de l'analyse en composantes principales nous a permis de réduire le nombre d'items, car selon cette méthode, la première formulation qui est « la difficulté de compréhension des principes fondamentaux de la production de l'information financière » nous donne environ 67 % de l'information recherchée grâce à la forte corrélation entre les cinq items.

Schéma n°07 : l'importance de la compréhension et de l'application des règles et principes du SCF



Source : selon les résultats obtenus du questionnaire.

La moyenne de 3.59 signifie que les réponses des auditeurs tournent autour « important » (comme le montre le schéma ci-dessus). D'une part, ces résultats veulent dire que nos répondants approuvent l'importance du cadre conceptuel et de ses règles et principes et qu'ils sont conscients de ses implications pour l'optimisation de la qualité de

l'information financière. D'autre part, ces résultats montrent que les comptables algériens ne se sont pas encore familiarisés avec le nouveau référentiel mis en application depuis 2010 malgré les efforts fournis par les entreprises pour la formation de leur personnel et pour l'adaptation de leurs méthodes de gestion et d'organisation avec cette réforme.

- **Corrélation entre les réponses et les caractéristiques du répondant :**

Les résultats présentés subséquentment auront d'autres significations s'ils dépendent des caractéristiques du répondant. Cela nous a poussé à étudier la corrélation entre ces éléments.

Tableau 04 : la corrélation entre la réponse et le grade scientifique de l'interviewé.

	Valeur	Erreur standard asymptotique ^a	T approximé ^b	Signification approximée	
Ordinal par Ordinal	Gamma	,099	,188	,528	,597
	Corrélation de Spearman	,080	,149	,550	,585 ^c
Intervalle par Intervalle	R de Pearson	,077	,150	,528	,600 ^c
Nombre d'observations valides		49			

Source : selon les résultats du questionnaire.

L'analyse de corrélation a abouti à un degré de signification de 0.6, cette valeur est largement supérieure à 0.005 ce qui signifie qu'il y a une très faible corrélation entre les réponses et le grade scientifique de l'interviewé, et qui s'élève à 0.077selon le coefficient de Pearson.

Tableau n°05 : la corrélation entre les réponses et l'expérience de l'interviewé.

Mesures symétriques					
	Valeur	Erreur standard asymptotique ^a	T approximé ^b	Signification approximée	
Ordinal par Ordinal	Gamma	,104	,178	,582	,561
	Corrélation de Spearman	,086	,144	,589	,559 ^c
Intervalle par Intervalle	R de Pearson	,043	,134	,298	,767 ^c
Nombre d'observations valides		49			

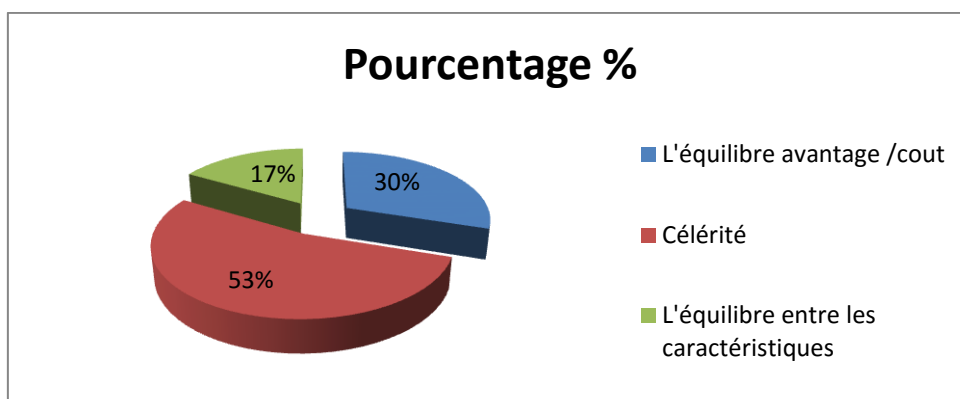
Source : selon les résultats du questionnaire.

Dans ce cas, le degré de signification de Pearson est de 0.767 c'est dire que la corrélation est aussi très faible, les réponses collectées ne dépendent que de 0.043 de l'expérience de l'interviewé.

D'après ces résultats, nous concluons que les réponses relatives au degré d'importance du respect des règles et principes comptables apportés par le SCF sont indépendantes des caractéristiques de l'interviewé.

Malgré les efforts manifestés par ces professionnels pour présenter des informations financières utiles en respectant les normes et les principes comptables, ils se retrouvent souvent assujettis à des contraintes qui limitent leur capacité à présenter des informations de haute qualité.

Schéma n°10 : les contraintes qui limitent la capacité des auditeurs à évaluer la fiabilité de l'information financière.



Source : selon les résultats du tableau présenté ci-dessus.

Les résultats indiquent que 53 % des auditeurs et professionnels en comptabilité sont limités essentiellement par la célérité ; c'est-à-dire par le temps insuffisant pour la production et la présentation d'une information financière de qualité élevée. Par ailleurs, un taux de 30 % des répondants admettent que le coût nécessaire pour occulter une donnée pouvant améliorer la qualité de l'information financière excèdent souvent l'avantage acquis de celle-ci. En revanche, 17 % des interviewés rencontrent des difficultés à équilibrer entre les caractéristiques qualitatives qui reflètent le niveau de qualité de l'information financière.

Tableau n°06 : la corrélation entre les trois contraintes

		L'équilibre avantage /cout	Célérité	L'équilibre entre les caractéristiques
L'équilibre avantage /cout	Corrélation de Pearson	1	-,334*	-,176
	Sig. (bilatérale)		,019	,227
	N	49	49	49
Célérité	Corrélation de Pearson	-,334*	1	-,482**
	Sig. (bilatérale)	,019		,000
	N	49	49	49
L'équilibre entre les caractéristiques	Corrélation de Pearson	-,176	-,482**	1
	Sig. (bilatérale)	,227	,000	
	N	49	49	49

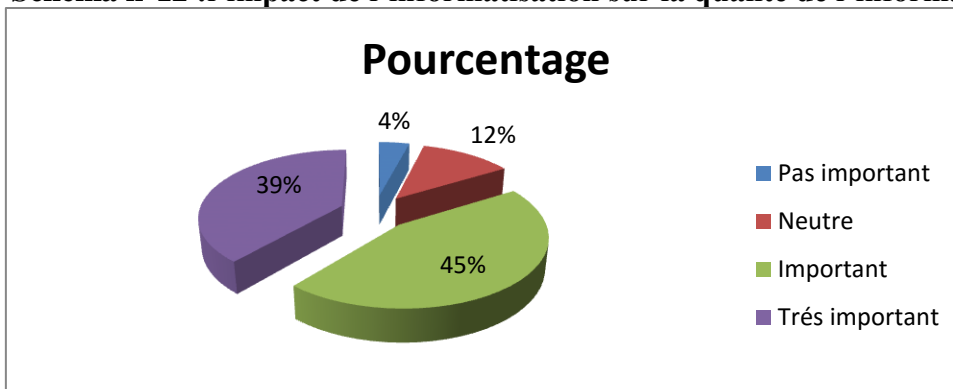
Source : selon les résultats du questionnaire.

La corrélation de Pearson illustre que la première contrainte « équilibre avantage/coût » ne dépend d'aucune des deux autres contraintes (des degrés de signification <0.05). Par contre, il y a une corrélation négative de 0.482 reliant les deux contraintes ; « célérité » et « équilibre entre les caractéristiques » qui peut être expliquée par le fait que les délais précis et limités empêchent les acteurs de la comptabilité de présenter une information financière qui répond à l'ensemble des caractéristiques de qualité.

Cette contrainte de célérité est née du fait que l'ensemble des professionnels de la comptabilité ; y compris les commissaires aux comptes ; sont tenus de présenter les informations financières des sociétés sous forme de différents documents et rapports destinés aux multiples utilisateurs, et ceci en respectant des délais précis et obligatoires instaurés par voie règlementaire.

En revanche, l'informatisation est un autre moyen qui permet d'augmenter la qualité de l'information financière, selon l'avis des interviewés, dans la perspective où il permet de réduire les erreurs et les risques d'oublis que peut commettre l'humain, comme elle donne à l'entité la possibilité de stocker une quantité intense d'information et elle facilite l'accès à ces informations et de les présenter sous la forme voulu au moment nécessaire ;

Schéma n°12 :l'impact de l'informatisation sur la qualité de l'information financière.



Source : selon les résultats du questionnaire.

En effet, 84% des répondants pensent que l'informatisation des procédures comptables leur a facilité la tâche et a permis d'améliorer la qualité de l'information financière qu'ils produisent et communiquent ; 45 % pensent qu'elle est importante et 39 % la trouve très importante.

2/Evaluation des caractéristiques qualitatives de l'information financière :

Les principes comptables soulevés ci-dessus sont des moyens et outils fondamentaux qui emmènent vers une information financière de qualité.

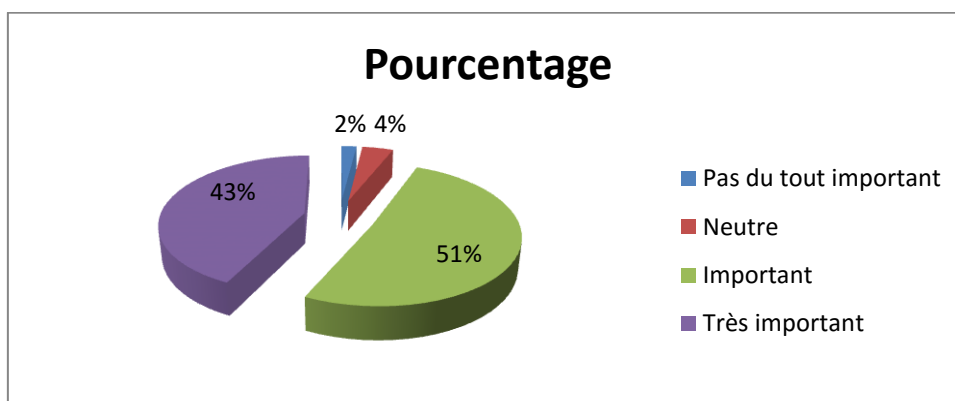
Le concept de qualité de l'information financière « s'évalue en fonction de sa capacité à reproduire une réalité qui ne soit biaisée ni par la perception et les jugements de l'émetteur, ni par la forme qui rend intelligible cette réalité »¹⁶⁴.

En Algérie comme partout dans le monde, la qualité de l'information financière est au centre des préoccupations des spécialistes de la comptabilité, car ils sont tous conscients de son effet sur toutes les composantes de l'entreprise et essentiellement sur sa performance. La fourniture d'une information financière de qualité est la clé centrale qui permet de fiabiliser la prise de décisions au sein de toute entreprise ce qui se répercutera sur sa performance et son développement.

¹⁶⁴Céline Michailesco ; op-cit ; p1.

Les résultats obtenus montrent que nos interviewés confirment cette relation :

Schéman°13 : la contribution de l'information financière de qualité à la performance de l'entreprise.



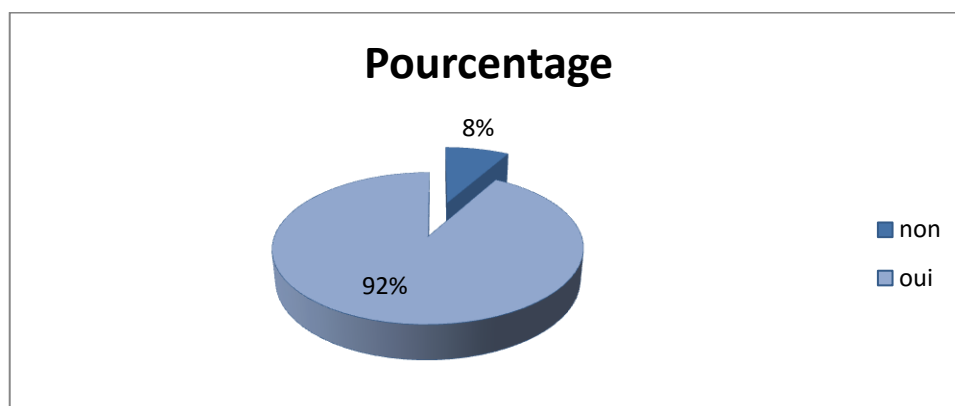
Source : selon les résultats du questionnaire.

Nous constatons que les réponses de 94 % des interviewés varient entre "important" et "très important", ce qui montre que les professionnels de la comptabilité en Algérie sont conscients de l'importance de présenter une information de qualité à cause de ses implications sur les décisions stratégiques qui concernent la performance et la continuité de l'entreprise.

Pour vérifier si le concept de qualité de l'information financière est réalisé, les normalisateurs internationaux ont fixé des caractéristiques de qualité qui ont été adoptées dans le cadre conceptuel du SCF algérien. De ce fait, quatre caractéristiques de qualité sont exigées de l'information financière qui sont : la pertinence, la fiabilité, la comparabilité et l'intelligibilité.

Ces caractéristiques qualitatives constituent une référence incontournable pour les professionnels car elles leur permettent de mesurer le degré de qualité de l'information financière présentée entre leurs mains.

Schéma n°14: les caractéristiques qualitatives permettent de mesurer la qualité de l'information financière.

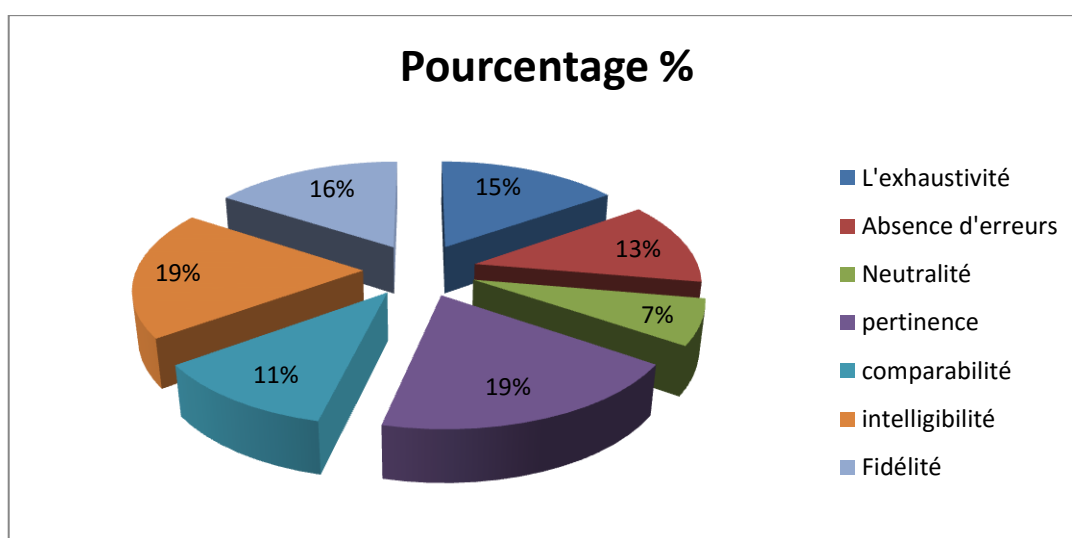


Source : selon les résultats du questionnaire.

D'après ces résultats, il s'avère que les caractéristiques qualitatives sont prises en considération par l'ensemble des spécialistes du domaine, pour la conception et l'évaluation de la fiabilité de l'information financière.

Le tableau suivant montre quelles sont les caractéristiques qualitatives qui aident les praticiens de la comptabilité en Algérie à s'assurer de la fiabilité de l'information financière :

Schéma n°15 : les caractéristiques qualitatives les plus représentatives de la qualité de l'information financière.



Source : selon les résultats du questionnaire.

D'après ces résultats, nous constatons que les proportions entre les caractéristiques ne sont pas éloignées, les caractéristiques les plus importantes; selon cette étude ; sont la pertinence et l'intelligibilité avec un taux de 19% alors que la neutralité a pris le pourcentage le plus fiable qui est de 7%.

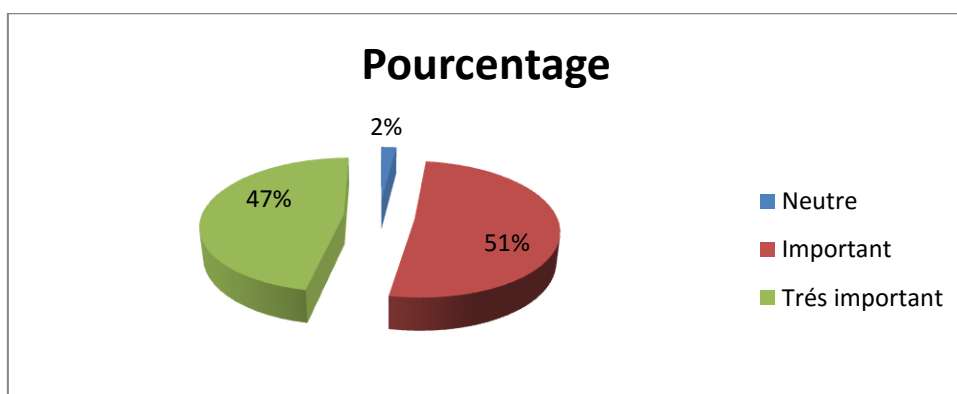
Nous observons que les praticiens algériens se basent sur les critères de pertinence et d'intelligibilité pour l'évaluation de l'information financière. La pertinence est le critère fondamental que doit avoir une information financière car l'objectif de l'utilisateur est la prise de décisions rationnelles. L'intelligibilité de l'information permet une bonne perception et vient appuyer sur les deux caractéristiques fondamentales, car l'information pertinente et qui représente l'image fidèle peut être mal perçue si elle n'est pas claire et compréhensible aisément par son destinataire.

En plus, la fidélité est aussi essentielle dans la mesure où l'information pertinente ne doit pas être faussée et elle doit refléter la réalité de l'entité.

Suite à ces caractéristiques, « l'exhaustivité » occupe un niveau d'importance élevé avec un taux de 15%. Par contre, l'exhaustivité et l'absence d'erreurs significatives sont des éléments qui renforcent la fidélité d'une information financière (si les informations financières sont présentées en détails et avec un minimum d'erreurs, les partenaires de l'entreprise feront plus de confiance aux rapports et résultats présentés).

Par ailleurs, la régularité est un critère qui a été énoncé dans l'ancien référentiel français PCG mais qui marque toujours son importance chez les professionnels algériens d'après ces résultats car le respect de l'ensemble des règles permet de fournir une information financière qui répond à toutes les caractéristiques de qualité ;

Schéma n°16 : l'importance de la régularité de l'information financière.



Source : selon les résultats du questionnaire.

De ce fait, les résultats montrent que 51% des interviewés qualifie que le respect des règles est important alors que 47% l'estime comme critère très important pour emmener

vers une bonne qualité de l'information financière car il permet l'application des principes et de telle sorte la réunion de l'ensemble des caractéristiques de qualité.

D'après ces résultats, nous concluons que les praticiens de la comptabilité en Algérie ont pu s'adapter avec le nouveau référentiel comptable. De ce fait, ils travaillent en respectant les règles du SCF qui les emmènent à produire une information financière qui répond aux critères internationaux de qualité.

Section 03 : Les déterminants de la qualité de l'information financière dans les entreprises algériennes.

Dans cette section nous aborderons les éléments essentiels de notre étude qui vont nous permettre de vérifier les hypothèses préposées et de répondre à la problématique principale de ce travail de recherche. Elle va être subdivisée en trois parties dans lesquelles nous analyserons les résultats obtenus pour chaque type de déterminants de qualité.

Dans cette partie la totalité des questions sont des questions à échelle de Likert. Afin de faciliter l'interprétation des résultats, nous accorderons une valeur pour chacune des réponses et nous calculons sa moyenne. La comparaison entre les moyennes de toutes les questions nous permettra de faire nos conclusions finales. La notation sera faite comme suit :

Pas du tout important = 1 point

Pas important = 2 points

Neutre = 3 points

Important = 4 points

Très important = 5 points.

$$\text{La moyenne} = \frac{\text{la somme des points de laquestion}}{\text{le nombre de réponses}}$$

1/ Les déterminants liés aux mécanismes internes de gouvernement d'entreprise :

a- Le mode de rémunération des dirigeants en Algérie :

La législation algérienne définit le dirigeant comme étant « toute personne ayant investi d'un pouvoir de gestion ou d'administration dans une société. Le pouvoir de gestion se définit par tous les actes de direction des affaires de la société (signature de contrats, lancement des investissements....). Le pouvoir d'administration est constitué par la participation à la définition de la stratégie et la politique globale de la société. »¹⁶⁵

Selon le code de commerce algérien, le mode de rémunération des dirigeants dépend d'une part de la forme juridique de la société et d'autre part de la qualité du dirigeant concerné par cette rémunération. Nous distinguons :

¹⁶⁵ Bulletin d'informations fiscales, « Régime fiscale des dirigeants de société », direction générale des impôts, N°0 1 / 2010, p4.

- **Pour les sociétés par actions (SPA) :**

Une société par actions est toute entité « dont le capital est divisé en actions et qui est constituée entre des associés qui ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports » (art 592 du code de commerce).

L'administration de ce type de sociétés peut être sous les deux formes suivantes :

A. Le système classique (structure moniste) :

Dans ce système la SPA est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de douze au plus (art.610 du C.C)

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et détermine sa rémunération. Les rémunérations allouées aux membres du conseil d'administration (administrateurs et président) peuvent être :

- i. **des jetons de présence** : c'est une somme fixe annuelle allouée par l'assemblée générale au profit des administrateurs, le montant de celle-ci est porté en charge d'exploitation (art 632 du CC) ;
- ii. **des tantièmes** : Ils sont alloués au conseil d'administration en sus des jetons de présence dans les conditions prévues aux articles 727 et 728 du CC. Ils sont généralement calculés sur la base du chiffre d'affaires.
- iii. **des rémunérations exceptionnelles** : peuvent être allouées, par le conseil d'administration pour des missions ou mandats confiés à des administrateurs membres du conseil.

B. Le système moderne (structure dualiste) :

Pour ce type d'administration, la SPA est dirigée par un directoire composé de trois (3) à cinq (05) membres et est contrôlée en permanence par un conseil de surveillance composé au minimum de sept (07) membres et au maximum de douze (12) membres.

Les rémunérations allouées aux membres dirigeants peuvent être :

1- en ce qui concerne les membres du conseil de surveillance :

- **des rémunérations fixes** : L'assemblée générale ordinaire peut allouer aux membres du conseil de surveillance une somme fixe à titre de rémunération de leur activité (art 668 du CC) ;
- **des rémunérations exceptionnelles** : Il peut être alloué également par le conseil de surveillance des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats confiés à des membres de ce conseil, ces rémunérations sont portées en charges d'exploitation.

2- **en ce qui concerne les membres du directoire :**

- **des rémunérations de fonction :** Les membres du directoire perçoivent des rémunérations fixées dans l'acte de leur nomination par le conseil de surveillance.

3- **Autres rémunérations :**

- **Rémunération de l'administrateur délégué:** Le conseil d'administration peut déléguer, en cas de vacance du poste, un administrateur dans les fonctions de président. Il peut également lui fixer une rémunération.
- **Rémunération des directeurs généraux :** Sur proposition du président, le conseil d'administration peut donner à une ou deux personnes physiques, mandat d'assister le président, à titre de directeurs généraux. L'exercice de la fonction de directeur général donne lieu à une rémunération déterminée par le conseil d'administration.

- **Pour les sociétés à responsabilité limitée (Sarl) :**

L'article 564 du code de commerce prescrit que la société à responsabilité limitée est instituée par une ou plusieurs personnes qui ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. Lorsqu'elle ne comporte qu'une seule personne en tant qu'associé unique, celle-ci est dénommée Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL). Elle peut être gérée par une ou plusieurs personnes physiques internes ou étrangères. Elle comprend trois types de gérance :

- 1- **Le gérant majoritaire :** il détient la majorité des parts sociales (plus de 50%) en pleine propriété ou par l'intermédiaire de son conjoint ou de ses enfants non émancipés. Dans ce cas, toutes ces parts ou usufruits reviennent au gérant. Lorsque ce dernier exerce ses fonctions dans le cadre d'une collégialité (gérance collective) majoritaire, il ne détient qu'une minorité des participations ;
- 2- **Le gérant minoritaire :** (ou gérant égalitaire) est celui qui détient au maximum 50% du capital social. Le revenu perçu par le gérant minoritaire est assimilé à un salaire ;
- 3- **Gérant non associé :** c'est celui qui ne possède aucune part sociale ni directement ni indirectement mais il est lié à la société par un contrat de travail.

- **Pour les sociétés en commodité par actions (SCA) :** Elle comporte deux catégories d'associés :

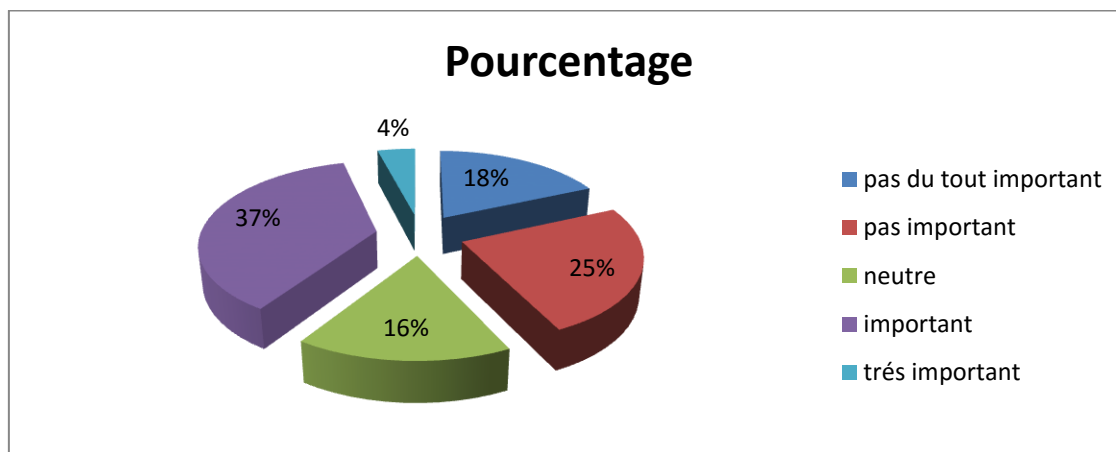
- **Les commandités :** qui ont la qualité de commerçant et qui doivent répondre indéfiniment et solidairement des dettes sociales ;
- **Les commanditaires :** qui ont la qualité d'actionnaires et ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports. Le nombre des associés commanditaires ne peut être inférieur à trois (art. 715 ter du C.C).

La SCA est gérée soit par un ou plusieurs commandités ou par des tiers, les commanditaires ne peuvent avoir la qualité de gérant :

- 1- **Gérant associé en commandité** : La rémunération du gérant est déterminée par les statuts. Toute autre rémunération ne peut être allouée que par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, et avec l'accord des commandités. Cet accord doit être donné à l'unanimité, sauf disposition contraire des statuts (art.715 ter-6 du C.C) ;
- 2- **Les gérants non associés** : ils ne possèdent aucune part sociale ni directement ni indirectement, mais ils sont liés à la société par un contrat de travail ;
- 3- **Les membres du conseil de surveillance** : Ils sont nommés par l'assemblée générale ordinaire. Ils ont pour mission d'assumer le contrôle permanent de la gestion de la société (art 715 ter 2 du CC). Leur rémunération est fixée par les statuts et constitue souvent une somme globale fixée par l'assemblée générale ordinaire que les membres du conseil de surveillance se répartissent entre eux comme ils l'entendent.

En revenant à notre étude, nous constatons

Schéma n°17 : le mode de rémunération des dirigeants et la qualité de l'information financière.



Source : selon les résultats du questionnaire.

Nous observons qu'il y a une divergence entre les réponses des interviewés, d'une part, 43% d'entre eux trouvent que le mode de rémunération des dirigeants ne peut être déterminant de la qualité de l'information financière (dont 18% ont répondu par "pas du tout important" et 25% par "pas important"). D'autre part, 41% estiment que ce critère influence la qualité de l'information financière (dont 37% pour "important" et 4% pour "très important"). Au milieu de ses réponses se trouvent des personnes qui ont restées neutres, ils constituent 16% des répondants.

En appliquant la formule précédente nous obtenons ;

L'impact du mode de rémunération des dirigeants sur la qualité de l'information financière est d'une moyenne de 2,84 ; ce déterminant n'est pas important.

b- La séparation des fonctions des dirigeants :

En Algérie cohabitent de grandes entreprises couvrant les différentes activités économiques et financière. Nous trouvons les entreprises publiques où l'Etat est actionnaire unique sous forme de société par actions et les petites et moyennes entreprises à capitaux privées qui sont à majorité familiale sous la forme de SARL ou d'EURL généralement.

Les sociétés par actions sont caractérisées par une séparation entre propriété et gestion et nécessitent l'instauration des mécanismes de gouvernance plus que les PME qui incombent souvent sur des relations familiales.

Au niveau des SPA algériennes, quatre organes détiennent la gestion et le contrôle ;

L'assemblée générale (article 674 et 675 du code de commerce) ; le conseil d'administration (article 26 de la loi 88-01 et l'article 610) ; la direction (PCA/DG) (article 31 de la loi 88-01 et les articles 638 et 639 du code de commerce) et le commissaire aux comptes (article 41 de la loi 88-01 et 715 bis 4 du code de commerce).

Chacun de ces organes détient des pouvoirs spécifiques dans le cadre de leurs fonctions, mais leur efficacité suppose l'indépendance des fonctions de ses responsables et essentiellement de celles du président du conseil d'administration et du directeur général qui sont responsables des activités courantes nécessaires à la survie de l'entreprise.

Le code de commerce a défini le président du conseil d'administration comme un administrateur, qui dans le cadre de la présidence par laquelle il a été porté par les actionnaires et les autres administrateurs, assure aussi la fonction de directeur général.

L'article 609 et 611 du code de commerce précisent que le président du conseil d'administration est désigné par les actionnaires lors de l'assemblée constitutive et est nommé dans les statuts de la société pour un mandat précis. Il peut être réélu par les actionnaires de l'assemblée générale.

Celui-ci cumule trois fonctions fondamentales, la fonction d'administrateur (session du conseil), la fonction de président du conseil (représentation de la société vis-à-vis des tiers) et la fonction de directeur général (sommet hiérarchique dans la gestion / administration du conseil).

L'article 639 du code de commerce prescrit que lorsque les circonstances le nécessitent et le permettent et à sa demande, le conseil d'administration autorise l'assistance d'un maximum de deux directeurs adjoints en s'appuyant sur un comité de direction qui réunit tous les directeurs opérationnels spécialisés de la société.

Cela prétend que le PCA est au même temps Directeur Général, c'est ce qui est constaté dans la pratique où le dirigeant principal est nommé président directeur général (PDG) à la faveur de l'article 638 du C.C. Ces prérogatives se résument ainsi :¹⁶⁶

- Représenter la société dans ses relations avec les tiers ;
- Nommer et révoquer le personnel de l'entreprise ;
- Organiser l'entreprise en assurant la gestion de l'activité ;
- Se référer, en faveur des dispositions du C.C et du statut de la société, au conseil d'administration et à l'assemblée générale pour certaines décisions.

Et si les fonctions sont séparées, le directeur général obtient les pouvoirs subséquents :¹⁶⁷

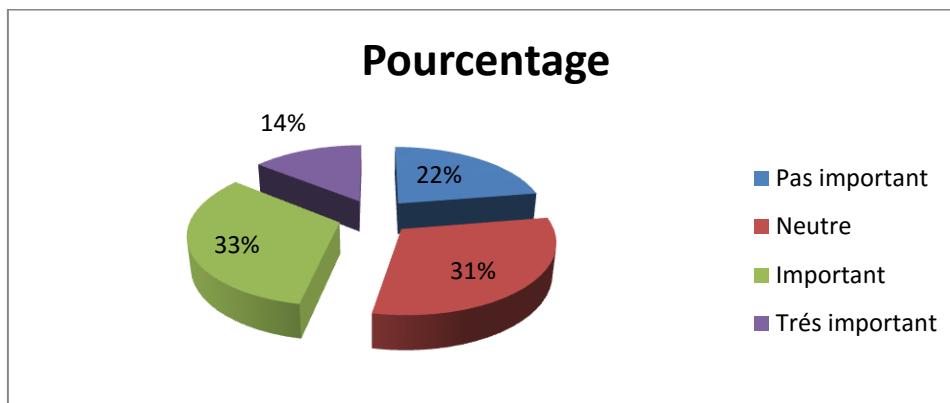
- Le passage de tous les contrats et marché, faire toute soumission et prendre part à toute adjudication ;
- L'ouverture et l'exploitation de tout compte auprès des institutions financières pour le compte de l'entreprise ;
- La signature, l'acceptation et l'endossement de tous les documents de paiement ;
- Le cautionnement et l'avalisations de tout documents bancaire dans le cadre des obligations légales ;
- La réception de toute somme due et faire les retraits dans les limites autorisées ;
- Ester en justice pour la sauvegarde des intérêts de l'entité ;
- L'exercice du pouvoir hiérarchique sur l'ensemble des travailleurs.

D'autres pouvoirs viennent s'ajoutés à ceci qui sont fixés dans les statuts ou dans le contrat de travail signé avec le conseil d'administration.

¹⁶⁶ BOUSSADIA.H ; « la gouvernance d'entreprise et le contrôle du dirigeant : cas de l'entreprise publique algérienne » ; thèse de doctorat, université de Tlemcen ; 2014 ; p128.

¹⁶⁷BOUSSADIA.H ; op-cit ; p129.

Schéma n°18 : l'impact de la séparation des fonctions sur la qualité de l'information financière.



Source : selon les résultats du questionnaire.

Nous constatons que la proportion des réponses confirmant l'hypothèse qui admet l'existence d'une relation entre la séparation des fonctions des dirigeants et la qualité de l'information financière excède la proportion des personnes qui la refusent. En effet, 33% ont répondu par "important" alors que 22% ont coché sur "pas important", mais 30% d'entre eux ont resté neutres.

La moyenne obtenue pour cette question est ;

L'impact de la séparation des fonctions de PCA et de DG sur la qualité de l'information financière prend une moyenne de **3,39** ; c'est un déterminant moyennement important.

c- La taille du conseil d'administration :

Le Conseil d'Administration est l'organe qui, pendant la vie de la société, est le représentant élu ou désigné des actionnaires. Il assure la permanence de l'organisation, du suivi, du contrôle interne, du fonctionnement et de la gestion de l'entité. Il constitue le maillon hiérarchique le plus élevé de la société. Son Président exerce la fonction de Directeur Général de la société.

A la différence des administrateurs, le conseil d'administration n'a pas de durée précise, son mandat est permanent et illimité, il ne peut être supprimé que si ; dans la limite des textes y relatifs ; les actionnaires décident de le substituer par un directoire et un conseil de surveillance.

Afin de protéger les droits des membres du conseil contre les conséquences éventuelles à l'égard des tiers, ils doivent détenir ou représenter collectivement un nombre d'actions correspondants à 20 % du capital de la société au minimum, les actions détenues individuellement sont fixées librement dans les statuts de l'entité.

La loi confère au Conseil d'Administration les pouvoirs les plus étendus, pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Toutefois, ces pouvoirs ne peuvent, dans la pratique, s'exercer que dans le cadre :

- de l'objet social de la société,
- des dispositions fixées à ce sujet dans les statuts,
- des plafonds d'engagement et de montants financiers fixés au Conseil dans les statuts
- d'une exécution stricte des décisions des actionnaires et des programmes ou projets décidés ou validés par leurs assemblées générales.

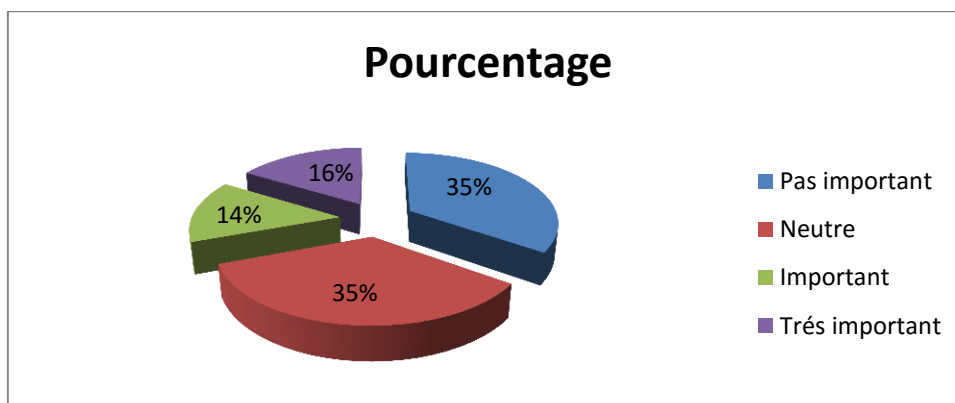
Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou à la demande écrite de deux administrateurs au moins autant de fois qu'il est nécessaire et au minimum une fois par mois. Elles ne se tiennent valablement que si la moitié de ses membres, au moins, est présente. Les décisions du Conseil se prennent à la majorité absolue des votes exprimés. En cas de partage égalitaire des votes, la voix du Président de séance (qui, peut ne pas être le Président du Conseil) compte double.

En ce qui concerne la composition du conseil, les articles 26 de la loi 88-01 et 2 de la loi 88-04 prévoyaient entre sept et douze membres dont deux représentants des salariés. En revanche, l'ordonnance 95-25 prévoyait sept membres au moins dont deux membres représentant du personnels. En cas de fusion, la nouvelle entité gardera l'ensemble des administrateurs en poste sans toutefois dépasser le nombre de vingt-quatre.

L'article 610 du code de commerce a prescrit que le nombre composant le conseil d'administration, fixé dans les statuts de la société, ne peut être inférieur à 3 ni supérieur à 12 administrateurs.

De cet essor, il est préférable que le nombre soit impair afin d'éviter la prépondérance de la voix du président du conseil s'il y est égalité de voix entre les administrateurs

Schéma n°19 : l'impact de la taille du CA sur la qualité de l'information financière.



Source : selon les résultats du questionnaire.

Les résultats montrent que 35% des interviewés estiment que l'influence de la taille du conseil d'administration sur la qualité de l'information financière n'est pas significative ; alors que 30% pensent qu'elle est importante et très importante.

En revanche, une proportion importante a resté neutre. La moyenne obtenue pour ce critère est ;

L'impact de la taille du conseil d'administration sur la qualité de l'information financière est d'une moyenne de **3,12** ; c'est un déterminant moyennement important.

2/ Les déterminants liés aux mécanismes externes de gouvernement d'entreprise :

a- La qualité d'audit :

I. L'audit légal :

Du fait que les sociétés font des appels à l'épargne, il retombe sur la responsabilité des pouvoirs législatifs de sécuriser et de défendre les droits des actionnaires en mettant en place des contrôles externes et indépendants des gestionnaires et administrateurs.

Actuellement, avec la transformation de la grande majorité des entreprises publiques en sociétés par actions, et l'entrée en vigueur des récentes réformes économiques et principalement le début de privatisation de certaines sociétés et organismes publics ; le législateur Algérien a donné une importance accrue à la profession de commissariat aux comptes.

Dans ce contexte, trois textes de lois ont été élaborés pour l'organisation et le bon fonctionnement de cette profession ; à savoir la loi N°91-08 du 27/04/1991 relative à la profession d'expert-comptable, commissaire aux comptes, et comptable agréé ;

De ce fait, l'audit externe pour la certification des comptes est mis en place pour s'assurer de la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur à travers le commissariat aux comptes obligatoires pour toutes les SARL, EURL (dont le chiffre d'affaires dépasse les dix millions de dinars) et SPA, une activité qui peut être exercée par un commissaire aux comptes individuel ou à travers la constitution d'une société (SPA, SARL, société civile ou groupements d'intérêt commun) à condition que les associés soient de nationalité algérienne.

Toutefois une mission spéciale incombe sur la responsabilité du commissaire aux comptes par laquelle il doit :

- ✓ Certifier que les comptes annuels de la société sont réguliers, sincères et qu'ils reflètent une image fidèle de sa réalité économique et financière ;
- ✓ Vérifier la sincérité et la concordance des comptes annuels avec les informations présentées par les dirigeants pour les actionnaires, associés ou porteurs de fonds de la société ;
- ✓ Donner un avis sous forme de rapports sur les procédures de contrôle interne adoptées par le conseil d'administration, le directoire ou le gérant ;
- ✓ Apprécier les conditions de conclusion des conventions de l'entreprise auditée et les entreprises en relation ou avec les entreprises dont les administrateurs et les dirigeants ont un intérêt direct ou indirect ; pour signaler à la partie concernée toute insuffisance qui menace la continuité de l'exploitation de l'entreprise.

A la fin de sa mission, l'auditeur externe doit établir un ensemble de rapports dont le plus important est celui de certification avec ou sans réserve ; et qu'il doit déposer dans des délais impartis avant la tenue de l'assemblée générale.

Par ailleurs, la qualité de la mission d'audit suppose l'indépendance et l'intégralité du commissaire aux comptes, ce qui a conduit le législateur algérien à instaurer des instructions obligatoires qui sont résumées ainsi :

- Ne peut être nommé comme commissaire aux comptes d'une entité donnée, les personnes physiques ou morales ayant reçu, les cinq dernières années, des salaires, honoraires ou tout autre avantage de quelque nature que ce soit, de cette même entité(artcle 715 bis6) ;
- Ne peut auditer les sociétés dans lesquelles il a pratiqué des activités commerciales, juridiques ou administratives, ou s'il possède un mandat parlementaire ou électif au sein de

l'instance exécutive des assemblées locales élues (article 64 de la loi 10-01 relative aux professions d'experts comptables, de commissaires aux comptes et de comptables agréés) ;

- Ne peut auditer les entités dans lesquelles il développe des relations familiales ou une alliée du quatrième degré, ou s'il possède au moins le un dixième de son capital.

Dans l'exercice de ses missions, le commissaire aux comptes doit respecter certaines obligations qui sont:

- L'observation des règles d'éthique (confidentialité, indépendance, probité) ;
- La conservation des dossiers des clients (durée légale prévue est de 10 ans) ;
- La conformité aux lois et règlements ;
- L'assurance de l'égalité de traitement des actionnaires ;
- La collaboration avec les autorités judiciaires.

II. L'audit interne :

L'audit interne est une procédure indépendante, objective et neutre, exercée en équipe au sein d'une entreprise par des personnes formées. Cette activité a pour but d'améliorer les performances de l'entreprise en s'assurant de son bon fonctionnement et en apportant des conseils à ses dirigeants.

Toutefois, la mission d'audit se fixe les objectifs suivants :

- La protection et la sauvegarde du patrimoine de l'entreprise ;
- La fiabilité, la précision et la bonne circulation de l'information au niveau de cette entité ;
- L'utilisation économique, efficace et efficiente de ressources ;
- L'application et le respect des plans, politiques et instructions de la direction ;
- Efficacité opérationnelle et l'amélioration des performances de gestion ;
- Assister les membres de la direction afin de leur permettre d'exercer d'une manière efficace leurs responsabilités.

Pour atteindre ces objectifs, la mission d'audit se subdivise en trois étapes principales¹⁶⁸ :

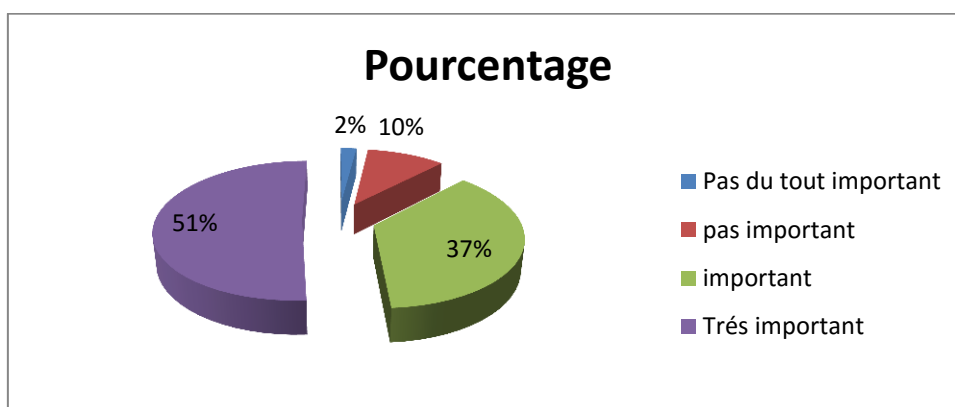
- ✓ **La phase préparatoire :** durant laquelle l'auditeur prendra connaissance du mode de fonctionnement et d'organisation de l'entreprise afin de détecter les faiblesses et anomalies à rectifier ;

¹⁶⁸ www.memoireonline.com, consulté 09/08/2016.

- ✓ **La phase de réalisation** : après avoir retracé les objectifs à atteindre dans la phase antérieure, l'auditeur procédera à la définition des procédures ainsi qu'à leur mise en place sur le terrain après l'accord des responsables de l'entreprise ;
- ✓ **La phase de clôture** : la mission d'audit est conclue par la rédaction d'un « Projet de rapport d'audit » qui décrit les anomalies confrontées et les mesures nécessaires pour optimiser l'organisation de l'unité auditée.

Cependant, la mise en place des structures d'audit interne est devenue obligatoire dans les EPE algérienne depuis 2010, et ce à travers les directives du conseil de la gestion des participations de l'Etat.

Schéma n°20: l'impact de la qualité d'audit sur la qualité de l'information financière.



Source : selon les résultats du questionnaire.

Les résultats montrent que la qualité d'audit joue un rôle crucial sur la qualité de l'information financière. 51 % des interviewés attestent qu'elle constitue un facteur déterminant très important qui permet de délivrer une information fiable et pertinente ; alors que 37% d'entre eux l'estiment comme un critère important. En revanche, une proportion de 2% à 10 % seulement qui négligent son importance.

L'impact de la qualité d'audit sur la qualité de l'information financière est d'une moyenne de **4,24**. Ce facteur est considéré comme un déterminant important.

b- Le niveau d'endettement de l'entreprise :

Dans le cadre de la transition de l'Algérie vers une économie de marché, le fonctionnement du secteur financier s'est radicalement transformé d'un système de monobanque ; où l'économie était financée directement par le trésor, qui distribue le crédit par l'intermédiaire des banques commerciales d'Etat, à des entreprises publiques ; à un système financier moderne, fondé sur le jeu du marché.

De ce fait, l'Algérie a été amenée à renforcer ce secteur par la création de nouvelles banques spécialisées, et surtout à modifier les textes réglementaires régissant les banques (loi N° 86/12 du 19/08/86 relative au régime des banques et du crédit). Ces réformes économiques se sont concrétisées par la promulgation de plusieurs lois, dont la loi 90/10 du 14/04/1990 relative à la monnaie et au crédit.

Ces réformes ont impactées les relations banques- entreprises qui sont aujourd'hui régies par les lois du marché qui supposent que chacun des deux partenaires (client ou banque) est apprécié sur la base de ses capacités, ses performances et son professionnalisme. De cet effet, et comme partout dans le monde, les banques algériennes cherchent à minimiser les risques de crédit par une étude approfondie des affaires qui sollicitent son aide financière, ainsi que par la division de ces risques sur un maximum de clients et sur un maximum de secteur d'activités., comme elles obligent également au provisionnement strict (taux de réserve) des crédits en fonction de la situation du bénéficiaire ou du secteur dans lequel il évolue.

Toutefois, les banques commerciales sont soumises à un cadre réglementaire bancaire édicté par la Banque d'Algérie qui les impose à respecter :

- Les règles de gestion prudentielle ;
- Les règles de contrôle à posteriori ;
- Les conditions négociées avec la clientèle.

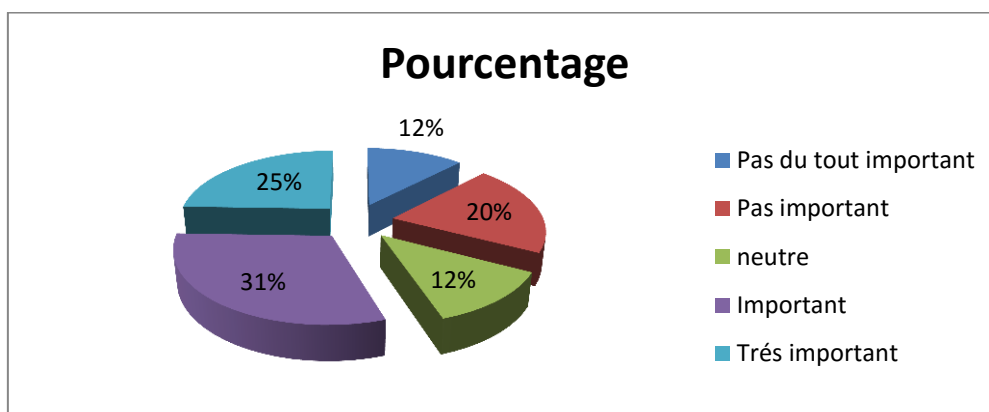
De leur part, les banques veillent à préserver leurs droits et à limiter les risques qui naissent de leurs engagements avec leurs clients, pour cela elles instaurent des critères précis avant de se lancer avec un client qui sont :

- ✓ Une étude de crédit objective doit être menée sur la base des critères d'éligibilité et des règlements spécifiques de la banque concernée, et qui se conclue par une autorisation de crédit ;
- ✓ L'octroi d'un crédit doit être accompagné par l'élaboration d'une convention de crédit signée et paraphée par les deux parties contractantes (banque/client) dans laquelle sont mentionnés les conditions de mise en force, d'octroi, d'utilisation et de remboursement du ou des crédits ;
- ✓ Le ratio de solvabilité (fonds propres nets /total des risques encourus) doit être égal à 8 % selon l'instruction de la Banque d'Algérie n° 74/94 du 29/11/1994 ;
- ✓ Les crédits sur un même client ne dépassent pas les 25 % des fonds propres nets de la Banque ;
- ✓ Le total des risques encourus pour les clients dont les engagements dépassent pour chacun d'entre eux 15 % des fonds propres nets de la Banque, ne saurait excéder 10 fois ces mêmes fonds propres ;

- ✓ Les niveaux des découverts accordés à la clientèle ne dépassent pas l'équivalent d'un certains nombres de jours de chiffre d'affaires (l'instruction Banque d'Algérie n° 74/94 du 24/11/1994) ;
- ✓ Les créances détenues sur la clientèle doivent être classées et provisionnées trimestriellement en fonction du degré de risque encouru sur la clientèle conformément à l'instruction Banque d'Algérie n° 74/94 du 29/11/1994.

Ces dispositions obligent les entreprises en besoins de financement d'élaborer les documents et rapports financiers et de gestion qui éclairassent sa position financière et économique pour la banque prêteuse et afin de gagner la confiance de cette dernière face aux nombreux concurrents qui peuvent réduire la chance de l'entreprise pour l'obtention de son crédit.

Schéma n°21: l'impact du niveau d'endettement sur la qualité de l'information financière.



Source : selon les résultats du questionnaire.

D'après ces résultats, il s'avère que le niveau d'endettement exerce une forte influence sur la qualité de l'information financière. De tel sorte qu'une grande proportion le qualifie d'important à très important (25% à 31% respectivement). Malgré ce taux relativement élevé, 20 % considèrent que l'endettement n'est pas important alors que 12% ignorent complètement son rôle. Nous concluons que :

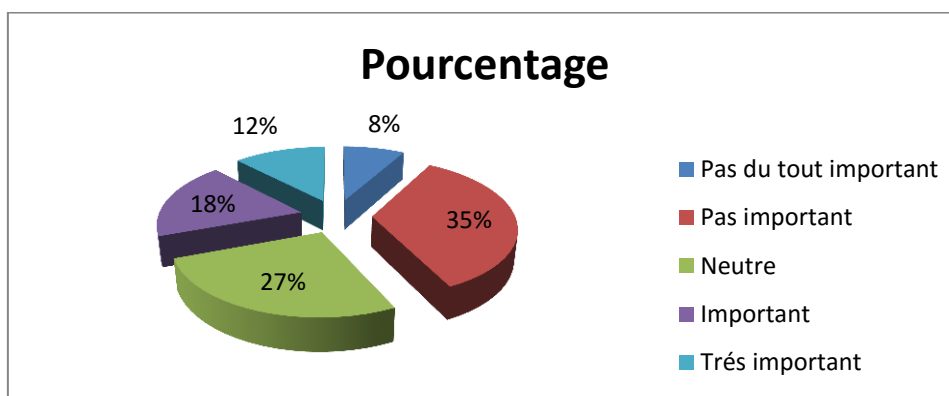
L'impact du niveau d'endettement sur la qualité de l'information financière est d'une moyenne de **3,35** ; c'est un déterminant moyennement important.

c- Les actionnaires majoritaires dans le conseil d'administration :

Les entreprises algériennes sont caractérisées par l'actionnariat familial, elles tendent à confier leur contrôle à un associé afin de d'augmenter la transparence de la gestion et des informations délivrées pour le conseil d'administration.

La majorité des réponses estiment que le rôle des actionnaires majoritaires dans l'amélioration de la qualité de l'information financière est négligeable du fait que 35% ont dit qu'il n'est pas important et 8% l'ont qualifié comme étant pas du tout important. En contrepartie, un témoignage de 18 % à 12% atteste que ces derniers influence la diffusion d'une information de qualité en versus de 27 % qui ont resté neutres à ce propos.

Schéma n°22 : l'impact des actionnaires majoritaires sur la qualité de l'information financière.



Source : selon les résultats du questionnaire.

De ce fait, la note que nous attribuons à ce critère est :

L'impact de l'existence d'actionnaires majoritaires sur la qualité de l'information financière est d'une moyenne de 2,92; c'est un déterminant non important.

3/ Les déterminants liés aux caractéristiques de l'entreprise :

a- La taille de l'entreprise :

Les entreprises ont des tailles très différentes, elles partent de l'entreprise individuelle au groupe qui emploie des milliers de personnes dans le monde entier.

En Algérie, les PME constituent la grande partie du tissu économique, ce qui a incité le législateur algérien de rédiger une loi qui définit précisément ses caractéristiques et qui prescrit les modalités de son fonctionnement ; tout cela réside dans la loi 01-18 du 12 décembre 2001 porte sur l'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise (PME) ;

Dans son article n°4 la PME est défini « quel que soit son statut juridique, comme étant une première entreprise de production de biens et/ou de services : employant une (1) à 250 personnes ; dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 milliards de dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 500 millions de dinars ; et qui respecte les critères d'indépendance ». ¹⁶⁹

Par ailleurs, cette loi précise que l'entreprise indépendante est celle dont « le capital n'est détenu à 25 % et plus par une ou plusieurs autres entreprises ne correspondant pas à la définition de PME » ¹⁷⁰

Par ailleurs, la PME englobe trois type d'entreprises définit ainsi dans la même loi :

- **La très petite entreprise :**(ou micro entreprise) c'est une entreprise qui emploie entre 1 et 9 personnes et qui réalise un chiffre d'affaires annuel inférieur à 20 millions de dinars ou dont son total bilan annuel ne dépasse pas 10 million de dinars ;
- **La petite entreprise :** c'est une entreprise qui emploie entre 10 et 49 personnes et qui réalise un chiffre d'affaires annuel inférieur à 200 millions de dinars ou dont son total bilan annuel ne dépasse pas 100 million de dinars ;
- **La moyenne entreprise :** c'est une entreprise qui emploie entre 50 et 250 personnes et qui réalise un chiffre d'affaires annuel entre 200 millions de dinars et 2 milliards de dinars ou dont son total bilan annuel entre 100 millions et 500 millions de dinars ;

Cette importance accordée aux PME par le législateur algérien a pour objectif d'impulser la croissance économique, d'encourager la création d'entreprise et d'améliorer la compétitivité et le rendement de celles-ci. De ce fait, plusieurs facilités leur sont accordées telles que les fonds de garantie qui leur sont fournis par le ministère chargé et qui leur permettent d'obtenir de moyens de financement et des emprunts bancaires aisément.

En contrepartie ; et selon l'article 22 de la même loi ; ces PME sont tenues de présenter des informations pour alimenter le système d'informations économique, elles sont destinées à plusieurs parties qui sont :

- Le Centre National du Registre de Commerce ;

¹⁶⁹Loi 01-18 du 12 décembre 2001.

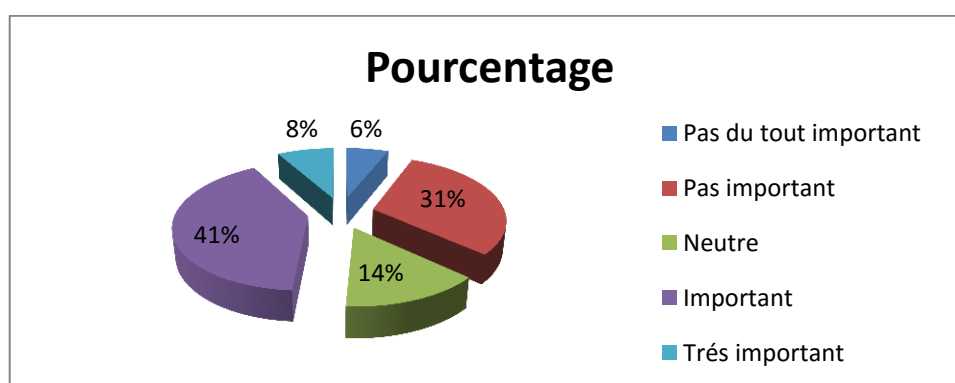
¹⁷⁰ Idem.

- La Caisse nationale des assurances sociales ;
- La Caisse d'assurance sociale des non-salariés ;
- L'administration fiscale ;
- L'Office National des Statistiques ;
- L'administration des douanes ;
- Les autres PME concernées.

En se référant à l'article 23 de la même loi, les informations que doit fournir la PME portent sur :

- Identification et localisation des entreprises ;
- Leur taille selon les critères définis à l'article 4 de la cette loi ;
- Leur secteur d'activité, selon la nomenclature en vigueur ;
- Leur démographie en termes de création, de cessation et leur modification d'activité ;
- Les différents agrégats économiques.

Schéma n°23 :l'impact de la taille de l'entreprise sur la qualité de l'information financière.



Source : selon les résultats du questionnaire.

Selon les résultats, nous constatons qu'un taux élevé de réponses (41%) estime la taille de l'entreprise comme un élément important pour la production d'une information financière de qualité alors que 31 % pensent qu'il n'est pas important et 14% qui ont répondu par "neutre". De cet effet, la taille de l'entreprise prendra la note suivante :

L'impact de la taille de l'entreprise sur la qualité de l'information financière est d'une moyenne de **3,14** ; c'est un déterminant moyennement important.

b- Le secteur d'activité de l'entreprise :

Au sens ces dispositions, l'activité commerciale sédentaire est « toute activité exercée régulièrement dans tout local » (Art 19) ; alors que l'activité commerciale non sédentaire est « toute activité commerciale exercée en étal ou de manière ambulante. » (Art 20)

Toutefois, les activités commerciales (exercées par une personne physique ou morale) soumises à inscription au registre du commerce sont tenues d'effectuer les publicités légales prévues par la législation et la réglementation régie par cette loi ;

Elle précise dans l'article 12 que « les publicités légales, pour les personnes morale, ont pour objet de faire connaître aux tiers, le contenu des actes constitutifs de sociétés, les transformations, les modifications ainsi que les opérations portant sur le capital social, les nantissements, les locations-gérançes, les ventes de fonds de commerce ainsi que les comptes et avis financiers. »¹⁷¹s

En contrepartie, « Les publicités légales obligatoires pour les personnes physiques commerçantes ont pour objet d'informer les tiers sur l'état et la capacité du commerçant, l'adresse du principal établissement d'exploitation effective de son commerce et l'appartenance du fonds de commerce. »¹⁷²

Par ailleurs, le centre national du registre du commerce est tenu de transmettre aux services chargés du contrôle de l'administration chargée du commerce, la liste des personnes morales et établissements n'ayant pas accompli les formalités de publicité légale.

La répartition des entités économiques algériennes par grand secteur d'activité dévoile plusieurs secteurs principaux selon la nomenclature algérienne des activités établie par l'Office National des Statistiques :

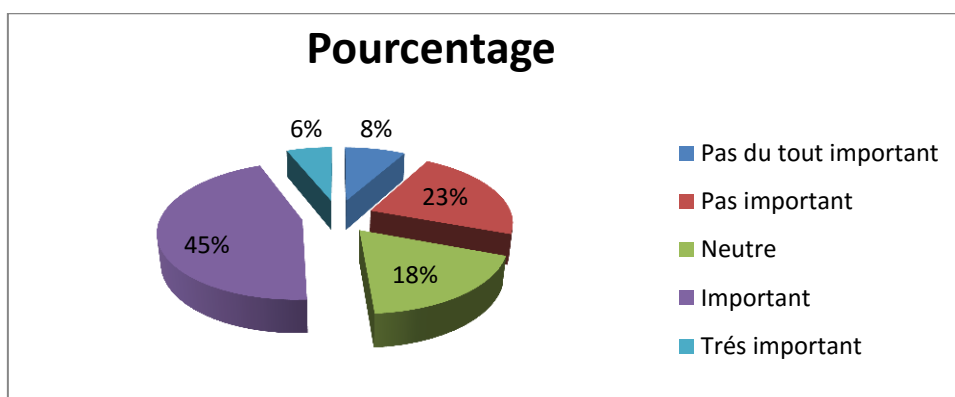
- Commerce et réparation d'automobiles et d'articles domestiques ;
- Agriculture, chasse et sylviculture ;
- Construction ;
- Education ;

¹⁷¹ Article 12 de la loi n° 13-06 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales.

¹⁷² Article 16 de la même loi.

- Hôtels et restaurants ;
- Immobiliers, locations et services aux entreprises ;
- Industries manufacturières ;
- Industries extractives ;
- Production et distribution d'électricité, de gaz ;
- Santé et actions sociales ;
- Transports et communications.

Schéma n°24 : l'impact du secteur d'activité sur la qualité de l'information financière.



Source : selon les résultats du questionnaire.

Les résultats montrent que 45% des répondants estiment que le secteur d'activité dans lequel existe l'entreprise pratique une influence importante sur la qualité de l'information financière, 23% le trouve pas important alors que 18% seulement qui n'ont pris aucune position. Donc, nous estimons que :

L'impact du secteur d'activité sur la qualité de l'information financière est d'une moyenne de

3,18 ; c'est un déterminant moyennement important.

c- La cotation boursière :

L'introduction en bourse constitue une étape majeure dans la vie d'une entreprise. Elle représente une réelle opportunité et offre de multiples avantages.

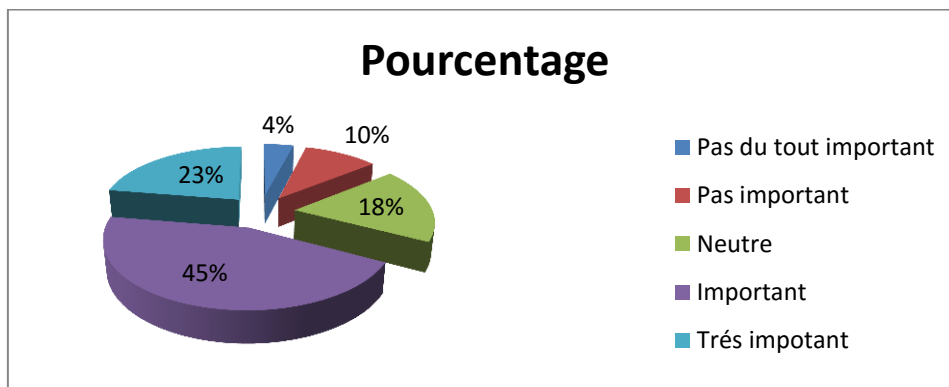
La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse d'Alger (COSOB) dicte des procédures pour l'introduction en bourse, ces procédures nécessitent la délivrance de certaines informations obligatoires qui sont prescrit dans le règlement de la COSOB n° 96-02 relatif à l'information à publier par les sociétés et organisme faisant appel public à l'épargne lors de l'émission de valeurs mobilières :

- Des informations sur la structure du capital s'il y a nécessité de changement de la forme juridique vers une SPA ;
- Des états financiers et données servant pour l'évaluation de la valeur de la société avant l'introduction en bourse ;
- Elaboration du projet de la notice d'informations : il expose la présentation et l'organisation de l'émetteur; sa situation financière; l'évolution de son activité; l'objet et les caractéristiques de l'opération projetée ;
- La constitution d'un dossier d'admission : qui est composé d'une demande d'admission ; un procès-verbal de l'organe habilité ayant décidé ou autorisé l'émission ; un projet de notice d'information ; un projet de prospectus ; des informations générales relatives à l'émetteur ; des informations sur la capitalisation ; des informations économiques et financières ; des documents juridiques ; un rapport d'évaluation pour l'émission des actions.

Le visa de la COSOB porte sur la qualité de l'information fournie et sa conformité à la législation et à la réglementation en vigueur.

Après que l'entreprise ait obtenu l'autorisation (décision d'admission) de la COSOB d'effectuer son entrée effective en bourse et dès que le titre soit coté en Bourse, l'émetteur doit porter à la connaissance du public tout changement ou fait important susceptible de porter une influence significative sur le cours des titres. De même, il est appelé à diffuser dans le public et à déposer au niveau de la COSOB et de la SGBV (Société de Gestion de la Bourse des Valeurs) les rapports de gestion ainsi que les états financiers annuels et semestriels.

Schéma n°25 : l'impact de la cotation boursière sur la qualité de l'information financière.



Source : selon les résultats du questionnaire.

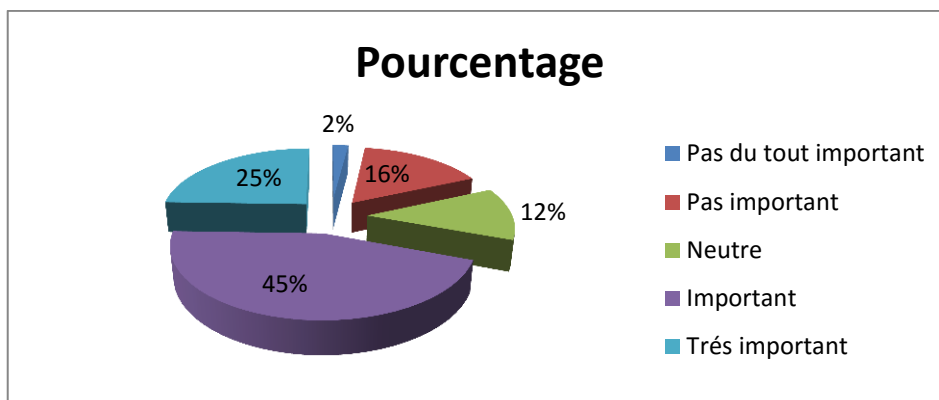
Nous remarquons que 45 % des interviewés ont constaté l'effet, qu'ils ont qualifié important, qu'à apporter l'introduction en bourse sur la qualité des informations financières des entreprises cotées, de même, 23 % estiment qu'il est très important. En revanche, 18 % ont resté neutres et peu de personnes pensent qu'il n'est pas important. D'où nous aurons la moyenne suivante :

L'impact de la cotation boursière sur la qualité de l'information financière est d'une moyenne de **3,71**; c'est un déterminant d'influence importante.

d- La rentabilité de l'entreprise :

A propos de la rentabilité, les professionnels de comptabilité pensent que c'est un critère important (45%) voire très important (25%) pour la transmission d'une information de qualité. Seulement 16 % qui ont répondu par pas important et 12% ont resté neutres.

Schéma n°26: l'impact de la rentabilité sur la qualité de l'information financière.



Source : selon les résultats du questionnaire.

D'où nous constituons une moyenne de :

L'impact de la rentabilité de l'entreprise sur la qualité de l'information financière est d'une moyenne de **3.73** ; c'est un déterminant d'influence importante.

Conclusion :

A travers cette analyse, nous avons pu constater à quel degré sont importants les principes du SCF dans la pratique comptable. Les professionnels de la comptabilité en Algérie accordent un intérêt majeur à ces règles et s'appuient sur les caractéristiques qualitatives de l'information financière pour évaluer sa qualité très cruciale pour la prise de décisions économiques.

Cependant, ils admettent que la qualité de l'information financière est affectée par différents type de facteurs, mais ils jugent que les facteurs les plus importants sont la qualité d'audit, la rentabilité de l'entreprise et la cotation boursière. Alors que les autres déterminants ont une influence de faible à moyenne.

Le degré d'influence de chacun des déterminants sur la qualité de l'information financière varie selon les dispositions légales et réglementaires exigées par l'Etat algérien ainsi que des exigences de l'environnement de l'entreprise.

Conclusion générale

Conclusion générale :

L'information financière constitue le nerf vital de l'activité économique essentiellement après les différentes crises et scandales qu'a connu le monde des affaires récemment. Cette dernière est devenue l'axe fondamental qui préoccupe les spécialistes économiques et financiers vu son éligibilité et sa crédibilité mise en doute.

Cependant, il est de la responsabilité des professionnels de la comptabilité d'améliorer leurs méthodes traditionnelles qui ne répondent pas totalement aux attentes de l'économie moderne et de fonder des bases et principes comptables solides qui emmènent les agents comptables à concevoir une information financière de qualité suffisante pour satisfaire les besoins dispersés des partenaires économiques et financiers qui cherchent à tout moment des données qui orientent leurs décisions vers la bonne voie ; le référentiel IAS/IFRS propose les solutions adéquates.

L'Algérie, une partie indissociable du monde des affaires, a choisi d'adopter une nouvelle voie qui la rapproche plus de l'économie moderne, de ses faveurs et de ses disgrâces. L'année 2010 est l'année e passage des entreprises algériennes de la comptabilité classique vers le nouveau système comptable financier qui s'inspire du référentiel mondial IAS/IFRS.

Ces principes et règles sont cruciaux pour la conception d'informations financières. Mais sur le plan réel, l'entreprise est confrontée à de multiples courants internes et externes qui empêchent les décideurs économiques d'occulter une information suffisamment fiable et pertinente.

Cela nous conduit à remédier notre problématique principale qui a animée ce travail de recherche intitulée: quels sont les déterminants de la qualité de l'information financière dans les entreprises algériennes ? Une question qui a intéressé plusieurs chercheurs dans différentes régions du monde.

Dans ce travail, nous nous sommes inspirées des études étrangères qui ont cerné les facteurs déterminants de la qualité de l'information financière en trois groupes dont le premier concerne les mécanismes externes de gouvernement d'entreprise, le second repose sur les mécanismes internes de gouvernement d'entreprise vu que le troisième stipule les caractéristique de l'entreprise comme déterminant de qualité.

C'est dans ce sens que nous avons lancé notre étude empirique vers les professionnels algériens de la comptabilité qui sont ont une parfaite connaissance de l'environnement des entreprises en Algérie et des anomalies qui peuvent perturber le processus comptable vers une information financière de qualité.

Dans un premier temps, nous avons tenté d'évaluer à quel degré sont assimilés et respectés les principes comptables. Les résultats ont été favorables car la grande majorité des répondants admettent que le respect des principes comptables est la clé principale qui permet de produire une information financière de qualité. Cependant, ils s'appuient sur les caractéristiques qualitatives pour s'assurer du niveau de fiabilité atteint par l'information financière présentée. Par ailleurs, ils admettent que les caractéristiques de pertinence et d'intelligibilité sont les plus importantes car l'objet d'existence de l'information financière est l'orientation de la décision des agents économiques et ceci à travers une bonne description de la réalité de l'entreprise. Dans la deuxième position réside la fidélité, facteur crucial qui son absence réduira la confiance des partenaires et se répercutera directement sur la notoriété et l'image de l'entreprise. Ensuite, l'exhaustivité de l'information financière est aussi importante de telles sortes qu'elle représente un indice de fiabilité et d'absence d'erreurs de l'information communiquée.

Dans un deuxième temps, nous avons pu formuler des hypothèses susceptibles d'avoir une valeur explicative dans le contexte algérien. Il convient de rappeler que nous avons étudié trois groupes de déterminants : les caractéristiques de l'entreprise, les mécanismes internes de gouvernance d'entreprise et les mécanismes externes de gouvernance d'entreprise.

Le premier groupe constitué des déterminants de qualité lies aux mécanismes internes de gouvernement d'entreprise. Les résultats ont montré une importance moyenne de ces déterminants sur la qualité de l'information financière. Il porte sur trois éléments principaux : le mode de rémunération des dirigeants, la séparation des fonctions du PCA et du DG et enfin de la taille du conseil d'administration.

En premier lieu, nous avons exposé les différents modes de rémunération des dirigeants en Algérie qui varient selon le statut juridique de la société. L'avis des interviewés sur l'impact de ce critère sur la qualité de l'information financière était défavorable, selon ces derniers cette qualité n'est pas liée à la rémunération des dirigeants. Nous pouvons justifier cette opinion par l'enquête de M. Ahmed Koudri¹⁷³, qui a été menée sur " la rémunération des cadres dirigeants dans les entreprises publiques " et qui en ressort que les niveaux de rémunérations des patrons algériens n'obéissent à aucune logique. Les critères déterminants ne sont pas bien définis et la logique marchande¹⁷⁴ ne s'impose pas encore totalement dans la détermination de la rémunération des cadres dirigeants.

En deuxième lieu, nous avons montré le rôle et les prérogatives donnés par la loi algérienne au président du conseil d'administration et au directeur général et nous avons constaté que ces deux fonctions ne sont pas séparées et que la majorité des entreprises algériennes procurent la planification et la gestion courante de ses activités à une seule

¹⁷³Économiste, chercheur du Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (Cread).

¹⁷⁴ Qui suppose que la partie variable de la rémunération des dirigeants dépend de la performance de l'entreprise.

personne nommée "Président Directeur Général". Les résultats ont montré l'inquiétude des professionnels comptables et financiers à propos de cette dépendance, ils indiquent par ailleurs qu'elle peut impacter la qualité de l'information financière, mais avec une intensité moyenne.

En troisième lieu, nous avons analysé la composition du conseil d'administration en Algérie et nous avons constaté qu'elle est limitée à 12 membres ou à 24 membres en cas de fusion d'entreprises. Selon les répondants, la taille du conseil peut influencer moyennement la qualité de l'information financière de telle sorte que la taille importante favorise les conflits d'intérêt à son niveau et freiner son appui et contrôle sur les actes du directeur général.

Dans le deuxième groupe de déterminants, nous avons évoqué les mécanismes externes de gouvernance d'entreprise. Le premier mécanisme est la qualité d'audit, la cellule de contrôle et de suivi la plus importante pour l'entreprise. Nous avons exposé la mission à accomplir par les auditeurs internes et externes. Les interviewés ont montré l'indispensabilité de ce facteur et son efficacité pour inciter tous les intervenants du système comptable à veiller au respect des règles et principes de la comptabilité ; selon ces derniers il représente le facteur le plus déterminant de la qualité de l'information financière.

Le deuxième mécanisme externe est le niveau d'endettement de l'entreprise, qui selon les études antérieures ; augmente le niveau de la qualité de l'information financière grâce aux exigences exercées par les établissements de crédits sur les entreprises en matière de diffusion d'information financière. A travers notre étude, nous avons pu conclure que l'influence de ce facteur sur la qualité de l'information financière est moyennement importante.

La structure de propriété est le troisième élément dans ce groupe de déterminants, elle exerce une faible influence sur la qualité de l'information financière ; selon les professionnels algériens ; cela revient au fait que la grande majorité des entreprises algériennes sont des sociétés familiales ; le propriétaire est souvent gérant de tel sorte qu'il gère et prend les décisions nécessaires.

Le dernier groupe de déterminants est celui des caractéristiques de l'entreprise, il regroupe la taille de l'entreprise, son secteur d'activité, sa cotation boursière et sa rentabilité.

La taille de l'entreprise est un facteur important duquel dépendent l'organisation et la performance de l'entreprise. Selon les réponses collectées, la qualité de l'information financière l'est aussi dépendante et cela revient au tissu économique algérien qui se compose essentiellement de PME de petite taille et d'entreprises individuelles qui ne cherchent qu'à préserver leur existence sur le marché ; et il en existe peu de grandes

entreprises révélées à une concurrence rudes qui doivent veiller à la qualité de l'information financière pour optimiser leurs décisions sensibles.

L'impact du secteur d'activité est moyennement important, car aucune restriction en matière de diffusion d'information financière selon le secteur d'activité n'est manifestée par la réglementation algérienne.

La cotation boursière a été jugée importante car l'entreprise cotée doit faire preuve de sa stabilité et de sa rentabilité pour pouvoir préserver son existence sur le marché financier, même s'il est peu performant en Algérie.

Le dernier déterminant est la rentabilité, cette caractéristique est jugée importante pour la conception d'une information financière de qualité car l'entreprise rentable incitent les dirigeants à diffuser davantage d'informations afin de montrer aux tiers que l'entreprise est réellement rentable et d'appuyer sa continuité.

- **Test des hypothèses de l'étude :**

Ces résultats nous ont permis de vérifier les hypothèses sur lesquelles a été construite cette étude :

H1 : La qualité de l'information financière dépend essentiellement du niveau d'application des règles et principes exigés par le système comptable et financier ; *hypothèse validée.*

H2 : Les caractéristiques qualitatives de l'information financière représentent un meilleur moyen qui reflète la qualité de cette dernière ; *hypothèse validée.*

H3 : Les déterminants de la qualité de l'information financière dans les entreprises algériennes sont liés aux mécanismes externes de gouvernance d'entreprise ; *hypothèse validée.*

- **Recommandations :**

➤ L'importance qu'a été donné à la qualité d'audit comme facteur incitatif pour l'information financière de qualité nous conduit à proposer aux pouvoirs publics d'exiger aux PME algériennes l'instauration d'une cellule d'audit interne indépendante des autres services de l'entité, dépendante de sa direction qui veillera à la fiabilité des informations financière communiquées.

➤ La cotation boursière a prouvé son efficience pour booster la rentabilité des entreprises et pour améliorer la qualité de l'information financière. Cela nous incite à recommander de libérer le marché financier pour qu'il devienne plus actif et rentable.

➤ Choisir des cadres compétents et qualifiés que ce soit pour la comptabilité ou pour la gestion de l'entreprise car ils sont plus conscients de la sensibilité de leurs missions.

Enfin, cette étude met en relief les points clés sur lesquels peut se baser l'entreprise qui souhaite améliorer la qualité de ses informations financières pour prendre une décision

adéquate sur le plan opérationnel ou stratégique afin de développer ses activités et de se procurer une bonne notoriété au sein de son marché.

Bibliographie

Bibliographie

1-Ouvrages :

- 1) BELLUT Serge; les processus de la décision ; Edition Afanor ; 2002 ;
- 2) BENOIT.S ; MARTINHNO.L ; SAIDJ.N ; « Information et communication » ; Foucher ; Vanves ; 2007
- 3) De MOURGUE.M ; « La monnaie, système financier et théorie monétaire » ; 3^o édition ; Ed Economica ; Paris ; 1993
- 4) KADDOURIA.A ; MIMECHE.A ; « Cours de comptabilité financière » ; ENAG EDITION ; Alger ; 2009
- 5) PERRON.J ; BELISLE. L; « Le cycle comptable » ; ERPI ;Québec ;2006.
- 6) PLOIX .H; « Gouvernance d’entreprise » ; Pearson Education France ; Paris ; 2006

2- Mémoire, thèses de magister et doctorat :

- 1) AZIEZ Lamia; « La rémunération des cadres dirigeants des entreprises en Algérie », thèse pour l’obtention d’un Magister en sciences économiques et de gestion ; Alger ; 2005/2006
- 2) BOUCHABANE.M ; « Etude comparative des marchés financiers maghrébins : cas Maroc, Algérie, Tunisie » ; Mémoire pour l’obtention d’un Magister en Sciences Economiques ; Tizi Ouzou ; 2012 ;
- 3) BOUSSADIA.H ; « la gouvernance d’entreprise et le contrôle du dirigeant : cas de l’entreprise publique algérienne » ; thèse de doctorat, université de Tlemcen ; 2014
- 4) KEBIECHE.M ; « L’impact de l’application du système comptable et financier sur les caractéristiques de l’information financière dans l’entreprise » ; Magister en Comptabilité et Audit ; ESC ; Alger : 2011
- 5) KOUIDHI Selim ; « Rémunération des dirigeants sociaux et gouvernance d’entreprise » ; Mémoire pour l’obtention d’un diplôme d’expertise comptable ; Manouba ; Tunisie ; 2011
- 6) MAHMOUD Salim ; « Contribution à l’étude des déterminants de la qualité de l’information comptables produites par les entreprises libyennes » ; mémoire pour l’obtention d’un Doctorat en Sciences de Gestion ; Université d’Auvergne ; 2012.

- 7) PLATET.F – PIERROT ; « L’information financière à la lumière d’un changement de cadre conceptuel comptable : Étude du message du Président des sociétés cotées françaises » ; mémoire pour l’obtention d’un Doctorat en Sciences de Gestion ; Université de Montpellier 1 ; 2009
- 8) ZIGHEM.H ; «Traitement des immobilisations selon les nouvelles normes algériennes (SCF) cas de SONATRACH» ; Mémoire pour l’obtention d’un Magister en Sciences Economiques ; TiziOuzou ; 2012 ;

3- Revues :

- 1) Dumontier.P ; B. Raffournier ; « L’information comptable pour qui ? Pour quoi ? » ; la Revue Française de Gestion ; 1989
- 2) OMRLA ; F. HAKIM Ghorbel ;F. TrikiBaklouti; « Impact de l’audit externe sur la qualité du résultat comptable : Cas des entreprises tunisiennes cotées » ; Revue gouvernance automne ; 2009 ; Tunis
- 3) OULD AMER Smail ; « LA NORMALISATION COMPTABLE EN ALGERIE : PRESENTATION DU NOUVEAU SYSTEME COMPTABLE ET FINANCIER » ; Revue des Sciences Économiques et de Gestion ; N°10 ; 2010

4-Travaux de recherche :

- 1) Bontems Thierry; Sabine Goulin ; « Qualité de l’information » ; France.<hal-00823145> ; Mars 2013.
- 2) BOUTALEB Kouider, « La problématique de la gouvernance d’entreprise en Algérie », Université de Tlemcen, fseg.univ-tlemcen.dz.
- 3) Casta Jean-François, HervéStolowy; « De la qualité comptable : mesure et enjeux »; <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00679999>; publié le 16 Mar 2012
- 4) COMPIN Frédéric; Manuel de droit de l’information financière ; Site web : <http://www.alertelanguagecomptable.fr>
- 5) DUMONTIER.P ; S. CHTOUROU ; S. AYEDI ; « La qualité de l’audit externe et les mécanismes de gouvernance des entreprises » ; Une étude empirique menée dans le contexte tunisien ; Tunis ; 2006.
- 6) GÉLARD Gilbert ; « L’information comptable : pour quoi ; pour qui ? » R.F.C. 427 ; Décembre 2009

- 7) Jacquillat B. et Levasseur M., « Signaux, mandats et gestion financière : une synthèse de la littérature », Finance, (1984).
- 8) MEZEGHENI Ali ; Ahmed ELLOUZE ; « GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE ET QUALITE DE L'INFORMATION FINANCIERE. » ; COMPTABILITE ET ENVIRONNEMENT, France ; <halshs-00544934> ; May 2007.
- 9) Michaïlesco Céline; « Qualité de l'information comptable » ; Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de gestion et Audit, Economica, 2009. <halshs-00540571>
- 10) ONNEE. S ; R.CHEKKAR ; « l'évolution de la communication financière dans le processus de gouvernance » ; document de recherche 2005-05 ; LOG ; Cedex ; 2005.

5- Normes, textes et lois de la réglementation :

- 1) Bulletin d'informations fiscales, « Régime fiscale des dirigeants de société », direction générale des impôts, N°0 1 / 2010,
- 2) Cadre législatif et règlementaire de droit algérien sur les SPA et sur le mandat d'administrateur, p23
- 3) Le Cadre conceptuel de l'information financière ; publié par l'IASB ; septembre 2010
- 4) Loi n° 07-11 du 25 novembre 2007.
- 5) Loi n°10-01 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé.

6- Cours :

- 1) Akhrouf.M; cours des systèmes d'information ; ESC ; Koléa ; 2015.
- 2) DIEMER Arnaud ; cours « ECONOMIE D'ENTREPRISE » ; IUFM d'Auvergne.
- 3) MOKRANIA.A ; cours de reporting et communication financière ; ESC ; Koléa ; 2015.
- 4) Whannou Serge ; « Audit comptable et financier » ; support de cours masters ; ESCIS ; Bénin.

7- Webographie :

- 1) www.objectifrente.com
- 2) www.petite-entreprise.net/

- 3) www5.ac-lille.fr/
- 4) bel.uqtr.ca/
- 5) www.etudier.com;
- 6) www.journaldunet.com/
- 7) www.mataf.net
- 8) www.researchgate.net/publication/254418465
- 9) [Cours.fr maxi.html](http://Cours.fr_maxi.html)
- 10) d1n7iqsz6ob2ad.cloudfront.net/document/pdf/537ddfc05db12.pdf
- 11) droit-finances.commentcamarche.net/
- 12) management.e-monsite.com/medias/files/les-decisions-et-parties-prenantes.pdf
- 13) sesmassena.sharepoint.com;
- 14) technauriol.free.fr
- 15) www.memoireonline.com
- 16) [www.netpme.fr.](http://www.netpme.fr)

8-Reviews :

- 1) Dumontier.P, Raffournier B. « Accounting and capital markets: A survey of the European evidence », The European Accounting Review, (2000), vol. 11 n° 1.
- 2) Cooke T. et Wallace R. « Global surveys of corporate disclosure practices and audit firms : review essay », Accounting & Business Research , 1989.
- 3) Firth M. « The impact of size, stock market listing and auditors on voluntary disclosure in corporate annual reports », Accounting and Business Research, (1979),
- 4) Meek G., Roberts C. et Gray S.J. « Factors influencing voluntary annual reports disclosures by U.S., U.K. and continental European multinational corporations », Journal of International Business Studies, (1995), vol. 26, n°3.
- 5) Schipper K. « Discussion of voluntary corporate disclosure « the case of interim reporting », Journal of Accounting Research, (1981).

المراجع باللغة العربية:

عقاري بوسلمة. «اثر حوكمة المؤسسة على جودة المعلومة المحاسبية». مجلة العلوم الاقتصادية و التجارية.رقم.2013.09

Les annexes

Annexe n° 01 : Questionnaire

Informations personnelles :

a. Grade scientifique:

Diplôme professionnel Licence Magister Master Doctorat

b. Expérience professionnelle:

Moins de 5ans de 5 ans à 10 ans De 10 ans à 20 ans Plus de 20 ans

c. Wilaya:.....

Evaluation de l'information financière diffusée à travers les états financiers:

1. Quel est le degré d'importance que vous accordez à chacun des items suivants :

Formulations	Pas du tout important	Pas important	Neutre	Important	Très important
Le cadre conceptuel du SCF dans l'élaboration de l'information financière					
La qualité de l'information financière contribue à la performance de l'entreprise					
L'informatisation améliore la qualité de l'information comptable et financière					
La disponibilité de l'information comptable et financière pour les décideurs au moment opportun.					
L'exhaustivité de l'information comptable et financière					
La fiabilité des informations comptables et financières					
La régularité des informations comptables et financières					

2. Quels sont les éléments les plus représentatifs de la qualité de l'information financière présentée à votre examen ?

- Exhaustivité
- Absence d'erreurs
- Neutralité
- Pertinence
- Comparabilité

Intelligibilité

Fidélité

3. Les caractéristiques qualitatives permettent-elles une meilleure mesure de la qualité de l'information financière ?

Oui Non

4. Estimez-vous que les caractéristiques qualitatives de l'information financière influencent votre opinion ?

Oui Non

5. Quelles sont les difficultés que vous avez constatées lors de l'évaluation des informations financières présentées à votre examen ?

Formulations	Pas du tout important	Pas important	Neutre	Important	Très important
Difficulté de compréhension des principes fondamentaux de la production de l'information financière.					
Application rigoureuse des principes et conventions comptables					
Respect des normes comptables					
Respect des règles édictées par le SCF en matière de changement de méthode, correction d'erreur et de réévaluation.					
Présentation d'une annexe explicite (choix des méthodes, évolution des différents postes du bilan...)					

6. Quelles sont les contraintes qui limitent le plus votre capacité à évaluer la fiabilité de l'information financière ?

L'équilibre avantage/coût Célérité(le temps) L'équilibre entre les caractéristiques

Evaluation des déterminants de la qualité de l'information financière :

7. Quel est le niveau d'influence de chacun des items sur la qualité de l'information financière. Mettez une croix dans la case appropriée.

Formulations	Pas du tout important	Pas important	Neutre	Important	Très important
Le mode de rémunération des dirigeants sur la qualité de l'information financière					
La dualité des fonctions des dirigeants sur la qualité de l'information financière					
La taille du conseil d'administration sur la qualité de l'information financière					
La taille de l'entreprise sur la qualité de l'information financière					
Le secteur d'activité dans la présentation d'une information financière de qualité					
La cotation boursière des entreprises sur la qualité de l'information financière					
La rentabilité de l'entreprise sur la qualité de l'information financière					
La qualité d'audit sur la qualité de l'information financière					
Le niveau d'endettement de l'entreprise					
L'existence d'actionnaires majoritaires sur la qualité de l'information financière					